



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



GUIDE DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX ACCESSIBLES AUX COOPÉRATIVES



Canada 

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :
Le Secrétariat aux affaires rurales et aux coopératives
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Tour 7, 2^{ième} et 3^{ième} étages
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Téléphone sans frais : 1 888 757-8725
Courriel : rcs-src@agr.gc.ca
Internet : www.coop.gc.ca

Les versions imprimés et en ligne de cette publication
sont disponibles sur demande.

N° de catalogue A114-41/2011F-PDF
ISBN 978-1-100-98514-5
N° AAC 11681B

© Ministre des Travaux publics et des Services
gouvernementaux du Canada, 2011

AVERTISSEMENT

Comme la plupart des répertoires, l'information peut
devenir périmée peu après sa publication. Si vous décelez
des irrégularités, veuillez nous les signaler par téléphone au
1 888 757-8725.

Table des matières

Introduction

Année internationale des coopératives 2012	1
À propos du guide : un meilleur accès aux programmes gouvernementaux pour les coopératives	2
Qu'est-ce qu'une coopérative ?.....	3

PARTIE 1 : PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Programmes destinés spécifiquement aux coopératives

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Secrétariat aux affaires rurales et aux coopératives.....	7
Initiative de développement coopératif (IDC).....	7

Programmes accessibles aux coopératives

Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC)

Nutrition Nord Canada (NNC).....	11
----------------------------------	----

Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor)

Initiative de développement économique	11
Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord (ISDEN)	12
Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA)	12
Programme d'opportunités économiques pour les communautés (POEC).....	13

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Mécanisme d'intervention bilatérale (propositions spontanées)	13
Propositions de projets et rapports d'assistance humanitaire d'urgence.....	13

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC)

Croissance des entreprises et des régions	14
Initiative de développement économique — Dualité linguistique.....	14

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Fonds des collectivités innovatrices (FCI)	14
Programme de développement des entreprises (PDE)...	15

Agence du Revenu du Canada (ARC)

Recherche scientifique et développement expérimental
(RS&DE) — Programme d'encouragements fiscaux... 15

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario)

Fonds d'adaptation des collectivités (FAC)	16
Initiative de développement économique (IDE)	16
Initiative Jeunesse en STIM	16
Initiative pour la prospérité	17
Programme de développement de la technologie	17
Programme de développement de l'Est de l'Ontario (PDEO)	17
Programme de développement des collectivités	18
Programme de développement du Sud de l'Ontario (PDSO)	18
Scientifiques et ingénieurs en affaires	18
Stage en entreprise pour diplômés	19

Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC)

Agri-investissement	19
Agri-stabilité	19
Agroalimentaire : Recherche et Initiative de développement (ARDI)	19
Indicateurs agro-environnementaux de référence (Collecte de données)	20
Initiative Agri-transformation (IAT)	20
Initiative de développement des marchés	20
Initiative de développement du secteur agricole	20
Initiative de diversification et transformation à valeur ajoutée	21
Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants	21
Planification des activités et consultations	21
Prévention et atténuation des risques liés à la biosécurité Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA)	22
Programme de développement de l'innovation en agroalimentaire	22
Programme de développement des entreprises : Auto-évaluation	22
Programme de développement des entreprises : Compétences	23
Programme de développement des entreprises : Formation	23
Programme de développement des entreprises : Planification	23
Programme de développement des entreprises : Questions financières	24
Programme d'éducation en agriculture	24
Programme de formation en agriculture	24
Programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles (LCPA)	24
Programme d'innovation et de vulgarisation en agriculture	25
Programme environnemental de vulgarisation en agriculture	25

Programme nordique d'agriculture	25
Programme pour le développement des collectivités (PDC), bâtir des partenariats pour les régions rurales et nordiques	26
Recherche et démonstration du Yukon	26
Remise en état des terres du Yukon.....	26
Stratégies de sécurité alimentaire.....	27

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)

Ententes de partenariat pour le développement économique de l'Ouest (EPDEO).....	27
Initiative de développement économique (IDE).....	27
Programme de diversification de l'économie de l'Ouest (PDEO).....	28
Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien ..	28

Environnement Canada

Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)	29
Fonds pour dommages à l'environnement (FDE).....	31
Programme de financement communautaire ÉcoAction.....	32
Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH).....	32
Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE).....	32

Agence canadienne d'évaluation environnementale (Environnement Canada)

Programme d'aide financière aux participants	33
----------------------------------------------------	----

FedNor

Initiative de développement économique (IDE).....	33
Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO).....	34
Programme de développement des collectivités.....	34

Financement agricole Canada (FAC)

Apprentissage FAC	35
Assurances FAC.....	35
FAC Agroentreprise et agroalimentaire.....	35
Logiciels de gestion FAC	35
Prêts FAC	36

Industrie Canada

Programme d'accès communautaire (PAC).....	36
Programme de financement des petites entreprises	36
Programme de stages dans les petites entreprises (PSPE)	37
Programme des ordinateurs pour les écoles.....	37
Programme Large bande Canada :	
Un milieu rural branché.....	37

Patrimoine canadien

Fonds de la musique du Canada (FMC)	37
Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA).....	38
Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC).....	38
Fonds du Canada pour les périodiques (FCP).....	38
Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) .	39
Fonds du livre du Canada	39
Fonds interactif du Canada	39
Jeunesse Canada au travail (JCT)	40

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC)

Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielle (BACE).....	40
Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	41
Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	
Programme des travailleurs étrangers temporaires	41
Stratégie emploi jeunesse (SEJ)	41
<i>Connexion compétences</i>	41
<i>Objectif carrière</i>	41
Travail partagé.....	41

Ressources naturelles Canada (RNC)

Ateliers de gestion de l'énergie « Le gros bon \$ens »	42
écoÉNERGIE sur l'efficacité énergétique pour les bâtiments	43
Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC)	43

Service Canada

Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	44
Programme des travailleurs étrangers temporaires	44
Stratégie emploi jeunesse (SEJ)	44
<i>Connexion compétences</i>	44
<i>Expérience emploi été</i>	44
<i>Objectif carrière</i>	44
Travail partagé.....	45

Statistique Canada

Enquête sur le financement des coopératives	45
---------------------------------------------------	----

Transport Canada

Programme de recherche et de sensibilisation à la sécurité routière.....	45
-----------------------------------------------------------------------------	----

Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)

Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME)	46
--------------------------------------------------------	----

PARTIE 2 : PROGRAMMES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Gouvernement du Yukon

Ministère du Développement économique	51
Programme de garanties de prêts à redevances du Yukon..	51

Gouvernement du Nunavut

Ministère du Développement économique et des Transports	51
Programme de soutien aux petites entreprises	51
<i>Fonds de formation d'entrepreneurs</i>	51
<i>Fonds pour des moyens d'existence durable</i>	51
<i>Fonds pour les perspectives d'avenir de petites entreprises</i>	51
Programme d'investissements stratégiques	52
<i>Nunavut Economic Foundations Fund</i>	52
<i>Nunavut Equity Investment Fund</i>	52

Gouvernement de la Colombie-Britannique

Ministère de l'Agriculture53

Agriculture Environment and Wildlife Fund (AEWF).....	53
Agri-Food Futures Fund	53
Agroforestry Industry Development Initiative	54
BC Agriculture Labour Market and Skills Development Initiative (ALMSDI).....	54
Emerging Sectors Initiative (ESI)	54
Islands Agri-Food Initiative.....	55
Organic Sector Development Program Strategic Initiative (OSDP)	55
Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA)	55

Ministère de la Sécurité publique et Solliciteur général.....56

Community Gaming Grant Program.....	56
-------------------------------------	----

Ministère de l'Environnement56

Public Conservation Assistance Fund	56
-------------------------------------------	----

Ministère des communautés, du sport et du développement culturel.....56

Conseil des arts de la Colombie-Britannique	56
---------------------------------------------------	----

Ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones57

First Nations Clean Energy Business Fund (FNCEB)	57
--------------------------------------------------------	----

Gouvernement de l'Alberta

Agriculture et développement rural.....58

Rural Electric Program	58
Rural Gas Program.....	58

Gouvernement de la Saskatchewan

Entreprise Saskatchewan58

Labour Sponsored Venture Capital Program.....	58
Small Business Loans Associations (SBLA) Program.....	59

Ministère des Services sociaux.....	59
Affordable Home Ownership Program (AHOP).....	59
Gouvernement du Manitoba	
Affaires autochtones et du Nord du Manitoba	59
Fonds de développement économique local (FDEL)	59
Initiative d'alimentation saine dans le Nord (IASN)	60
Initiatives agricoles, alimentaires et rurales	
au Manitoba	60
Aide aux entrepreneurs ruraux (AER)	60
Crédit d'impôt pour l'expansion des entreprises dans les	
collectivités (EEC)	61
Initiative de durabilité agricole (IDA)	61
Fiers chez nous	61
<i>Mise en valeur des lieux publics</i>	61
<i>Mise en valeur des rues principales</i>	61
<i>Plantation d'arbres</i>	62
Programme visant les jeunes entrepreneurs autochtones	
en milieu rural	62
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba	
Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba, et	
Entreprenariat, Formation professionnelle	
et Commerce Manitoba.....	63
Programme Jeunes entrepreneurs.....	63
Conservation Manitoba.....	63
Fonds des innovations de développement durable —	
Fonds pour la réduction des déchets et la prévention	
de la pollution (WRAPP).....	63
Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba	64
Eastside Tourism Investment Program (EASTIP)	64
Manitoba Aboriginal Tourism Training Plan (ATTP) Fund.	64
Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce	
Manitoba.....	65
Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans	
l'industrie — Compétences essentielles	65
Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans	
l'industrie — Programme de conseils sectoriels	65
Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans	
l'industrie — Programme de perfectionnement de la	
main-d'œuvre	65
Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans	
l'industrie — Programme d'expansion de l'industrie...	67
Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans	
l'industrie — Reconnaissance des acquis	67
LienAffaires	67
Manitoba Industrial Opportunities Program (MIOP)	67
Manitoba Marketing Network (MMN).....	68
Mesure incitative à l'embauche de compagnons	
certifiés.....	68
Mesure incitative à l'embauche des apprentis	
débutants	68

Mesure incitative à l'embauche des apprentis de niveau avancé.....	69
PerLE Manitoba	69
Programme de partenariats du marché du travail	69
Programme de subventions salariales.....	70
Programme Lancement d'entreprises (PLE).....	70
Programme Partenariats en matière d'emploi	70
Recherche et innovation.....	71
Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba ; Agriculture, Alimentation et initiatives rurales Manitoba ; et Innovation, Énergie et Mines Manitoba ...	71
Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises	71
<i>Aide pour la certification</i>	71
<i>Commercialisation de produit</i>	71
<i>Développement de concept</i>	72
<i>Développement des marchés</i>	72
<i>Développement de produit</i>	72
<i>Propriété intellectuelle</i>	72
Gestion des ressources hydriques du Manitoba	73
Fonds d'innovation pour le développement durable — Fonds de gérance des eaux.....	73
Infrastructure et Transport Manitoba.....	73
Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (IAEA)	73
Innovation, Énergie et Mines Manitoba	74
Programme d'aide à l'exploration minière (PAEM)	74
Logement et Développement Communautaires Manitoba.....	74
Conseil de prêts aux coopératives et de garantie de prêt.....	74
Conseil de promotion des coopératives	74
Financement pour l'élaboration de proposition	75
Fonds d'aide aux coopératives.....	75
Fonds de crédit d'impôt pour le développement de coopératives.....	76
FoyersClés ! Programme d'aide aux coopératives d'habitation et à la construction de logements locatifs.....	76
Programme d'aide à l'accès au logement (PAAL).....	76
Quartiers vivants ! Fonds de revitalisation des quartiers.....	77
Services de Développement des coopératives	77
Services à la famille et Consommation Manitoba.....	77
Subvention de démarrage pour centres de garde d'enfants.....	77
Subvention de formation pour les assistants à la garde d'enfants et les éducateurs de la petite enfance II	78
Subvention d'exploitation annuelle pour les centres de garde d'enfants	78
Subvention de remplacement du personnel.....	78
Subvention de soutien à l'inclusion — subventions spécialisées pour les centres et les foyers.....	78

Subvention d'incitation au recrutement	79
Subventions d'urgence.....	79
Subventions pour la construction, la rénovation et l'équipement des centres de garde d'enfants.....	79
Subventions pour l'amélioration de l'exploitation des garderies éducatives	79
Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba	80
Programme de perfectionnement des compétences des jeunes entrepreneurs.....	80
Gouvernement de l'Ontario	
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO).....	80
Agricorp — Programme de protection financière des producteurs de céréales (PPFPC).....	80
Fonds d'investissement dans le marché ontarien.....	81
Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR)	81
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités — Emploi Ontario.....	81
Primes à la signature à l'intention des employeurs	81
Ministère de l'Énergie.....	82
Community Energy Partnerships Program (CEPP)	82
Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts.....	82
Programme d'énergie pour le Nord	82
Ministère du Développement économique et du commerce.....	82
Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO)...	82
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO).....	83
Programme de création d'emplois par les entreprises du Nord	83
Programme d'Entrepreneurs du Nord de l'Ontario.....	83
Programme de Jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario.....	83
Programme de technologies émergentes (Nord de l'Ontario).....	84
Gouvernement du Québec	
Investissement Québec (IQ).....	84
Entrepreneuriat collectif : financement des entreprises de l'économie sociale	84
Programme d'aide à la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	84
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).....	84
Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région.....	84
Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale- territoriale — Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises	85

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale — Soutien à l'innovation en agroalimentaire	
Diversification et commercialisation en circuit court en région	85
Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique.....	85
Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement	85
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	86
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD).....	86
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)	86
Aide à l'embauche de personnes handicapées.....	86
Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	86
Subvention aux entreprises adaptées	86
Subventions salariales	86
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).....	87
Fonds conjoncturel de développement (FCD)	87
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).....	87
Pacte rural.....	87
Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC)	87
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).....	88
Programme d'attribution de biomasse forestière.....	88
Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières	88
Programme de création d'emplois en forêt	88
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	88
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).....	88
Recyc-Québec.....	88
<i>Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés</i>	<i>88</i>
<i>Économie sociale et mobilisation des collectivités..</i>	<i>88</i>
<i>Performance des industries, commerces et institutions (ICI) en gestion des matières résiduelles (GMR).....</i>	<i>88</i>
<i>Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective</i>	<i>88</i>
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).....	89
Centres locaux de développement (CLD).....	89

Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)	89
Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence.....	89
Fonds local d'investissements (FLI)	89
Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN)/Arts et culture, Montréal.....	90
Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN)/Soutien à l'amorçage d'entreprises technologiques	90
Programme d'aide aux entreprises (PAE)	90
Programme de démonstration de technologies vertes (PDTV)	90
Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT)/Soutien à l'innovation sociale et aux projets structurants	91
Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles (PSPFI)	91
Programme de soutien aux projets économiques	
Régime d'investissement coopératif (RIC)	91
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et Pêches.91	
Conseil de développement des pêches et de l'aquaculture	
Programmes de développement agricole.....	92
Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....92	
Programme d'Accroissement de l'emploi — Subvention salariale à l'employeur	92
Ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.....92	
Programme d'adoption et de commercialisation de technologie (PACT)	92
Programme d'aide au commerce (PAC)	93
Programme d'aide financière à l'industrie (PAFI)	93
Programme de croissance des entreprises du Nouveau-Brunswick	94
Ministère du Développement social.....94	
Contribution financière supplémentaire de 2 p. 100	
Exonération fiscale de la portion de l'impôt foncier payable à la province.....	94
Programme de logements locatifs abordables	95
Programme pour les projets d'habitation en difficulté (rééchelonnement).....	95
Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif.....95	
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)	
Fonds d'innovation de l'atlantique (AIF)	96
Programme de développement des entreprises (PDE)...	96
Credit Union Atlantic et Fédération de l'habitation coopérative du Canada.....96	

Programme d'investissement pour les coopératives d'habitation.....	96
Ministère des Services communautaires de la Nouvelle- Écosse	97
Programme d'amélioration des maisons d'hébergement.....	97
Ministère du Développement économique et rural et du Tourisme	97
Fonds d'investissements pour le développement économique communautaire.....	97
Programme de financement et de garantie de prêts des petites entreprises	98
Programme de maintien et d'expansion des entreprises	99
Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités	99
Community ACCESS-ability Program.....	99
Gouvernement de l'île-du-Prince-Édouard	
Conseil des coopératives de l'Île-du- Prince-Édouard.....	100
Stagiaire <i>CreateAction</i> du Prince Edward Island Co-operative Council (PEICC).....	100
Ministère de l'innovation et des innovations en enseignement supérieur de l'Île-du-Prince-Édouard .	100
Human Resources Planning Program	100
Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural	101
Island Community Fund	101
Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador	
Cours provincial de Terre-Neuve-et-Labrador.....	102
Cour des petites créances	102
Credit Union Deposit Guarantee Corporation.....	102
Assurance-dépôts pour les dépôts des membres de coopératives de crédit.....	102
Department of Child, Youth and Family Services	102
Services de garde	102
Department of Government Services	103
Occupational Health and Safety Inspections (OHS).....	103
Labour Relations Agency	103
<i>Conciliation</i>	103
<i>Early Resolution</i>	104
<i>Educational Awareness</i>	104
<i>Formal Investigation</i>	104
<i>Interest-Based Negotiation (IBN)</i>	104
<i>Preventive Intervention</i>	105
<i>Preventive Mediation Program (PMP)</i>	105
<i>Telephone Counselling Services</i>	106
Ministère de la Justice	106
Victim Services Program	106
Ministère de l'Innovation, du Commerce et du Développement rural	106

International Trade Assistance Program (ITAP)	106
OceanTech Global	107
OceanTech Intelligence	107
OceanTech Smart Growth.....	109
Programme d'amélioration des compétences en milieu de travail.....	109
Programme de commercialisation.....	109
Programme de développement des entreprises et des marchés	110
Programme de développement pour l'industrie de l'artisanat.....	111
Programme de maintien et d'expansion des entreprises.....	111
Programme de renforcement des capacités communautaires (RCC)	112
Programme de valorisation de l'innovation	112
Regional/Sectoral Diversification Fund (RSDF)	112
Small and Medium-sized Enterprise Fund	113
Young Entrepreneurship and Innovators Program	113
Ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi (MRHTE).....	114
Apprenticeship Wage Subsidy Program.....	114
Community Employment Partnerships.....	114
Job Skills Program	114
Labour Market Development Agreement Job Creation Partnerships.....	115
Labour Market Development Agreement Wage Subsidies.....	115
Labour Market Information Services	115
Labour Market Partnerships.....	116
Targeted Initiative for Older Workers (TIOW).....	116
Wage Subsidies	117
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs....	118
Cultural Economic Development Program (CEDP)	118

INTRODUCTION

Année internationale des coopératives 2012

Pour célébrer l'importante contribution sociale et économique des coopératives partout dans le monde, l'Organisation des Nations Unies a adopté une résolution proclamant 2012 « Année internationale des coopératives ». Cette résolution intitulée « Le rôle des coopératives dans le développement social » souligne la diversité au sein du mouvement coopératif et incite au développement des coopératives.

À propos du guide : un meilleur accès aux programmes gouvernementaux pour les coopératives

Le Canada profite de l'élan créé par l'Année internationale des coopératives pour améliorer l'accès aux programmes gouvernementaux ouverts aux coopératives. Le présent guide est une initiative du Secrétariat aux affaires rurales et aux coopératives du gouvernement du Canada, et a été élaboré en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. En plus d'une description sommaire de chaque programme, on y trouve un point de liaison que peuvent utiliser les Canadiens pour obtenir des renseignements par téléphone, télécopieur, courriel ou sur le Web.

Les programmes sont divisés en deux sections : la première section est axée sur les programmes mis en place par les divers ministères fédéraux; la deuxième section fournit des renseignements provenant des

provinces et des territoires.

Un accès public gratuit à Internet est disponible dans bon nombre d'écoles, de bibliothèques et de centres d'emploi et par l'entremise de sites offrant le Programme d'accès communautaire qui sont situés dans de nombreuses communautés en milieu rural et éloigné au Canada.

Qu'est-ce qu'une coopérative ?

Une coopérative est une entreprise légalement incorporée appartenant conjointement aux membres qui utilisent ses services. Tous les membres d'une coopérative sont des décideurs d'importance égale grâce au système démocratique « un membre, un vote ». En retour, tous les membres partagent les avantages de la coopération selon leur degré d'utilisation des services offerts.

Les coopératives prennent des formes diverses et elles existent dans tous les secteurs de l'économie ; toutefois, elles sont généralement créées par un groupe de personnes ayant un besoin commun. En mettant leurs ressources en commun et en travaillant ensemble, les membres peuvent répondre à ce besoin au moyen de la coopérative. Bien qu'elles remplissent une vaste gamme de fonctions, les coopératives correspondent généralement à l'un des quatre types suivants :

- **Les coopératives de consommateurs** offrent des produits ou des services à leurs membres (p. ex. une coopérative de vente au détail, d'habitation, de soins de santé ou de garde d'enfants).
- **Les coopératives de producteurs** traitent et commercialisent les biens ou les services de leurs membres ou fournissent les produits ou les services nécessaires aux activités professionnelles de leurs membres (p. ex. entrepreneurs indépendants, artisans ou agriculteurs).
- **Les coopératives de travail** fournissent du travail à leurs membres. Dans ce type de coopérative, les employés sont à la fois les membres et les propriétaires de l'entreprise.
- **Les coopératives multi-partenaires** répondent aux besoins de divers groupes d'intervenants tels que des employés, des clients, des organisations et des particuliers intéressés. Ce type de coopérative est habituellement associé au domaine de la santé, des soins à domicile ou à d'autres entreprises sociales.

Les coopératives existent à la fois pour des raisons économiques et sociales. Alors qu'une coopérative a pour objectif de répondre aux besoins communs de ses membres, elle contribue aussi à leur développement par leur participation à la gouvernance démocratique de l'entreprise. Parallèlement, les coopératives entreprennent habituellement des activités de développement social ou économique à l'échelle locale telles que la création d'emplois ou la prestation de biens et de services qui ne seraient pas autrement offerts dans la collectivité.

Faits saillants :

- Depuis plus de cent ans au Canada, les coopératives permettent à des milliers de gens et de communautés de répondre efficacement à leurs besoins.
- Les coopératives stimulent le leadership et l'autonomie pour que les citoyens prennent le contrôle de leur développement à l'échelle locale.
- Au Canada, plus de 9 000 coopératives contribuent au développement économique local, particulièrement dans les régions rurales où elles créent des emplois durables et fournissent des biens et services essentiels.
- Les coopératives sont des acteurs économiques importants avec un chiffre d'affaires de près de 35 milliards de dollars par année pour les coopératives non financières et avec des actifs de près de 252 milliards de dollars pour les coopératives en général.
- Les coopératives peuvent servir d'outils de redressement économique pour plusieurs régions en difficulté.
- Les coopératives existent dans tous les secteurs d'activités économiques, tels que l'agriculture, les services financiers, l'habitation, la vente d'aliments au détail, les services funéraires et les énergies renouvelables.
- Les coopératives affichent un taux de survie supérieur aux autres formes d'entreprises. Au Québec, une étude a démontré que 62 p. 100 des nouvelles coopératives sont toujours en activité après cinq ans, comparativement à 35 p. 100 pour les autres entreprises privés.

PARTIE

1

PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Programmes destinés spécifiquement aux coopératives

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Secrétariat aux affaires rurales et aux coopératives

L'Initiative de développement coopératif (IDC) est un programme du gouvernement du Canada offert en partenariat avec les organismes du secteur coopératif. L'IDC vise à aider les gens à créer des coopératives et à examiner des façons novatrices d'appliquer le modèle coopératif. L'IDC a pour objectif de rendre l'option coopérative plus accessible aux Canadiens, de façon à mieux répondre aux défis du monde actuel. Le volet Services-conseils du programme, administré à l'échelle nationale par l'Association des coopératives du Canada (ACC) et le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (CCCM), soutient le développement des coopératives en fournissant des conseils techniques et spécialisés aux personnes et aux groupes qui souhaitent créer ou consolider une coopérative.

Personne-ressource : **M. Stéphane Audet**

Téléphone : **613 773-2896** ou **1 888 757-8725**

Télécopieur : **613 773-2198**

Courriel : **stephane.audet@agr.gc.ca**

Site Web : **www.coop.gc.ca**

Services-conseils – Initiative de développement coopératif

Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (CCCM)

Personne-ressource : **M. Michaël Béland**

Téléphone : **613 789-5492, poste 24**

Site Web : **www.cccm.coop**

Association des coopératives du Canada (ACC)

Personne-ressource : **M. John Anderson**

Téléphone : **613 238-6711, extension 228**

Site Web : **www.coopscanada.coop**

Terre-Neuve et Labrador
***Newfoundland and Labrador Federation
of Co-operatives***

Personne-ressource : **M. Glen Fitzpatrick**
Sans frais : **1 877 726-9431**
Site Web : **www.nlfc.coop**

L'île-du-Prince-Édouard
***Conseil de développement coopératif
de l'Île du Prince Édouard***

Personne-ressource : **M^{me} Velma Robichaud**
Téléphone : **902 854-3658**
Site Web : **www.conseilcoopipe.org**

Prince Edward Island Co-operative Council

Personne-ressource : **M. Charlie Crockett**
Téléphone : **902 569-7322**
Site Web : **www.peicc.coop**

Nouvelle-Écosse

Conseil coopératif acadien de la Nouvelle-Écosse

Personne-ressource : **M^{me} Darlene Doucet**
Téléphone : **902 224-2205**
Site Web : **www.conseilcoopne.ca**

Nova Scotia Co-operative Council

Personne-ressource : **M. Jonathan MacClelland**
Téléphone : **902 893-8966**
Site Web : **www.novascotia.coop/**

Nouveau-Brunswick

Coopérative de développement régional – Acadie

Personne-ressource : **M. Melvin Doiron**
Téléphone : **506 727-6377**
Site Web : **www.cdra.fcdrq.coop**

Co-operative Enterprise Council of New Brunswick

Personne-ressource : **M^{me} Wendy Keats**
Téléphone : **506 227-9607**
Site Web : **www.cecnb.ca**

Québec

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Personne-ressource : **M^{me} Josée Tremblay**
Téléphone : **418 835-3710**
Site Web : **www.coopquebec.coop**

Ontario***Conseil de la coopération de l'Ontario***Personne-ressource : **M. Luc Morin**Sans frais : **1 866 290-1168**Site Web : **www.cco.coop*****Ontario Co-operative Association***Personne-ressource : **M. Peter Cameron**Sans frais : **1 888 745-5521**Site Web : **www.ontario.coop****Manitoba*****Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba***Personne-ressource : **M. Danny Gendron**Sans frais : **1 800 990-2332**Site Web : **www.cdem.com*****Manitoba Co-operative Association***Personne-ressource : **M^{me} Vera Goussaert**Téléphone : **204 989-5930**Site Web : **www.manitoba.coop****Saskatchewan*****Conseil de la coopération de la Saskatchewan***Personne-ressource : **M. Mouhammad Sy**Sans frais : **1 800 670-0879**Site Web : **www.ccs-sk.ca*****Saskatchewan Co-operative Association***Personne-ressource : **M^{me} Victoria Morris**Téléphone : **306 244-3702**Site Web : **www.sask.coop****Alberta*****Conseil de développement économique de l'Alberta***Personne-ressource : **M. Patrice Gauthier**Sans frais : **1 888 414-6123**Site Web : **www.lecdea.ca*****Alberta Community and Co-operative Association***Personne-ressource : **M. Richard Stringham**Téléphone : **780 963-3766**Site Web : **www.acca.coop**

Colombie-Britannique

British Columbia Co-operative Council

Personne-ressource : **M. Richard Marcuse**

Téléphone : **604 662-3906**

Site Web : **www.bcca.coop**

Le Nord

Arctic Co-operatives Limited

Personne-ressource : **M^{me} Sherry Hennessey**

Téléphone : **204 697-2243, extension 288**

Site Web : **www.arcticco-op.com**

Programmes accessibles aux coopératives

Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC)

Nutrition Nord Canada (NNC) est un programme de contribution qui vise à augmenter l'accès à des aliments périssables nutritifs dans des collectivités nordiques isolées. AADNC procure les aliments aux détaillants inscrits qui les fournissent par la suite aux consommateurs. Les entreprises enregistrées auprès de l'Agence du revenu du Canada et exploitant des magasins dans des collectivités isolées ou ailleurs au Canada peuvent soumettre une demande d'inscription au programme. Pour s'inscrire, les entreprises doivent accepter les modalités sur le transfert des aliments définies par AADNC.

Téléphone : 1 800 567-9604

Courriel : nutritionnord@ainc.gc.ca

Site Web : www.nutritionnordcanada.ca/index-fra.asp

Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor)

Initiative de développement économique

Le gouvernement du Canada offre un financement de 400 000 \$ sur quatre ans pour appuyer le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le Nord. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la « *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* », la stratégie du gouvernement du Canada pour les langues officielles. La Feuille de route est un programme pangouvernemental qui s'appuie sur deux piliers : la participation de tous les Canadiens à la dualité linguistique et l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Site Web : www.cannor.gc.ca/pr/pol-fra.asp

CanNor, région du Yukon

Whitehorse

Téléphone : **867 667-3263**

Télécopieur : **867 667-3801**

Courriel : **Ytinfo@cannor.gc.ca**

CanNor, région des Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife

Téléphone : **867 766-8327**

Télécopieur : **867 766-8401**

Courriel : **EcDevNWT@cannor.gc.ca**

CanNor, région du Nunavut

Iqaluit

Téléphone : **867 975-3728**

Télécopieur : **867 975-3740**

Courriel : **ecdevnunavut@cannor.gc.ca**

Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord (ISDEN)

Avec le budget de 2009, soit le Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a renouvelé le financement des ISDEN en investissant 90 millions de dollars sur cinq ans (du 1er avril 2009 au 31 mars 2014). ISDEN est propre à CanNor et est offert dans les trois territoires. Il a pour objectif de renforcer les secteurs clés de l'économie des territoires, d'assurer une diversification économique dans le Nord et d'accroître la participation des habitants du Nord à l'économie. L'ensemble des programmes ISDEN comprend :

- Programme d'investissements ciblés
- Fonds pour le savoir et l'innovation
- Forums en faveur des partenariats et de la consultation
- Fonds pan-territorial

Téléphone : **867 975-3725**

Site Web : **www.cannor.gc.ca/pr/si-fra.asp**

Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA)

CanNor a reçu un total de 2,3 millions de dollars en financement annuel destiné au PDEA. Les fonds sont utilisés dans les trois territoires en fonction des besoins. Les objectifs du PDEA sont notamment :

- d'accroître le nombre d'entreprises viables détenues et exploitées par des Canadiens autochtones
- de cultiver une culture de l'entrepreneuriat dans la communauté autochtone et d'améliorer l'accès aux occasions d'affaires
- de créer, d'étendre et de diversifier le réseau des institutions financières fonctionnelles détenues et contrôlées par des Autochtones, qui fournissent des capitaux destinés au développement

- d'améliorer l'accès aux capitaux pour les entreprises autochtones
- d'améliorer la capacité des organisations autochtones vouées au financement et au développement d'entreprises à offrir des services financiers, des renseignements commerciaux et des services de soutien au développement
- d'accroître la participation des Autochtones aux avantages économiques découlant des principaux projets de mise en valeur des ressources et des investissements dans le secteur de l'énergie.

Téléphone : **867 975-3725**

Programme d'opportunités économiques pour les communautés (POEC)

Ce programme fournit du soutien aux collectivités qui développent des projets ayant pour but d'offrir des services publics en matière de développement économique, ce qui produit des retombées économiques.

Téléphone : **867 975-3725**

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Mécanisme d'intervention bilatérale (propositions spontanées)

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) accepte de fournir un soutien financier pour les initiatives de développement établies et présentées par un proposant. Une proposition recevable sera considérée lorsqu'elle détermine clairement les résultats prévus et se rapporte aux priorités d'un cadre de programme de l'ACDI ou, en l'absence de cadre, satisfait aux priorités de programme plus générales de l'ACDI ou du bénéficiaire. L'ACDI conserve le droit d'accepter ou de rejeter la proposition en fonction de son calibre et dans la mesure où elle satisfait aux priorités du programme de l'ACDI ou du bénéficiaire.

Téléphone : **819 997-5006** ou **1 800 230-6349**

ATS : **819 953-5023** ou **1 800 331-5018**

Courriel : **info@acdi-cida.gc.ca**

Propositions de projets et rapports d'assistance humanitaire d'urgence

L'ACDI, par l'entremise de son Programme d'assistance humanitaire internationale, vise à sauver des vies, à soulager la souffrance et à préserver la dignité des victimes de conflits ou de catastrophes naturelles en assurant des réponses appropriées, efficaces et acheminées rapidement.

Téléphone : 819 997-5006 ou 1 800 230-6349
ATS : 819 953-5023 ou 1 800 331-5018
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca
Site Web : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/STE-320155246-SKL

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC)

Le programme **Croissance des entreprises et des régions** renforce les conditions favorables à la croissance durable des régions et des PME. Ce programme vise :

- à aider les entreprises à être plus performantes, concurrentielles et à innover davantage afin de faciliter leur croissance durable ;
- à appuyer le transfert des technologies et des résultats de la recherche vers les entreprises, et ;
- à créer les conditions propices pour attirer des investissements étrangers et des organisations internationales.

Bureaux régionaux : www.dec-ced.gc.ca/fra/bureaux-affaires/affaires.html

Site Web : www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/croissance/croissance.html

Initiative de développement économique — Dualité linguistique

L'Initiative de développement économique de la *Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne*, en vigueur jusqu'au 31 mars 2013, vise à favoriser le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) par diverses activités dont l'innovation, l'entrepreneuriat, les partenariats et la diversification des activités économiques. Dans le cadre de cette initiative, l'Agence a reçu 10,2 millions de dollars répartis sur 5 ans pour bonifier les activités qu'elle mène déjà auprès des communautés anglophones en situation minoritaire au Québec.

Site Web : www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/dualite/index.html

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Le **Fonds des collectivités innovatrices (FCI)** investit dans des projets qui prévoient la création d'emplois à long terme et le développement économique des collectivités.

Les organismes à but non lucratif peuvent recevoir du financement, y compris les municipalités, les coopératives, les établissements d'enseignement, les organisations et les entreprises de développement économique ainsi que les associations technologiques et de l'industrie.

Bureaux d'APECA :

Siège social de l'APECA 1 800 561-7862

Nouveau-Brunswick 1 800 561-4030

Île-du-Prince-Édouard 1 800 871-2596

Terre-Neuve-et-Labrador 1 800 668-1010

Nouvelle-Écosse 1 800 565-1228

Société d'expansion du Cap-Breton 1 800 705-3926

Site Web : www.acoa-apeca.gc.ca/fra/Jecherche/informationprogrammes/Pages/ProgramDetails.aspx?ProgramID=6

Le Programme de développement des entreprises

(PDE) vous aidera à mettre sur pied, à agrandir ou à moderniser votre entreprise. Le programme vise les petites et moyennes entreprises (PME) et donne accès à des contributions sans intérêt, non garanties, et remboursables. Les organismes sans but lucratif qui offrent des services d'appoint aux entreprises peuvent également être admissibles à une aide non remboursable.

Bureaux d'APECA :

Siège social de l'APECA 1 800 561-7862

Nouveau-Brunswick 1 800 561-4030

Île-du-Prince-Édouard 1 800 871-2596

Terre-Neuve-et-Labrador 1 800 668-1010

Nouvelle-Écosse 1 800 565-1228

Société d'expansion du Cap-Breton 1 800 705-3926

Site Web : www.acoa-apeca.gc.ca/fra/Jecherche/informationprogrammes/Pages/ProgramDetails.aspx?ProgramID=2

Agence du Revenu du Canada (ARC)

Recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) – Programme d'encouragements fiscaux

Ce programme vise à motiver les entreprises canadiennes de toutes les tailles et de tous les secteurs à réaliser des activités de recherche et de développement au Canada qui aboutiront à des produits ou des procédés nouveaux, améliorés ou perfectionnés sur le plan technologique. Une coopérative peut être admissible à ces avantages sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, d'une réduction des impôts à payer ou des deux.

Visitez le site Web du Programme de RS&DE sur www.cra-arc.gc.ca/txcrdt/sred-rsde/menu-fra.html pour

obtenir plus de renseignements sur le programme ou pour vous inscrire à des séminaires d'information au public.

Téléphone (tous les bureaux) : **1 800 959-5525**

Bureaux des services fiscaux : www.cra-arc.gc.ca/txcrdt/sred-rsde/cntcts/menu-fra.html

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario)

Le **Fonds d'adaptation des collectivités (FAC)** du gouvernement du Canada est une mesure de stimulation économique d'un milliard de dollars sur deux ans, annoncée dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. L'objectif de cette initiative est d'agir rapidement pour atténuer l'impact de la récession économique mondiale grâce à la création d'emplois. Il s'agit également d'aider les collectivités dont l'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles et le secteur de la fabrication à adapter et à restructurer leur économie.

Téléphone : **1 866 593-5505**

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00100.html

Initiative de développement économique (IDE)

FedDev Ontario investit 4 millions de dollars, par l'entremise de l'IDE, pour appuyer les activités de développement commercial et économique qui favorisent la croissance durable des communautés francophones du Sud de l'Ontario (les communautés de langue officielle en situation minoritaire en Ontario) dans deux domaines prioritaires :

- les activités de planification stratégique communautaire qui renforcent l'assise économique et la compétitivité des communautés francophones et des petites et moyennes entreprises ;
- les activités de développement commercial et économique qui répondent aux besoins de ces communautés et stimulent la croissance économique dans divers secteurs.

Téléphone : **1 866 593-5505**

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00098.html

L'**Initiative Jeunesse en STIM** fournit un appui financier aux organismes à but non lucratif admissibles pour qu'ils puissent accroître, améliorer et coordonner la portée et l'incidence de leurs programmes éducatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes, de la maternelle à la 12^e année, dans les domaines des sciences, de la technologie, de

l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Seulement les coopératives effectuant ces activités sont éligibles.

Téléphone : 1 866 593-5505

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00329.html

L'Initiative pour la prospérité encourage les entreprises, les organismes sans but lucratif et les établissements postsecondaires du Sud de l'Ontario à entreprendre des projets qui entraîneront la production, la diversification et la compétitivité accrues dans la région. L'initiative appuie les projets qui cadrent avec les objectifs suivants :

- amélioration de la productivité (en autant que la coopérative représente un secteur de l'industrie) ;
- diversification régionale (en autant que la coopérative soit régionale ou à base communautaire) ;
- mise en place d'un avantage concurrentiel (en autant que la coopérative représente un secteur de l'industrie ou une région).

Téléphone : 1 866 593-5505

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00398.html

Le Programme de développement de la technologie fournit une aide financière pour encourager les organismes spécialisés dans la recherche et l'innovation, le secteur privé, les établissements postsecondaires et les organismes à but non lucratif à collaborer de près pour accélérer la réalisation de projets technologiques de pointe et de grande envergure, ouvrant la voie à de nouveaux débouchés sur le marché pour les entreprises du Sud de l'Ontario.

Téléphone : 1 866 593-5505

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00332.html

Le Programme de développement de l'Est de l'Ontario (PDEO) encourage le développement socioéconomique de l'Est de l'Ontario. Il contribue au renouveau économique dans cinq secteurs prioritaires :

- le développement des entreprises et le développement communautaire ;
- le perfectionnement des compétences ;
- l'accès au capital ;
- les activités visant à attirer les jeunes et à les inciter à demeurer dans la région ;
- les améliorations technologiques.

Le financement et le soutien du PDEO sont offerts par l'entremise des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) situées partout dans l'Est de l'Ontario, de même que par le Réseau des SADC de l'Est ontarien.

Les demandes de fonds sous le PDEO sont soumises à des SADC. Les coopératives peuvent s'adresser directement à FedDev pour des projets régionaux.

Téléphone : **1 866 593-5505**

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00042.html

Le **Programme de développement des collectivités** appuie 61 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) en Ontario. Les SADC offrent un vaste éventail de programmes et de services pour stimuler le développement économique communautaire et l'essor des petites entreprises. Elles fournissent notamment des services :

- de planification communautaire et de développement socioéconomique stratégiques ;
- d'aide à la réalisation de projets communautaires ;
- de renseignements et de planification aux entreprises ; et
- d'accès au capital pour les petites et moyennes entreprises et les entreprises sociales.

Les demandes de fonds sous le programme sont soumises à des SADC.

Téléphone : **1 866 593-5505**

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00041.html

Le **Programme de développement du Sud de l'Ontario (PDSO)** est le programme de base de FedDev Ontario. Il mise sur les atouts et les forces des collectivités afin de créer un contexte propice à l'essor des entreprises et d'aider le Sud de l'Ontario à tirer pleinement parti de son potentiel pour réussir dans une économie axée sur le savoir. Le financement de ce programme est destiné à des projets qui permettent de stimuler les économies locales et de favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises et des collectivités de la région. Environ 100 millions de dollars ont été affectés au PDSO en 2009-2010.

Téléphone : **1 866 593-5505**

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00097.html

Scientifiques et ingénieurs en affaires offre du soutien financier aux diplômés récents et aux étudiants de deuxième et de troisième cycles de programmes STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) afin de les aider à développer leurs compétences en affaires de façon à mettre en marché leurs idées et produits novateurs et à contribuer à la croissance de l'économie du Sud de l'Ontario. Seulement les coopératives effectuant ces activités sont éligibles.

Téléphone : **1 866 593-5505**

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00337.html

Le **Stage en entreprise pour diplômés** fournit des fonds à des organisations sans but lucratif et des établissements d'enseignement postsecondaire admissibles du Sud de l'Ontario afin d'organiser des stages offrant aux étudiants de deuxième et troisième cycles et aux diplômés récents de programmes de sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) des possibilités de mentorat structurés dans les petites et moyennes entreprises (PME) du Sud de l'Ontario. Seulement les coopératives effectuant ces activités sont éligibles.

Téléphone : 1 866 593-5505

Site Web : www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_00335.html

Agriculture et agroalimentaire Canada

Agri-investissement est un compte d'épargne producteur-gouvernement autogéré qui permet aux producteurs de mettre des fonds de côté pour faire face à de petites pertes de revenu ou faire des investissements dans le but d'atténuer les risques à la ferme. Le programme Agri-investissement est mis en œuvre par le gouvernement fédéral dans toutes les provinces, sauf au Québec. Au Québec, le programme Agri-investissement est mis en œuvre par *La Financière agricole*.

Téléphone : 1 866 367-8506

Site Web : www.agr.gc.ca/agriinvestissement

Agri-stabilité vous apporte un soutien lorsque votre marge diminue de façon importante. Vous pouvez être admissible à un paiement au titre d'Agri-stabilité lorsque votre marge du programme de l'année courante est inférieure à 85 p. 100 de votre marge de référence.

Agri-stabilité est exécuté par le gouvernement fédéral au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'au Yukon.

Téléphone : 1 866 367-8506

Site Web : www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1291990433266&lang=fra

Agroalimentaire : Recherche et Initiative de développement (ARDI)

Ce programme offre du financement pour des projets innovateurs dans les domaines de la production et transformation agroalimentaire. La priorité est accordée aux projets qui créent de nouvelles sources de revenu agricole, qui encouragent la croissance du secteur à valeur ajoutée, et qui diminuent les coûts pour la

production primaire. Ce programme est offert dans la province du Manitoba.

Téléphone : 1 866 626-4862

Site Web : www.gov.mb.ca/agriculture/growingforward/gf_programs/aaa14s09.fr.html

Indicateurs agro-environnementaux de référence (Collecte de données)

Ce programme vise à créer de nouveaux ensembles de données et à renforcer les ensembles déjà existants concernant la végétation, les sols, les aliments pour animaux et la qualité de l'eau dans les zones agricoles, afin de déterminer les meilleures terres agricoles en se fondant sur l'évaluation des capacités du sol et de l'arabilité. Ce programme est offert au territoire du Yukon.

*Yukon Energy, Mines and Resources —
Direction de l'agriculture*

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) :

www.emr.gov.yk.ca/agriculture/agri_environmental_baseline_indicators.html

L'Initiative Agri-transformation (IAT) vise à améliorer la compétitivité du secteur de la transformation agroalimentaire au Canada. Elle appuie les projets de transformation agricole d'entreprises de transformation existantes, qui consentent à adopter des technologies et des processus innovateurs et nouveaux essentiels au maintien et à l'amélioration de la position du secteur sur le marché international d'aujourd'hui.

Téléphone : 1 877 246-4682

Courriel : IAT@agr.gc.ca

Site Web : www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1294434150330&lang=fra

L'Initiative de développement des marchés fournit des ressources pour étudier et saisir les nouveaux débouchés et pour améliorer la compétitivité de l'industrie. Ce programme est offert au territoire du Yukon.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/market_development_initiative.html

L'Initiative de développement du secteur agricole fournit du financement en vue de l'élaboration de projets agricoles qui favorisent le développement économique

régional et contribuent à la durabilité des collectivités rurales. Ce programme est offert au territoire du Yukon.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/ag_development_initiative.html

L'Initiative de diversification et transformation à valeur ajoutée fournit de l'aide aux producteurs qui diversifient leurs activités afin de tirer parti des débouchés susceptibles d'accroître la rentabilité de leur exploitation agricole. Ce programme est offert au territoire du Yukon.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/diversification_value_added_initiative.html

L'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants est un programme fédéral pluriannuel de 200 millions de dollars qui accorde des contributions remboursables pour la construction ou l'agrandissement d'installations de production de biocarburants de transport. Le financement est accordé aux projets qui incluent l'injection, par les agriculteurs, de nouveaux capitaux propres correspondant à au moins 5 p. 100 des coûts admissibles du projet et l'utilisation de matières premières agricoles pour la production de biocarburants.

Téléphone : 1 877 246-4682

Télécopieur : 1 866 309-4255

Courriel : bioagriculture@agr.gc.ca

Site Web : www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1295549500949&lang=fra

Planification des activités et consultations

Cette initiative a pour but d'aider les organismes sans but lucratif et les gouvernements à accéder aux services de consultants afin d'examiner les résultats antérieurs et la situation financière, de discuter des objectifs et d'aider à déterminer les options pour atteindre les objectifs de rentabilité. Ce programme est offert au territoire du Yukon.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/business_planning_advisory_initiative.html

Prévention et atténuation des risques liés à la biosécurité

Cette initiative vise la conception et la mise en œuvre de systèmes et de programmes qui permettront au territoire de déceler les risques nouveaux pour la santé des animaux et la protection des végétaux et de s'y préparer en mettant l'accent sur la prévention ou l'atténuation de ces risques.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/biosecurity_risk_prevention.html

Le Programme canadien d'adaptation agricole

(PCAA) est un programme quinquennal (2009-2014) dont l'objectif consiste à aider le secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels à saisir des occasions, à réagir aux enjeux nouveaux et émergents et à mettre à l'essai des solutions aux problèmes nouveaux et courants afin de s'adapter et de demeurer concurrentiel.

Téléphone : 1 877 290-2188

Télécopieur : 613 773-1922

ATS : 613 759-7470

Courriel : caap-pcaa@agr.gc.ca

Site Web : www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1286477571817&lang=fra

Le Programme de développement de l'innovation en agroalimentaire

fournit du financement pour des initiatives innovatrices dans les secteurs qui ont de l'importance stratégique pour les économies de Manitoba et du Canada. Le programme est conçu pour créer des partenariats parmi des participants clés afin de construire la capacité de la province pour l'innovation. Ce programme est offert dans la province du Manitoba.

Téléphone : 1 866 626-4862

Site Web : www.gov.mb.ca/agriculture/growingforward/gf_programs/aaa19s06.fr.html

Le Programme de développement des entreprises :

Auto-évaluation vise à encourager les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard à évaluer leurs pratiques et leurs compétences actuelles en matière de gestion agricole, à miser sur les points forts qu'ils ont identifiés, et par la suite à élaborer et à mettre en œuvre des méthodes de gestion d'entreprise efficaces et des plans d'action.

Bureau d'information agricole
 Téléphone : 902 368-4145 ou 1 866 734-3276
 Courriel : peextension@gov.pe.ca
 Site Web (en anglais seulement) : www.gov.pe.ca/growingforward/PFBWorkshop

Le **Programme de développement des entreprises : Compétences** vise à offrir aux agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et à leurs conjoints une formation axée sur les compétences qui puisse leur permettre d'accroître la rentabilité de leur exploitation ou leur revenu familial total et de faire des choix quant aux sources de revenu, de gérer les risques de façon proactive et d'être mieux positionnés quant à l'adoption de nouvelles technologies.

Bureau d'information agricole
 Téléphone : 902 368-4145 ou 1 866 734-3276
 Courriel : peextension@gov.pe.ca
 Site Web (en anglais seulement) : www.gov.pe.ca/growingforward/index.php3?number=1025703

Le **Programme de développement des entreprises : Formation** vise à inciter les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard à explorer, à comprendre et à utiliser des pratiques d'affaires améliorées dans leur prise de décisions.

Bureau d'information agricole
 Téléphone : 902 368-4145 ou 1 866 734-3276
 Courriel : peextension@gov.pe.ca
 Site Web (en anglais seulement) : www.gov.pe.ca/growingforward/training

Le **Programme de développement des entreprises : Planification** vise à appuyer les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui souhaitent évaluer, au moyen d'une planification de leurs activités, les répercussions de changements sur leurs activités. Les exploitations agricoles deviennent de plus en plus grandes et complexes, et les agriculteurs doivent constamment s'adapter. Ils doivent sans cesse intégrer des stratégies de planification et de gestion. Ce programme est conçu de manière à ce que les agriculteurs soient mieux en mesure de gérer la transition, de réagir au changement et d'adopter des processus et produits novateurs.

Bureau d'information agricole
 Téléphone : 902 368-4145 ou 1 866 734-3276
 Courriel : peextension@gov.pe.ca
 Site Web (en anglais seulement) : www.gov.pe.ca/growingforward/index.php3?number=1025706&lang=E

Le **Programme de développement des entreprises : Questions financières** vise à renforcer la capacité des agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard à mieux comprendre leur situation financière et à évaluer le rendement de leur exploitation avant d'établir des plans pour le développement futur de leur entreprise. Plusieurs circonstances obligent les agriculteurs à prendre des décisions éclairées fondées sur des faits indéniables. Les agriculteurs seront mieux préparés à prendre de bonnes décisions en matière de gestion s'ils disposent d'une analyse financière.

Bureau d'information agricole

Téléphone : 902 368-4145 ou 1 866 734-3276

Courriel : peiextension@gov.pe.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.pe.ca/go/GFbusprogram ou www.gov.pe.ca/growingforward/index.php3?number=1025705&lang=E

Le **Programme d'éducation en agriculture** a pour but de fournir des ressources éducatives pour les activités « de formation à l'agriculture en classe » et pour les activités éducatives présentées par des organisations agricoles. Ce programme est offert au territoire du Yukon.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/ag_education_program.html

Le **Programme de formation en agriculture** vise à fournir un soutien pour la présentation de cours, de séminaires, d'ateliers, de conférences et d'autres activités liées à l'agriculture et destinées à perfectionner les capacités des ressources humaines du Yukon œuvrant dans le secteur des produits agricoles, des produits agroalimentaires et des produits agroindustriels. Ce programme est offert au territoire du Yukon.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/agriculture_training_program.html

Le **Programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles (LCPA)** est un programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès des producteurs agricoles au crédit. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et

d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles.

Téléphone : 1 888 346-2511

Télécopieur : 613 773-2020

Courriel : fgp-pgf@agr.gc.ca

Site Web : www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1288035482429&lang=fra

Le **Programme d'innovation et de vulgarisation en agriculture** accorde des fonds aux clients agricoles et non agricoles en vue d'évaluer des technologies innovantes permettant d'améliorer la durabilité de l'environnement, la rentabilité et la valeur ajoutée en agriculture. Des équipes locales PRO travailleront directement avec les clients sur des projets d'innovation et de vulgarisation en agriculture. Ce programme est offert dans la province du Manitoba.

Téléphone : 1 866 626-4862

Site Web : www.gov.mb.ca/agriculture/growingforward/gf_programs/aaa19s07.fr.html

Le **Programme environnemental de vulgarisation en agriculture** vise à favoriser des changements dans les comportements et les attitudes des agriculteurs en ce qui concerne les pratiques agricoles durables sur le plan environnemental et à les encourager à adopter ces pratiques. Le programme porte sur toutes les pratiques agro-environnementales, mais il devrait être principalement axé sur les thèmes suivants : le brûlage de chaume, l'usage du fumier, l'érosion du sol causée par le vent et l'eau, la gestion des eaux de ruissellement, la gestion de la salinité, la gestion des éléments nutritifs (agriculture de précision), la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation à ces changements, la gestion des zones riveraines, la conservation de la biodiversité et les nouveaux enjeux dans le domaine agro-environnemental. Ce programme est offert dans la province du Manitoba.

Téléphone : 1 866 626-4862

Site Web : www.gov.mb.ca/agriculture/growingforward/gf_programs/aaa19s14.fr.html

Le **Programme nordique d'agriculture** finance des projets innovateurs qui fournissent des solutions aux défis de produire de la nourriture saine dans le nord du Manitoba. L'appui pratique est fourni pour développer la production agricole et alimentaire, et pour augmenter la disponibilité et réduire le coût des aliments frais et sains pour les habitants du Nord. Ce programme est offert dans la province du Manitoba.

Téléphone : 1 866 626-4862

Site Web : www.gov.mb.ca/agriculture/growingforward/gf_programs/aaa19s05.fr.html

Le Programme pour le développement des collectivités (PDC), bâtir des partenariats pour les régions rurales et nordiques fournit du financement sous forme de contributions dans le cadre du Partenariat rural du Canada (PRC), une initiative fédérale qui encourage et appuie le développement rural au Canada. L'objectif du programme est d'accroître la capacité des collectivités rurales et nordiques à tirer profit des atouts locaux et des avantages concurrentiels. Il faut travailler avec des partenaires communautaires pour atteindre une ou plusieurs des priorités suivantes du Programme :

- améliorer la compétitivité des régions rurales et nordiques ;
- favoriser la transformation d'idées locales et d'atouts non exploités en activités économiques novatrices durables ;
- faciliter la création de nouveaux débouchés économiques misant sur les commodités naturelles et culturelles déjà en place.

Téléphone : 1 877 295-7160

Site Web : www.rural.gc.ca/RURAL/display-afficher.do?id=1299516906622&lang=fra#quoi

Recherche et démonstration du Yukon

Cette initiative complète et enrichit les programmes de recherche et de démonstration existants au Yukon.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/yukon_research_demonstration.html

Remise en état des terres du Yukon

Ce programme vise à mettre en valeur les terres du Yukon qui ont été affectées par les activités agricoles et qui présentent un danger pour l'environnement ou la faune.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/reclamation_yukon_land.html

Stratégies de sécurité alimentaire

Cette initiative prévoit la conception, la mise en œuvre et l'établissement de partenariats dans le développement de stratégies de sécurité alimentaire pour tous les produits agro-alimentaires au Yukon.

Yukon Energy, Mines and Resources — Direction de l'agriculture

Téléphone : 867 667-5838

Télécopieur : 867 393-6222

Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.emr.gov.yk.ca/agriculture/food_safety_strategies_initiative.html

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)

Les **Ententes de partenariat pour le développement économique de l'Ouest (EPDEO)** sont des initiatives fédérales-provinciales mises sur pied pour stimuler l'activité économique et améliorer la qualité de vie des collectivités partout dans l'Ouest canadien. Grâce à ces ententes, DEO et chaque province de l'Ouest offrent une contribution de valeur égale favorisant d'importants investissements dans des projets qui soutiennent les priorités fédérales et provinciales. Les fonds sont destinés à des initiatives qui soutiennent les trois priorités stratégiques de DEO :

- un secteur des affaires compétitif et diversifié et un système d'innovation renforcé dans l'Ouest canadien ;
- des collectivités économiquement viables jouissant d'une qualité de vie élevée dans l'Ouest canadien ;
- des politiques et des programmes qui soutiennent le développement de l'Ouest canadien — la revitalisation des activités touristiques, le développement et la promotion des technologies environnementales, ainsi que la recherche et le développement de pointe dans le domaine de la technologie de la santé.

Téléphone : 780 495-4164 ou 1 888 338-9378

ATS : 1 877 303-3388

Télécopieur : 780 495-4557

Courriel : info@wd-deo.gc.ca

Site Web : www.wd.gc.ca/fra/297.asp

L'Initiative de développement économique (IDE)

visé à aider les particuliers, les entreprises, les jeunes et les immigrants à s'épanouir dans la langue de leur choix et dans leur collectivité. DEO investira 3,2 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre de l'Initiative de développement économique. Ces fonds iront à des

projets qui soutiennent le développement des entreprises et l'économie de manière à favoriser la croissance durable des communautés francophones de l'Ouest canadien. DEO travaillera avec les Organisations francophones à vocation économique et les membres du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien pour répondre aux besoins des entrepreneurs francophones et des communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ouest canadien.

Téléphone : 780 495-4164 ou 1 888 338-9378

ATS : 1 877 303-3388

Télécopieur : 780 495-4557

Courriel : info@wd-deo.gc.ca

Site Web : www.wd.gc.ca/fra/11564.asp

Le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest (PDEO)

est le programme principal en vertu duquel DEO effectue des investissements stratégiques dans le but de développer et de renforcer l'économie de l'Ouest canadien. Le programme vise plus particulièrement à atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer le système d'innovation de l'Ouest canadien, qui fait le lien entre la recherche dans cette région et la commercialisation ;
- Améliorer le climat des affaires dans l'Ouest de manière à rehausser la compétitivité sur les marchés internationaux et à favoriser une croissance durable ;
- Stimuler l'activité économique de façon à améliorer la viabilité, la prospérité et la qualité de vie des résidents et des collectivités de l'ensemble de la région ;
- Accroître la recherche économique dans les volets de l'innovation, de l'expansion des entreprises et du développement économique des collectivités pour fournir une base solide au développement économique de l'Ouest canadien.

Téléphone : 780 495-4164 ou 1 888 338-9378

ATS : 1 877 303-3388

Télécopieur : 780 495-4557

Courriel : info@wd-deo.gc.ca

Site Web : www.wd.gc.ca/fra/301.asp

Le Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien

est constitué de plusieurs organisations intégrées qui offrent aux entrepreneurs de l'Ouest canadien des services et des ressources pour les aider à démarrer une nouvelle entreprise ou à faire croître une entreprise existante. Ce réseau qui a plus de 100 bureaux dans l'Ouest canadien comprend les organisations suivantes :

- *Entreprises Canada* réduit la complexité des rapports avec les divers ordres de gouvernement en servant de point d'accès unique où les entrepreneurs peuvent obtenir de l'information sur les services et les programmes des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que sur leurs exigences réglementaires pour les entreprises.
- Les *Sociétés d'aide au développement des collectivités* offrent un éventail de services aux entrepreneurs ruraux, y compris des services-conseils à l'intention des entrepreneurs, des programmes de prêts et des services ciblant les jeunes et les entrepreneurs ayant une incapacité.
- Les *Bureaux de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs* offrent des prêts, des services-conseils et de la formation adaptés aux besoins des femmes entrepreneurs.
- Les *Organisations francophones* à vocation économique offrent des services améliorés aux francophones, comme de la formation, l'accès à du financement, des services d'information, du réseautage et des conseils de marketing.

Site Web : www.wd.gc.ca/fra/99.asp

Environnement Canada

Le **Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)** a pour but de contribuer à la conservation et à la protection de la biodiversité du Canada et offre ainsi un appui à la planification du rétablissement des espèces, à la protection des habitats, à la conservation globale et aux initiatives de renforcement des capacités des peuples autochtones du Canada. L'objectif principal est d'inciter les peuples et les collectivités autochtones à participer activement à l'application de la *Loi sur les espèces en péril*. Ce programme est cogéré par Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada, avec le soutien du ministère des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien et les conseils d'organismes autochtones nationaux.

Site Web : www.ec.gc.ca/pace-cape/default.asp?lang=Fr&n=1C1BEFF3-1#peril

Projets terrestres - Service canadien de la faune

Région de l'Atlantique

Personne-ressource : **Sheri Faulkner**

Téléphone : **506 364-5198**

Courriel : sheri.faulkner@ec.gc.ca

Région du Québec

Personne-ressource : **Louis Lesage**

Téléphone : 418 648-7025
Courriel : Louis.Lesage@ec.gc.ca

Région de l'Ontario

Personne-ressource : **Tania Morais**

Téléphone : 416 739-4100

Courriel : Tania.Morais@ec.gc.ca

Alberta, Manitoba et Saskatchewan

Personne-ressource : **Carmen Callihoo**

Téléphone : 780 951 8672

Courriel : Carmen.Callihoo@ec.gc.ca

Territoires du Nord-ouest

Personne-ressource : **Donna Mulders**

Téléphone : 867 669-4783

Courriel : Donna.Mulders@ec.gc.ca

Nunavut

Personne-ressource : **Siu-Ling Han**

Téléphone : 867 975-4633

Courriel : Siu-Ling.Han@ec.gc.ca

Colombie-Britannique

Personne-ressource : **Randal Lake**

Téléphone : 604 940-4646

Courriel : Randal.Lake@ec.gc.ca

Yukon

Personne-ressource : **Nancy Hughes**

Téléphone : 867 667-3928

Courriel : Nancy.Hughes@ec.gc.ca

Projets aquatiques

Pacifique

Pêches et Océans Canada

*Direction générale des traités et des politiques
autochtones*

Personne-ressource : **Louvi Nurse**

Téléphone : 604 666-4565

Télécopieur : 604 666-0985

Courriel : Louvi.Nurse@dfo-mpo.gc.ca

Centre et Arctique

Pêches et Océans Canada

Programme des espèces en péril

Personne-ressource : **Andries Blouw**

Téléphone : 204 983-5051

Télécopieur : 204 983-5192

Courriel : Andries.Blouw@dfo-mpo.gc.ca

Ontario

Pêches et Océans Canada

*Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les
sciences aquatiques*

Personne-ressource : **Shelly Dunn**

Téléphone : 905 639-5989

Télécopieur : 905 639-3549
Courriel : Shelly.Dunn@dfo-mpo.gc.ca

Québec

Pêches et Océans Canada
Division des pêches autochtones
Personne-ressource : **Robert Fibich**
Téléphone : 418 648-4566
Télécopieur : 418 648-7981
Courriel : Robert.Fibich@dfo-mpo.gc.ca

Golfe

Pêches et Océans Canada
Division des pêches autochtones
Personne-ressource : **Josiane Massiera**
Téléphone : 506 851-7290
Télécopieur : 506 851-7803
Courriel : Josiane.Massiera@dfo-mpo.gc.ca

Maritimes

Pêches et Océans Canada
Division des pêches autochtones
Personne-ressource : **Tom Howe**
Téléphone : 902 426-6036
Télécopieur : 902 426-1484
Courriel : HoweT@mar.dfo-mpo.gc.ca

Terre Neuve et Labrador

Division de la gestion des ressources
Centre des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest 80 East
White Hills
Personne-ressource : **Judy Guest**
Téléphone : 709 772-2922
Télécopieur : 709 772-2922
Courriel : GuestJ@dfo-mpo.gc.ca

Pêches et Océans Canada
Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture
Personne-ressource : **Patricia Williams**
Téléphone : 709 772-3732
Télécopieur : 709 772-3628
Courriel : Patricia.Williams@dfo-mpo.gc.ca

Le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE)

suit le principe du pollueur-payeur afin de contribuer à s'assurer que les personnes qui causent des torts à l'environnement ou aux espèces sauvages prennent l'entière responsabilité de leurs actions. Le FDE est un compte à fins déterminées, géré par Environnement Canada, afin de fournir un mécanisme permettant de diriger les fonds reçus à la suite d'amendes, d'ordres du tribunal et de paiements volontaires vers des projets prioritaires au bénéfice de notre environnement naturel. Le FDE n'offrira un soutien financier qu'aux coopératives à but non lucratif. Les demandeurs doivent prouver qu'ils sont des organisations à but non lucratif en fournissant

une copie de leur *Certificat de constitution* ainsi qu'une copie de leurs *Statuts constitutifs*. Les contrevenants ne peuvent présenter une demande pour des amendes ou des rétributions monétaires qu'ils ont faites et qui ont été dirigées vers le FDE.

Personne-ressource : **Kim Colavecchia**
Courriel : kim.colavecchia@ec.gc.ca
Téléphone : 416 739-4768
Site Web : www.ec.gc.ca/edf-fde/default.asp?lang=Fr&n=C5BAD261-1

Le **Programme de financement communautaire ÉcoAction** offre un soutien financier aux groupes communautaires pour des projets qui ont des impacts mesurables et positifs sur l'environnement. Les projets doivent concerner l'une des priorités environnementales d'Environnement Canada, soit l'air pur, les changements climatiques, l'eau saine et la nature. ÉcoAction n'offrira un soutien financier qu'aux coopératives à but non lucratif. Les demandeurs doivent prouver qu'ils sont des organisations à but non lucratif en fournissant une copie de leur *Certificat de constitution* ainsi qu'une copie de leurs *Statuts constitutifs*.

Personne-ressource : **Kim Colavecchia**
Courriel : kim.colavecchia@ec.gc.ca
Téléphone : 416 739-4768
Site Web : www.ec.gc.ca/ecoaction/default.asp?lang=Fr&n=FA475FEB-1

Le **Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH)** offre un soutien financier pour réaliser des activités qui protègent ou conservent les habitats des espèces désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada comme étant « en péril » à l'échelle nationale (en voie de disparition, menacées ou préoccupantes). Ces activités doivent avoir lieu sur des terres privées, des terres publiques provinciales, des terres autochtones ou dans des zones aquatiques et marines partout au Canada. Le PIH est administré par Environnement Canada et géré en partenariat avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada.

Personnes-ressources - Service canadien de la faune :
voir *Fonds autochtone pour les espèces en péril*
Site Web : www.ec.gc.ca/hsp-pih/default.asp?lang=Fr&n=59BF488F-1

L'objectif du **Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE)** est de faire participer les Canadiens aux mesures de prévention, de détection et d'intervention rapide relatives

aux espèces exotiques envahissantes. Les projets financés par le PPEEE visent à réduire l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes par des activités de prévention, de détection et d'intervention rapide, à accroître la compréhension et la sensibilisation des Canadiens relativement aux EEE et à favoriser la coordination et les communications au niveau provincial et territorial pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Téléphone : 819 953-4254

Courriel : IASPP-PPEEE@ec.gc.ca

Site Web : www.ec.gc.ca/eee-ias/default.asp?lang=Fr&n=A49893BC-1

Agence canadienne d'évaluation environnementale (Environnement Canada)

Le **Programme d'aide financière aux participants** comprend une aide financière limitée, destinée à aider les particuliers, les organismes à but non lucratif et les groupes autochtones intéressés à participer aux étapes clés du processus fédéral d'évaluation environnementale. Les particuliers, les groupes autochtones et les organismes à but non lucratif peuvent faire une demande s'ils démontrent que l'un des critères suivants s'applique :

- avoir un intérêt direct et local dans le projet, par exemple, vivre sur des terres ou avoir une propriété dans la région du projet ;
- posséder des connaissances sur les collectivités ou du savoir traditionnel autochtone pertinent à l'évaluation environnementale ;
- posséder des connaissances spécialisées pertinentes aux effets environnementaux prévus du projet.

Téléphone : 1 866 582-1884

Courriel : PFP.PAFP@acee-ceaa.gc.ca

Site Web : www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=E33AE9FB-1

FedNor

L'**Initiative de développement économique (IDE)** fait partie de la *Feuille de route pour la dualité linguistique au Canada*, annoncée en juin 2008, qui a pour but de promouvoir la dualité linguistique et l'identité nationale, et de bénéficier à toute la population canadienne sur le plan économique. Dans le Nord de l'Ontario, FedNor a investi 4,5 millions de dollars par l'intermédiaire de l'Initiative de développement économique, pour

appuyer les activités de développement commercial et économique qui stimulent la croissance durable des communautés francophones dans le Nord de l'Ontario (les communautés de langue officielle en situation minoritaire). L'IDE a deux domaines prioritaires :

- Les activités de planification stratégique communautaire qui renforcent l'assise économique et la compétitivité des communautés et des petites et moyennes entreprises francophones ;
- Les activités de développement commercial et économique qui répondent aux besoins des communautés francophones et favorisent leur développement économique dans des secteurs comme le tourisme francophone, la culture et les industries du savoir et de la fabrication.

Téléphone : **1 877 333-6673**

Site Web : www.fednor.gc.ca/eic/site/fednor-fednor.nsf/fra/h_fn03152.html

Le **Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO)** investit dans des projets qui appuient le développement économique communautaire, la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que l'innovation. L'objectif du PDNO est de favoriser la croissance économique, la diversification, la création d'emplois et les collectivités autonomes dans le Nord de l'Ontario. Pour que ces objectifs puissent être réalisés, FedNor fournit un soutien financier à des projets viables dirigés par des entreprises, des municipalités, des Premières nations, des organismes de développement communautaire et d'autres établissements. Il appuie aussi les stages pour les jeunes en leur trouvant des partenaires de projet avec de jeunes esprits aiguisés, tout en donnant aux diplômés de niveau postsecondaire l'occasion d'acquérir une expérience de travail précieuse dans le Nord de l'Ontario.

Téléphone : **1 877 333-6673**

Site Web : www.fednor.gc.ca/eic/site/fednor-fednor.nsf/fra/h_fn02348.html

Le **Programme de développement des collectivités** de FedNor maintient un réseau de 24 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) dans le Nord de l'Ontario. Les SADC offrent un large éventail de programmes et de services à l'appui du développement économique communautaire et de l'essor des petites entreprises.

Elles fournissent notamment :

- des services de planification stratégique et de développement socio-économique ;
- de l'appui aux projets communautaires ;

- des services d'information et de planification commerciale ; et
- l'accès au capital pour les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que pour les entreprises sociales.

Ces organismes communautaires sans but lucratif disposent d'un personnel professionnel et sont gouvernés par des conseils d'administration formés de bénévoles locaux qui connaissent bien les besoins, les préoccupations et les priorités de développement à venir de chaque collectivité.

Téléphone : **1 877 333-6673**

Site Web : www.fednor.gc.ca/eic/site/fednor-fednor.nsf/fra/h_fn01468.html

Financement agricole Canada (FAC)

En tant que principal prêteur agricole au Canada, FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie. FAC a un portefeuille de première qualité d'une valeur de plus de 19,7 milliards de dollars et vient de connaître une dix-septième année consécutive de croissance de son portefeuille. FAC est solide et stable et est au service de l'industrie peu importe le cycle économique. FAC offre du financement, de l'assurance, des logiciels, des programmes d'apprentissage ainsi que d'autres services commerciaux aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux entreprises agroalimentaires. Passionnés de l'agriculture, les employés de FAC ont à cœur la réussite de leurs clients et de l'industrie.

Apprentissage FAC

Investissez dans vos propres compétences en améliorant vos connaissances en matière de gestion agricole. Nos ateliers, nos tournées d'apprentissage, nos forums et nos publications gratuites vous permettront d'acquérir de nouvelles compétences.

Assurances FAC

Protégez votre famille et votre entreprise avec une assurance-vie et une assurance-accidents de FAC ! Pour votre tranquillité d'esprit, il suffit simplement d'ajouter une assurance à votre demande de prêt ou à votre prêt existant de FAC.

FAC Agroentreprise et agroalimentaire

Vous planifiez prendre de l'expansion ? FAC offre du financement aux entreprises qui mettent en valeur la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire, c'est-à-dire aux fabricants et aux concessionnaires d'équipement, aux fournisseurs d'intrants, aux grossistes et aux transformateurs.

Logiciels de gestion FAC

Prenez des décisions plus éclairées grâce aux logiciels

agricoles les plus vendus au Canada : le logiciel de comptabilité Analyste AgExpert et le logiciel de gestion des cultures et des champs Gestionnaire de champs PRO.

Prêts FAC

Obtenir le bon prêt, qui offre un juste équilibre entre les conditions, les exigences de garantie et le calendrier de remboursement, peut faire toute la différence. Trouvez du financement sur mesure adapté à votre exploitation agricole ou à votre agroentreprise.

Téléphone : **1 800 387-3232**

ou **1 888 332-3301** (heures prolongées)

Site Web : www.fac.ca

Industrie Canada

Le **Programme d'accès communautaire (PAC)** a pour objectif d'offrir aux Canadiens un accès public abordable à Internet ainsi que les compétences nécessaires pour s'en servir avec efficacité. Dans le cadre du PAC, des endroits publics comme les écoles, les bibliothèques et des centres communautaires servent de « rampe d'accès » à l'autoroute de l'information et offrent du soutien et de la formation en informatique. Le Programme joue un rôle crucial lorsqu'il s'agit de combler le fossé numérique, de contribuer à l'établissement de l'accès électronique aux services gouvernementaux, d'encourager l'apprentissage en ligne et l'alphabétisation électronique, de favoriser le développement de l'infrastructure axée sur la collectivité et de promouvoir le commerce.

Téléphone : **1 800 575-9200**

ATS : **1 800 465-7735**

Courriel : comaccess@ic.gc.ca

Site Web : www.ic.gc.ca/eic/site/cap-pac.nsf/fra/accueil

Le **Programme de financement des petites entreprises** du Canada cherche à rendre plus accessible l'octroi de prêts servant à l'établissement, à l'expansion, à la modernisation et à l'amélioration des petites entreprises. Il encourage à cette fin les institutions financières à fournir leurs services aux petites entreprises. En partageant les risques avec votre prêteur, le programme peut vous aider à obtenir jusqu'à 500 000 \$. Les petites entreprises canadiennes admissibles doivent être à but lucratif et avoir des revenus bruts annuels de moins de 5 millions de dollars.

La Direction du financement des petites entreprises

Téléphone : **1 866 959-1699**

Télécopieur : **613 952-0290**

Courriel : CSBFP-PFPEC@ic.gc.ca

Site Web : www.ic.gc.ca/eic/site/csbfp-pfpec.nsf/fra/accueil

Le **Programme de stages dans les petites entreprises (PSPE)** permet d'offrir du soutien financier aux petites et moyennes entreprises afin qu'elles puissent embaucher des étudiants de niveau postsecondaire qui les aideront à adopter des stratégies en affaires électroniques pour accroître leur productivité et leur compétitivité.

Site Web : www.ic.gc.ca/eic/site/sbip-pspe.nsf/fra/accueil

Le **Programme des ordinateurs pour les écoles** a été lancé en 1993 par Industrie Canada et les TelecomPioneers afin de remettre à neuf les ordinateurs et le matériel connexe donnés par les gouvernements et les entreprises. Ces ordinateurs sont distribués partout au Canada dans les écoles, les bibliothèques et les organismes d'apprentissage sans but lucratif enregistrés.

Téléphone : **1 800 622-6232**

Télécopieur : **613 957-1201**

Courriel : CFS-OPE.info@ic.gc.ca

Site Web : www.ic.gc.ca/eic/site/cfs-ope.nsf/fra/accueil

Programme Large bande Canada : Un milieu rural branché

Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, un montant de 225 millions de dollars, réparti au cours de trois ans, à partir de 2009-2010, a été alloué à Industrie Canada dans le but de développer et de mettre en œuvre une stratégie d'expansion de couverture des services à large bande pour le plus grand nombre possible de ménages canadiens non desservis ou mal desservis. De loin, ce programme est le plus important volet de cette stratégie. L'accès à Internet par la large bande est considéré comme une infrastructure essentielle pour réussir à participer à l'économie d'aujourd'hui, puisque cet accès permet aux citoyens, aux entreprises et aux institutions de consulter des renseignements, accéder à des services et profiter de possibilités qui, autrement, auraient été hors de portée.

Téléphone : **613 949-1469** ou **1 877 386-2105**

ATS : **1 866 694-8389**

Télécopieur : 613 949-1586

Courriel : largebande@ic.gc.ca

Site Web : www.ic.gc.ca/eic/site/719.nsf/fra/accueil

Patrimoine canadien

Fonds de la musique du Canada (FMC)

L'industrie canadienne de la musique regroupe une vaste gamme de créateurs et d'entrepreneurs qui créent, produisent et commercialisent une musique canadienne

originale et diversifiée. Afin d'aider l'industrie à relever de nouveaux défis, le gouvernement du Canada a créé le Fonds de la musique du Canada (FMC).

Téléphone : **819 997-5868** ou **1 866 811-0055**

ATME sans frais : **1 888 997-3123**

Télécopieur : **819 934-9244**

Courriel : **musique-music@pch.gc.ca**

Site Web : **www.pch.gc.ca/**

fra/1267201611990/1268346500374

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) offre aux Canadiens un accès à des expériences artistiques professionnelles des plus variées dans leurs collectivités. Le FCPA reconnaît que les organismes de diffusion artistique sont des partenaires clés pour l'atteinte de cet objectif ; il fournit donc un financement aux organismes qui présentent des festivals artistiques ou des saisons de spectacles professionnels, ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent.

Site Web : **www.pch.gc.ca/**

fra/1267553110077/1268404392232

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques. Il vise également à améliorer l'accessibilité des Canadiens et des Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, ainsi qu'aux collections muséales et aux expositions patrimoniales. Il soutient l'amélioration, la rénovation et la construction d'installations vouées aux arts et au patrimoine, ainsi que des projets d'achat de matériel spécialisé et des études de faisabilité.

Site Web : **www.pch.gc.ca/fra/1267728945673/1269445868906#a1**

Le Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) offre une aide financière à des magazines imprimés, des journaux non quotidiens et des périodiques numériques canadiens pour surmonter les désavantages du marché et continuer à publier le contenu que les lecteurs canadiens veulent lire. Le FCP se compose de trois volets :

- *Aide aux éditeurs* accorde du financement aux magazines et aux journaux non quotidiens canadiens imprimés qui sont admissibles en fonction d'une formule basée sur le nombre d'exemplaires admissibles payés ou diffusés sur demande vérifiée au cours d'une période de douze mois.
- *Initiatives collectives* offre un appui aux projets d'organismes visant à accroître la viabilité globale des industries canadiennes des magazines et de journaux non quotidiens.

- *Innovation commerciale* finance les projets se rapportant à des petites et moyennes maisons d'édition de magazines imprimés et périodiques numériques.

Téléphone : 819 997-4974 ou 1 800 641-9221

ATME sans frais : 1 888 997-3123

Télécopieur : 819 994-3154

Courriel : fcf-cpf@pch.gc.ca

Site Web : www.pch.gc.ca/

fra/1268240166828/1268328701928

Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC)

À long terme, les projets soutenus par ce programme ont pour objectif de contribuer à la santé organisationnelle, administrative et financière des organismes artistiques et patrimoniaux. Quatre volets œuvrent à l'atteinte de ces objectifs : Incitatifs aux fonds de dotation ; Capitales culturelles du Canada ; Initiatives stratégiques ; et Appui limité aux organismes artistiques en situation précaire.

Téléphone : 819 997-3955 ou 1 866 811-0055

ATME sans frais : 1 888 997-3123

Télécopieur : 819 994-6249

Courriel : fcic-ccif@pch.gc.ca

Site Web : www.pch.gc.ca/

fra/1268609659093/1268611082334

Le **Fonds du livre du Canada** a pour objectif principal d'assurer l'accès à une grande diversité de livres d'auteurs canadiens tant au pays qu'à l'étranger. Le Fonds vise à atteindre cet objectif en favorisant une industrie canadienne du livre viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Le programme comprend deux soutiens principaux :

- Soutien aux éditeurs
- Soutien aux organismes

Téléphone : 819 997-4944 ou 1 866-811-0055

ATME sans frais : 1 888 997-3123

Télécopieur : 819 997-4169

Courriel : flc-cbf@pch.gc.ca

Site Web : www.pch.gc.ca/

fra/1268182505843/1268239483048

Le **Fonds interactif du Canada** a pour but d'appuyer la création en ligne d'applications et de contenu culturels interactifs canadiens élaborés par les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), les Autochtones, les organismes ethnoculturels et les autres organismes culturels sans but lucratif.

Téléphone : 819 997-0055 ou 1 866 811-0055

ATME sans frais : 1 888 997-3123

Courriel : info@pch.gc.ca
Site Web : [www.pch.gc.ca/
fra/1273769820147/1300715237206](http://www.pch.gc.ca/fra/1273769820147/1300715237206)

Jeunesse Canada au travail (JCT) offre aux étudiants et aux diplômés récents l'occasion de mettre leurs compétences à l'épreuve, d'établir les bases de leur carrière, de gagner de l'argent pour leurs études et d'enrichir leur perspective de carrière. Les emplois d'été et les stages permettent aux jeunes participants de vivre une expérience unique d'apprentissage et de travail, que ce soit une occasion de pratiquer leur langue seconde, de travailler dans un musée, dans un centre d'amitié autochtone ou encore un stage à l'étranger. Jeunesse Canada au travail offre également aux employeurs l'occasion de profiter d'idées novatrices et de compétences concurrentielles. Des subventions salariales sont disponibles pour les employeurs admissibles.

Téléphone : 819 997-0055 ou 1 866 811-0055
ATME sans frais : 1 888 997-3123
Courriel : info@pch.gc.ca
Site Web : www.pch.gc.ca/special/jct-ycw/index-fra.cfm

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)

Le **Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE)** vise à améliorer des compétences essentielles dont les Canadiens ont besoin pour se trouver un emploi, pour réussir au travail et pour s'adapter au changement. Pour aider à relever les défis liés aux compétences essentielles en milieu de travail, le BACE offre son expertise, du financement, ainsi qu'une multitude de ressources et d'outils gratuits. Les outils visent à aider les employeurs et les autres intervenants :

- à mieux comprendre les compétences essentielles ;
- à réaliser des évaluations de besoins ;
- à prendre des mesures visant le perfectionnement des compétences essentielles.

Téléphone : 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1 800 926-9105
Courriel : es-ce@hrsdc-rhdsc.gc.ca
Site Web : [www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/ACE/
index.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/ACE/index.shtml)

Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

On entend par « communautés de langue officielle en situation minoritaire » (CLOSM) les francophones hors Québec et les anglophones au Québec. Le principal objectif du Fonds d'habilitation est de favoriser le développement et le dynamisme des CLOSM en renforçant leurs capacités dans les secteurs du développement des ressources humaines et du développement économique communautaire, et en faisant la promotion des partenariats à tous les échelons. Le Fonds aide les CLOSM à mettre sur pied des projets communautaires et à accéder à d'autres sources de financement pour ces projets. Au lieu d'aider les personnes de façon individuelle, le Fonds met en place des conditions qui favorisent le développement des ressources humaines et le développement économique durable des CLOSM à l'échelle communautaire.

Téléphone : **1 800 O-Canada (1-800-622-6232)**

ATS : **1 800 926-9105**

Site Web : www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/mesures_emploi/fonds_habilitation/index.shtml

Le Fonds d'intégration pour les personnes

handicapées vise à aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le conserver ou à devenir des travailleurs autonomes. Il aide aussi les gens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour garder un nouvel emploi. Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées offre du financement pour des projets locaux, régionaux et nationaux.

Téléphone : **1 800 O-Canada (1-800-622-6232)**

ATS : **1 800 926-9105**

Site Web : www.hrsdc.gc.ca/fra/condition_personnes_handicapees/programmes_financement/fonds_integration/index.shtml

Programme des travailleurs étrangers temporaires

Chaque année, des employeurs canadiens embauchent des milliers de travailleurs étrangers, pour faire face aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) veillent à assurer que l'embauche des travailleurs étrangers favorise la croissance économique du Canada et crée des possibilités d'emploi pour tous les Canadiens.

Téléphone : **1 800 O-Canada (1-800-622-6232)**

ATS : **1 800 926-9105**

Site Web : www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/index.shtml

Stratégie emploi jeunesse (SEJ)

- **Connexion compétences** fournit des subventions aux organismes communautaires pour aider les jeunes faisant face à des obstacles à l'emploi — comme les jeunes chefs de famille monoparentale, les jeunes Autochtones, les jeunes handicapés, les jeunes immigrants récents, les jeunes qui vivent dans des localités rurales ou éloignées et les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires — à acquérir un éventail de compétences et de connaissances ainsi que l'expérience de travail dont ils ont besoin pour participer au marché du travail au Canada.

Téléphone : 1 800 935-5555

Site Web : www.rhdcc.gc.ca/fra/programmes_financement/sej/connexion_competences/index.shtml

- **Objectif carrière** offre du financement aux employeurs pour aider les diplômés de niveau postsecondaire à obtenir des possibilités d'emploi au Canada reliées à leur carrière, pour encourager le développement de leurs compétences, pour les aider à trouver des liens entre leur carrière et le marché du travail et pour les aider à devenir des chefs de file dans leur domaine.

Téléphone : 1 800 935-5555

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/nouvprog/carriere.shtml

Travail partagé est un programme qui aide les employeurs à conserver leurs effectifs et à éviter les mises à pied pendant le ralentissement temporaire de leurs activités. Ce programme permet de réduire la semaine de travail d'un à trois jours et, conséquemment, de verser un salaire aux employés. Il offre aux travailleurs admissibles à l'assurance-emploi de toucher des prestations pour compenser la diminution des heures travaillées. Les accords de Travail partagé doivent être conclus entre les représentants des employés et ceux de l'employeur et approuvés par Service Canada.

Téléphone : 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

ATS : 1 800 926-9105

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/travail_partage/index.shtml

Ressources naturelles Canada (RNCan)

Les **Ateliers de gestion de l'énergie « Le gros bon \$ens »** comprennent quatre ateliers d'une journée offerts à travers le Canada pour aider les propriétaires,

les cadres et les gestionnaires à améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité de leur entreprise.

- L'atelier « *Planification en gestion énergétique* » décrit comment élaborer et intégrer un plan d'action dans une organisation.
- L'atelier « *Découvrir les occasions d'économiser l'énergie* » démontre comment tirer profit d'économies immédiates par le biais d'exercices et de démonstrations pratiques.
- L'atelier « *Gérance énergétique* » enseigne comment mesurer et analyser la consommation d'énergie.
- L'atelier « *Financement de l'efficacité énergétique* » améliore la sensibilisation et l'habileté à obtenir du financement pour un projet.

Téléphone : **613 996-6585**

Courriel : **Innov.gen@rncan-rncan.gc.ca**

Site Web : **www.oeo.nrcan.gc.ca/industriel/formation-sensibilisation/index.cfm?attr=24**

écoÉNERGIE sur l'efficacité énergétique pour les bâtiments

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada aide les propriétaires de bâtiments ainsi que les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires des secteurs commercial et institutionnel à gérer efficacement leur énergie au moyen de formations en gestion de l'énergie, de renseignements techniques, de logiciels de simulation et de l'accès à d'autres réseaux les aidant à sélectionner des mesures et pratiques d'efficacité énergétique pour les bâtiments existants et nouveaux.

Téléphone : **613 992-3245** ou **1 877 360-5500**

ATS : **613 996-4397**

Télécopieur : **613 947-4121**

Site Web : **www.oeo.nrcan-rncan.gc.ca/organisme/batiments.cfm?attr=0**

Le **Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC)** est un partenariat unique entre l'industrie privée et le gouvernement qui vise à promouvoir et à améliorer l'intensité énergétique des industries et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par le biais d'opportunités de réseautage, d'ateliers de formation, de guides techniques, d'un journal électronique et de soutien financier. Les entreprises manufacturières, incluant les coopératives de producteurs, peuvent participer au programme en tant que Leader du PEEIC en s'engageant à l'efficacité énergétique et à la réduction émissions GES.

Téléphone : **613 996-6891**

Courriel : **Cipec.peeic@rncan-nrcan.gc.ca**

Site Web : www.oeenrcan.gc.ca/industriel/peeic.cfm?attr=24

Service Canada

Le **Fonds d'intégration pour les personnes handicapées** vise à aider les personnes handicapées à se préparer à travailler, à décrocher un emploi ou à devenir des travailleurs indépendants. Le programme les aide aussi à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour conserver leur nouvel emploi. Le Fonds d'intégration appuie des activités diverses en partenariat avec des organismes, notamment des organismes du secteur privé, afin d'aider les personnes handicapées à surmonter les obstacles qu'elles peuvent avoir à affronter lorsqu'elles entrent sur le marché du travail.

Téléphone : **1 800 O-Canada (1-800-622-6232)**

ATS : **1 800 926-9105**

Site Web : www.hrsdc.gc.ca/fra/condition_personnes_handicapees/programmes_financement/fonds_integratoin/index.shtml

Programme des travailleurs étrangers temporaires

Chaque année, des employeurs canadiens embauchent des milliers de travailleurs étrangers, pour faire face aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) veillent à assurer que l'embauche des travailleurs étrangers favorise la croissance économique du Canada et crée des possibilités d'emploi pour tous les Canadiens.

Téléphone : **1 800 O-Canada (1-800-622-6232)**

ATS : **1 800 926-9105**

Site Web : www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/index.shtml

Stratégie emploi jeunesse (SEJ)

- **Connexion compétences** aide les jeunes devant surmonter des obstacles à l'emploi à acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour participer au marché du travail.

Téléphone : **1 800 935-5555**

Site Web : www.rhdcc.gc.ca/fra/programmes_financement/sej/connexion_competerces/index.shtml

- **Expérience emploi été** offre des subventions salariales aux employeurs pour créer des emplois d'été destinés aux étudiants de niveau secondaire et postsecondaire.

Ligne Info-jeunesse : 1 800 935-5555

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/nouvprog/ete.shtml

- **Objectif carrière** offre du financement aux employeurs pour aider les diplômés de niveau postsecondaire à obtenir des possibilités d'emploi au Canada reliées à leur carrière, pour encourager le développement de leurs compétences, pour les aider à trouver des liens entre leur carrière et le marché du travail et pour les aider à devenir des chefs de file dans leur domaine.

Téléphone : 1 800 935-5555

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/nouvprog/carriere.shtml

Travail partagé

Ce programme d'adaptation est destiné à aider les employeurs et les employés à éviter les licenciements temporaires lorsqu'il y a une diminution du niveau d'activité normale de l'entreprise qui est indépendante de la volonté de l'employeur. Il s'agit d'une mesure qui fournit un soutien de revenu aux employés admissibles aux prestations d'assurance-emploi qui réduisent temporairement leur semaine de travail pendant la période de redressement de l'entreprise. Les accords de Travail partagé doivent être conclus entre les représentants des employés et ceux de l'employeur et approuvés par Service Canada.

Téléphone : 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

ATS : 1 800 926-9105

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/travail_partage/index.shtml

Statistique Canada

L'Enquête sur le financement des coopératives

était une enquête-échantillon menée auprès des coopératives canadiennes, à l'exclusion des coopératives financières et d'habitation. Les coopératives de services communautaires, notamment celles œuvrant dans le domaine des arts et des loisirs, des soins pour enfants, du développement économique et de la santé, les coopératives agricoles, les coopératives de ressources naturelles et de fabrication et les coopératives de vente au détail étaient incluses dans l'enquête. De l'information sur le montant et le type de financement offert aux coopératives a été recueillie, ainsi que des renseignements sur les obstacles que les coopératives doivent surmonter pour obtenir du financement. L'enquête, à participation volontaire, a été menée pour l'année de référence 2007

et a été parrainée conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources humaines et Développement social Canada.

Téléphone : 613 951-0875

Courriel : bsstd@statcan.gc.ca

Site Web : www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5150&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2

Transport Canada

Le **Programme de recherche et de sensibilisation à la sécurité routière** vise à promouvoir la sécurité des usagers de la route, de l'infrastructure routière et des véhicules en vue d'accroître la sécurité du public en déplacement. Le programme et ses partenaires (par ex. les provinces et territoires, les services de police, les universités et les ONG) réalisent des recherches et des analyses de données, élaborent et surveillent les interventions en matière de sécurité et les mesures du rendement, échangent des connaissances, et réalisent des activités de communication.

Téléphone : 613 993-4463

Courriel : Paul.Boase@tc.gc.ca

Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)

Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME)

Le BPME offre gratuitement des séminaires de sensibilisation « Aider les entreprises à vendre au gouvernement du Canada » et des rencontres individuelles aux personnes et aux entreprises qui aimeraient en apprendre davantage sur la façon de vendre des biens et services au gouvernement du Canada. Voici les sujets abordés :

- Aperçu du processus de passation de marchés
- S'inscrire aux bases de données des fournisseurs
- Trouver les principaux contacts en matière d'achats
- Effectuer des études de marché parmi les contrats attribués antérieurement
- Rechercher des occasions de marché sur MERXMC
- Trouver des occasions de sous-traitance
- Soumissionner des marchés

Info-ligne nationale : 1 800 811-1148

Site Web : www.achatsetventes.gc.ca

Région de l'Atlantique – Halifax

Téléphone : 416 512-5577

Télécopieur : 902 426-7969

Courriel : osme-bpme-atl@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Région du Québec – Montréal

Téléphone : 819 953-7878

Télécopieur : 514 496-5891

Courriel : que.bpme@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Région de l'Ontario – Toronto

Téléphone : 902 426-5677 ou 1 800 668-5378

Télécopieur : 416 512-5200

Courriel : ont.osme-bpme@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Région de la Capitale Nationale – Gatineau

Téléphone : 514 496-3525

Télécopieur : 819 956-6123

Courriel : osme@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Région de l'Ouest – Edmonton

Sans frais : 1 866 602-0403

Télécopieur : 780 497-3506

Région du Pacifique – Vancouver

Téléphone : 780 497-3601

Télécopieur : 604 775-7395

Courriel : osme-bpme-wst@pwgsc-tpsgc.gc.ca

PARTIE

2

**PROGRAMMES PROVINCIAUX
ET TERRITORIAUX**

Gouvernement du Yukon

Ministère du Développement économique

Le **Programme de garanties de prêts à redevances du Yukon** destiné aux entreprises est le fruit d'une initiative commune du gouvernement du Yukon et des institutions financières du Canada. Le programme porte essentiellement sur des activités de démarrage ou d'expansion susceptibles de favoriser le développement économique du Yukon et la création d'emplois. Les entreprises admissibles comprennent les entreprises en démarrage ou en expansion au Yukon, qui prévoient avoir ou ont un chiffre d'affaires brut de moins de 5 millions de dollars et comptent moins de 100 employés. Le Programme est réservé aux entreprises enregistrées au Yukon et qui paient leur impôt sur le revenu des sociétés au Yukon.

Téléphone : 867 393-7014 ou 1 800 661-0408, poste 7014

Télécopieur : 867 393-6944

Site Web : www.economicdevelopment.gov.yk.ca/fr/yvlgp.html

Gouvernement du Nunavut

Ministère du Développement économique et des Transports

Le but premier du **Programme de soutien aux petites entreprises** est de soutenir la croissance de petites entreprises montantes, d'organisations communautaires et de particuliers. Trois fonds sont liés à ce programme :

- Le **Fonds de formation d'entrepreneurs**
 - appuie les nouvelles entreprises entre autres par le biais de formations ;
 - offre du soutien en ce qui a trait à la comptabilité et la tenue des livres ; et
 - offre de la formation sur le démarrage d'entreprise.
- Le **Fonds pour des moyens d'existence durable**
 - finance des activités dans les secteurs du tourisme, de la récolte, des arts et de l'artisanat ; et
 - aide à absorber les coûts élevés des primes d'assurance.
- Le **Fonds pour les perspectives d'avenir de petites entreprises**
 - appuie le démarrage et l'expansion d'entreprises ; et
 - finance les projets d'entreprises et le développement des marchés.

Téléphone : 1 888 975-5999 ou 867 975-7800

Télécopieur : 867 975-7870

Courriel : edt@gov.nu.ca

Site Web : www.edt.gov.nu.ca/apps/authoring/dspPage.aspx?page=sbusiness

Le **Programme d'investissements stratégiques** offre du soutien aux entreprises, aux gouvernements de municipalités et aux corporations et sociétés sans but lucratif. D'une part, les entreprises peuvent recevoir une contribution pour payer les coûts de démarrage et d'expansion. D'autre part, les municipalités et les corporations et sociétés sans but lucratif peuvent recevoir du financement pour la formation, la commercialisation et le développement des collectivités. Deux fonds sont liés à ce programme :

- Le **Nunavut Economic Foundations Fund** (Fonds pour des assises économiques du Nunavut) contribue à bâtir l'économie des communautés et soutient le développement économique régional dans les secteurs clés de l'économie du Nunavut, en plus de verser des contributions pour les atouts durables des communautés et des études de faisabilité.
- Le **Nunavut Equity Investment Fund** (Fonds de participation au capital du Nunavut) aide les entreprises à concevoir un montage financier complet en vue du démarrage ou de l'expansion de leur entreprise.

Site Web : www.edt.gov.nu.ca/apps/authoring/dspPage.aspx?page=stratinvest

Kitikmeot : (Cambridge Bay, Kugluktuk, Gjoa Haven, Kugaaruk, Taloyoak)

Personne-ressource : **Wendy Bolt**

Téléphone : **1 888 975-5999** ou **867 982-7442**

Télécopieur : **867 982-3204**

Courriel : wbolt@gov.nu.ca

Kivalliq : (Rankin Inlet, Arviat, Whale Cove, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Repulse Bay)

Personne-ressource : **Robert Connelly**

Téléphone : **1 888 975-5999** ou **867 645-8451**

Télécopieur : **867 645-8455**

Courriel : rconnelly@gov.nu.ca

North Baffin : (Pond Inlet, Grise Fiord, Resolute Bay, Arctic Bay, Clyde River, Igloolik, Hall Beach)

Personne-ressource : **Nellie Erkloo**

Télécopieur : **1 888 899-7338** ou **867 899-7344**

Télécopieur : **867 899-7348**

Courriel : nerkloo@gov.nu.ca

South Baffin : (Pangnirtung, Qikiqtarjuaq, Iqaluit, Cape Dorset, Kimmirut, Sanikiluaq)

Personne-ressource : **Jorgen Gronfeldt**

Téléphone : **1 888 975-5999** ou **867 473-2679**

Télécopieur : **867 473-2663**

Courriel : jgronfeldt@gov.nu.ca

Siège social : (l'ensemble du territoire)

Personne-ressource : **Tony Bird**

Téléphone : **1 888 975-5999** ou **867 975-7871**

Télécopieur : **867 975-7870**

Courriel : **tbird@gov.nu.ca**

Gouvernement de la Colombie-Britannique

Ministère de l'Agriculture

Agriculture Environment and Wildlife Fund (AEWF)

Ce Fonds offre un appui financier afin d'aider à examiner les grands enjeux agroenvironnementaux. Le fonds vise à accroître la durabilité environnementale du secteur agroalimentaire en Colombie-Britannique tout en améliorant la viabilité de l'industrie. Ce programme reconnaît que les producteurs jouent un rôle important et essentiel dans la gérance de l'environnement ainsi que dans l'évaluation et la promotion de pratiques de conservation.

Personne-ressource : **Brian Baehr**

Téléphone : **250 860-2967**

Courriel : **brian@ardcorp.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.iafbc.ca/funding_available/programs/agriculture-environment/environment.htm**

Agri-Food Futures Fund

Le financement est destiné à :

- renforcer les organisations agroalimentaires et donner aux collectivités rurales davantage de pouvoirs pour façonner leur avenir ;
- accélérer le rythme de l'innovation dans le secteur agroalimentaire, faciliter l'adoption de nouvelles technologies et la recherche de nouveaux débouchés commerciaux, et continuer à favoriser une approche stratégique dans tous les secteurs ;
- favoriser l'autosuffisance du secteur agroalimentaire de sorte qu'il puisse diriger, orienter et financer son propre développement ; et
- assurer l'avenir du secteur agroalimentaire en Colombie-Britannique.

Téléphone : **250 356-1662**

Télécopieur : **250 953-5162**

Courriel (au sujet du financement) : **funding@iafbc.ca**

Courriel (toute autre question) : **info@iafbc.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.iafbc.ca/about_us/funding_programs/aff.htm**

Agroforestry Industry Development Initiative (AIDI)

Cette initiative vise à :

- établir des partenariats entre les spécialistes de l'agroforesterie et les divers intervenants ;
- faire mieux connaître les avantages des systèmes agroforestiers ;
- définir des moyens d'assurer un lien entre les spécialistes et les produits de l'agroforesterie ainsi que les acheteurs et les consommateurs ; et
- créer une marque permettant d'identifier l'agroforesterie de la Colombie-Britannique de façon à ajouter de la valeur aux produits provenant des systèmes agroforestiers.

Personne-ressource : **George Powell**

Téléphone : **250 983-5114**

Courriel : **agroforestry@uniserve.com**

Site Web (en anglais seulement): **www.woodlot.bc.ca/agroforestry**

BC Agriculture Labour Market and Skills Development Initiative (ALMSDI)

Des fonds sont accessibles pour les projets qui s'intéressent aux grands secteurs d'activité énumérés ci-après, tels que définis dans le plan stratégique de l'initiative :

- s'assurer que les travailleurs sont en nombre suffisant pour que les objectifs des employeurs ; soient atteints en matière de production
- s'assurer que le bassin de travailleurs disponibles possède les compétences nécessaires ;
- s'assurer que les employeurs tiennent compte de facteurs qui vont au-delà des salaires pour attirer des travailleurs ;
- s'assurer qu'il existe des possibilités d'emploi viables qui attireront les travailleurs potentiels dans le secteur ; et
- s'assurer que les employeurs sont en mesure de combler les postes vacants sans compromettre la production.

Téléphone : **604 854-4483** ou **1 866 522-3447**

Télécopieur : **604 854-4485**

Site Web (en anglais seulement) : **www.ardcorp.ca/index.php?page_id=31**

Emerging Sectors Initiative (ESI) offre aux secteurs émergents un guichet unique pour accéder au vaste éventail de programmes de financement disponibles. Le principal objectif est de favoriser l'innovation, la collaboration et les approches stratégiques dans les secteurs émergents afin de cerner les débouchés, les enjeux et les priorités.

Téléphone : 250 356-1662

Courriel : funding@iafbc.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.iafbc.ca/funding_available/programs/emerging-sectors/default.htm

Islands Agri-Food Initiative vise à :

- favoriser le développement et la promotion des marchés de l'industrie agroalimentaire sur l'île de Vancouver, les Îles Gulf et à Powell River ;
- améliorer la base de connaissances des intervenants dans des domaines tels que les communications, le potentiel économique, les données statistiques, le marketing et la mise au point de nouveaux produits ;
- faciliter la création de partenariats stratégiques ; et
- soutenir l'accroissement du secteur de la transformation agroalimentaire en tant que catalyseur du développement des collectivités rurales.

Personne-ressource : **Jamai Schile**

Téléphone : 250 356-0119

Courriel : jschile@iafbc.ca

Site Web : www.iafbc.ca/funding_available/programs/IAFI/iafi.htm

Organic Sector Development Program Strategic Initiative (OSDP)

L'objectif de l'OSDP consiste à aider le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à saisir les occasions, à répondre aux enjeux nouveaux et émergents et à découvrir et à mettre à l'essai des solutions nouvelles aux problèmes nouveaux et continus, afin de contribuer à l'adaptation du secteur et au maintien de son avantage concurrentiel.

Téléphone : 250 260-4429

Télécopieur : 250 260-4436

Courriel : office@certifiedorganic.bc.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.certifiedorganic.bc.ca/programs/osdp.php

Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA)

L'objectif du PCAA est de soutenir la capacité du secteur agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels à exploiter les débouchés, à faire face aux enjeux nouveaux et émergents ainsi qu'à trouver et tester des solutions pour les enjeux nouveaux et courants, afin de l'aider à s'adapter et à demeurer concurrentiel.

Personne-ressource : **Peter Donkers**

Téléphone : 250 356-6654

Courriel : pdonkers@iafbc.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.iafbc.ca/funding_available/programs/CAAP/caap.htm

Ministère de la Sécurité publique et Solliciteur général

Community Gaming Grant Program

Ce programme vise à assurer à tous les organismes communautaires de la Colombie-Britannique admissibles un accès juste et équitable à des subventions destinées aux activités de loisirs. Les programmes artistiques pour les jeunes, les groupes culturels et les groupes sportifs sont admissibles à ces subventions de même que les organisations sportives qui offrent leurs services aux personnes handicapées. Une sous-catégorie de subvention a été créée spécialement pour les foires, les festivals et les musées.

Téléphone (à Victoria) : **250 387-5311**

Enquête C.-B. de Vancouver : **604 660-2421**

(transférer à **250 387-5311**)

Enquête C.-B. d'ailleurs : **1 800 663-7867**

(transférer à **250 387-5311**)

Courriel : **Gaming.Grants@gov.bc.ca**

Site Web (en anglais seulement) :

www.pssg.gov.bc.ca/gaming/grants/community-gaming.htm#one

Ministère de l'Environnement

Public Conservation Assistance Fund

La province de la Colombie-Britannique et Habitat Conservation Trust Foundation mettent à la disposition des organisations des subventions pour la réalisation de projets de conservation. Afin d'aider le plus grand nombre de groupes possible dans la province chaque année, les subventions sont modestes, de l'ordre de 2 500 \$ en moyenne. La limite annuelle est de 10 000 \$ par projet. Les projets pluriannuels sont admissibles pourvu qu'ils soient identifiés comme tels dans la première année d'application, et que la durée de vie totale du projet soit limité à cinq ans. Le plafond à vie pour les projets pluriannuels est de 20 000 \$.

Téléphone : **1 800 387-9853** ou **250 940-9780** (Victoria)

Courriel : **hctf@hctf.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.hctf.ca/PCAF/PCAF.html**

Ministère des communautés, du sport et du développement culturel

Le **Conseil des arts de la Colombie-Britannique** est un organisme indépendant qui soutient les activités artistiques et culturelles dans les collectivités de la Colombie-Britannique. Des troupes de danse professionnelles, aux galeries d'art, aux musées locaux et aux festivals de musique – le Conseil travaille pour

enrichir la vie des Britanno-Colombiens dans presque toutes les collectivités de la province. Le Conseil appuie un éventail d'activités dont le financement des artistes professionnels et des organismes artistiques, des initiatives communautaires, des activités de formation et des bourses. Le Conseil agit également comme promoteur des arts en Colombie-Britannique, il organise des activités de sensibilisation et il mène des recherches afin de contribuer à l'élaboration des politiques relatives aux arts.

Téléphone : **250 356-1718**

Télécopieur : **250 387-4099**

Courriel : **BCArtsCouncil@gov.bc.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.bcartscouncil.ca/index.htm**

Ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones

First Nations Clean Energy Business Fund (FNCEB)

Le FNCEB vise à accroître la participation des Premières Nations au secteur de l'énergie propre en :

- offrant du financement pour le développement des capacités dans le but d'appuyer des activités telles que des études de faisabilité ou de susciter l'intérêt des promoteurs de projet d'énergie propre (financement des capacités) ;
- offrant des subventions pour stimuler une participation dans des projets d'énergie propre ou aider les Premières Nations à mettre sur pied un projet d'énergie propre pour leur propre collectivité (subvention de participation) ;
- partageant les revenus provenant des projets d'énergie propre basés sur de nouveaux revenus supplémentaires nets pour le gouvernement provenant des redevances d'utilisation d'énergie hydroélectrique, des revenus fonciers et de la participation éventuelle aux loyers de l'industrie de l'énergie éolienne (partage des revenus).

First Nations Clean Energy Business Fund Applications

Personne-ressource : **Lindsay Wood**

Téléphone : **1 800 880-1022**

Courriel : **Lindsay.Wood@gov.bc.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.gov.bc.ca/arr/economic/fncebf.html**

Gouvernement de l'Alberta

Agriculture et développement rural

Rural Electric Program

Ce programme accorde une aide financière directement aux agriculteurs recevant des services d'entreprises de distribution d'électricité, y compris les associations d'électrification rurale (coopératives) et les entreprises de service public appartenant au secteur privé, pour réduire le coût en capital de la construction relative aux services électriques dans les exploitations agricoles.

Services publics dans les régions rurales Rural Utilities

Téléphone : **780 427-0125**

Courriel : **Terry.Holmes@gov.ab.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www1.agric.gov.ab.ca/general/progserv.nsf/all/pgmsrv14**

Rural Gas Program

Ce programme accorde une aide financière directement aux distributeurs ruraux de gaz, y compris les coopératives de gaz en milieu rural, pour réduire le coût en capital de la construction relative aux services de gaz naturel ou à la mise à niveau des systèmes de distribution du gaz.

Services publics dans les régions rurales Rural Utilities

Téléphone : **780 427-0125**

Courriel : **Terry.Holmes@gov.ab.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www1.agric.gov.ab.ca/general/progserv.nsf/all/pgmsrv13**

Gouvernement de la Saskatchewan

Entreprise Saskatchewan

Labour Sponsored Venture Capital Program

Ce programme encourage les travailleurs de la Saskatchewan à investir dans des fonds ou réserves de capital appelés « sociétés à capital de risque de travailleurs ». Ces sociétés investissent dans de petites et moyennes entreprises établies en Saskatchewan. Les travailleurs qui détiennent des actions d'une société à capital de risque de travailleurs agréée par la province sont admissibles à un crédit d'impôt provincial et à un crédit d'impôt fédéral.

Sans frais (Saskatchewan) : **1 800 265-2001**

Courriel : **invest@enterprisesask.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.finance.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=0889183b-22b6-49cb-a51f-cba2f40651d8**

Small Business Loans Associations (SBLA) Program

Ce programme offre des possibilités de développement d'affaires aux entrepreneurs qui ont de la difficulté à obtenir du financement suffisant ou traditionnel. Un financement qui dépasse la portée des prêteurs traditionnels est souvent offert à ces clients pour favoriser le succès des petits entrepreneurs. Le programme soutient également la croissance et la diversification en Saskatchewan en encourageant des entreprises et des associations existantes à aider les petites entreprises dans leur communauté.

Personne-ressource : **Diane Phillips**

Téléphone : **306 787-4707**

Télécopieur : **306 798-0796**

Courriel : **Diane.Phillips@entreprisesask.ca**

Site Web (en anglais seulement) :

www.enterprisesaskatchewan.ca/SBLA

Ministère des Services sociaux

Affordable Home Ownership Program (AHOP)

Ce programme accorde du financement pour aider les municipalités à favoriser l'accession à la propriété. Il permet également de rembourser aux municipalités participantes un montant équivalant allant jusqu'à cinq ans des impôts fonciers scolaires pour fournir une aide aux propriétaires lors de l'achat d'une propriété.

Saskatchewan Housing Corporation

Téléphone : **1 866 245-5758**

Courriel : **AHOP@gov.sk.ca**

Site Web : **www.socialservices.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=24ac7f33-bf9a-42e9-8ae0-a6a3cc02e0dc**

Gouvernement du Manitoba

Affaires autochtones et du Nord du Manitoba

Le **Fonds de développement économique local (FDEL)** offre des prêts et d'autres formes d'assistance, y compris de la formation et des services consultatifs, à toutes les entreprises (dont les coopératives à but lucratif) situées au nord de la frontière sud du 21^e canton du Manitoba, ainsi qu'à des clients autochtones dans toute la province à l'extérieur de Winnipeg. Il peut également offrir une aide financière sous forme de prêts et de garanties à tous les volets de l'industrie de la pêche commerciale à travers la province. Les prêts peuvent servir à démarrer, élargir ou acquérir une entreprise, et se rangent dans trois catégories distinctes : FDEL Secteur entreprises ; FDEL Secteur matériel ; et FDEL Secteur construction.

Téléphone : 204 778-4138

Sans frais (Manitoba) : 1 800 561-4315

Site Web (en anglais seulement) : www.cedf.mb.ca

L'Initiative d'alimentation saine dans le Nord (IASN)

offre un financement pour le développement et la mise en œuvre de projets locaux et régionaux en lien avec le système alimentaire. Les projets peuvent être menés par des gouvernements locaux, des groupes communautaires et de jeunesse, des collectivités des Premières Nations, l'industrie privée et des organismes communautaires.

L'aide financière peut être octroyée à des projets qui portent sur les domaines prioritaires suivants de l'IASN : projets de Grow North (croissance dans le Nord) ; projets de sécurité alimentaire au niveau local ou projets de planification communautaire pour l'autosuffisance alimentaire ; projets alimentaires novateurs au niveau communautaire ; projets de développement économique axés sur l'alimentation ; projets d'éducation sur la science végétale et la nutrition ; projets de prévention des maladies chroniques d'origine alimentaire.

Personne-ressource : **Jennell Majeran**

Téléphone : 204 677-6677

Courriel : jennell.majeran@gov.mb.ca

Télécopieur : 204 677-6525

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/ana/nhfi.html

Initiatives agricoles, alimentaires et rurales au Manitoba

L'**Aide aux entrepreneurs ruraux (AER)** est un programme qui offre des garanties de prêt aux établissements financiers qui sont disposés à offrir aux entreprises à temps plein, de petite taille et basées à domicile dans les régions rurales du Manitoba, le soutien financier dont elles ont besoin pour réussir. Les propriétaires/exploitants et les coopératives sont admissibles aux prêts, et ces derniers peuvent servir à l'achat d'immobilisations ou de stocks et/ou de capital d'exploitation. L'AER offre des garanties pour les prêts individuels aux entreprises allant de 10 000 \$ à 200 000 \$. Ces prêts sont offerts par des prêteurs participants pour des périodes maximales de 10 ans à un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel plus 1 p. 100. Si un demandeur préfère un taux fixe, ce taux sera établi par voie de négociation entre l'emprunteur et le prêteur.

Société des services agricoles du Manitoba

Téléphone : 204 945-2180 ou 1 800 282-8069, poste 2180

Courriel : rbingham@masc.mb.ca

Site Web : www.masc.mb.ca/masc.nsf/program_rural_entrepreneur_assistance.html

Le **Crédit d'impôt pour l'expansion des entreprises dans les collectivités** a pour but d'encourager les Manitobains et Manitobaines à investir dans des entreprises de leurs collectivités en leur offrant un incitatif fiscal, tout en donnant à ces entreprises accès aux capitaux propres nécessaires. Les Manitobains qui cherchent à investir un maximum de 30 000 \$ par an et les entreprises acceptées dotées d'actifs nets et bruts de 10 000 \$ et 25 000 000 \$ ou moins respectivement, et d'un maximum de 200 employés, peuvent faire appel à ce programme. Les investisseurs reçoivent un crédit d'impôt personnel de 30 p. 100 sur un investissement annuel maximum de 30 000 \$ (l'allégement fiscal ne peut dépasser 9 000 \$), et les entreprises admissibles reçoivent un maximum de 1 000 000 \$ en capital remboursable. Les projets exigeant de plus gros capitaux peuvent être étudiés au cas par cas. Les coopératives peuvent présenter une demande.

Centre de compétence dans les initiatives de développement économique

Téléphone : 204 945-2157 ou 1 800 567-7334

Site Web : www.gov.mb.ca/agriculture/programs/aaa21s04.f.html

L'**Initiative de durabilité agricole** offre un financement aux groupes de producteurs du Manitoba et aux organismes provinciaux de produits de base en vue de les aider à réaliser des démonstrations de produits ou des projets de transfert de la technologie sur les pratiques de l'agriculture écologiquement durable partout dans la province. Les domaines prioritaires actuels pour le financement comprennent : la gestion durable des cultures fourragères et du bétail ; la gestion durable des cultures ; et la lutte antiparasitaire intégrée. Les projets axés sur les enjeux liés à la qualité de l'eau dans les productions agricoles, les biens et services écologiques et l'augmentation de l'efficacité des systèmes de culture sont d'une grande importance. Des critères de financement précis s'appliquent. Les coopératives sont également admissibles au programme.

Personne-ressource : **Kim Wolfe**

Téléphone: 204 871-4373

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/agriculture/research/asi

Fiers chez nous – L'aide financière offerte dans le cadre de ce programme est répartie entre les trois volets suivants :

- **Mise en valeur des lieux publics** – Ce volet finance des projets communautaires visant à mettre en valeur les lieux publics et le quartier des rues principales.

Ces projets peuvent comprendre l'aménagement, l'amélioration ou l'écologisation d'espaces extérieurs, et l'amélioration d'autres lieux extérieurs publics sans but lucratif accessibles à tous les membres de la collectivité. Le programme financera jusqu'à concurrence de 5 000 \$ aux organismes communautaires sans but lucratif, des municipalités, des conseils municipaux de collectivités du Nord, ou des coopératives qui visent à mettre en valeur des lieux publics et le quartier des rues principales de la collectivité.

- **Mise en valeur des rues principales** – Ce programme financera jusqu'à la moitié du total des coûts admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Ce volet comprend les projets mis de l'avant par les organismes sans but lucratif, les petites entreprises et les coopératives, et visant à améliorer l'aspect extérieur d'immeubles, de structures et d'espaces extérieurs du quartier des rues principales. Ces projets peuvent notamment viser l'amélioration ou la rénovation des immeubles, l'aménagement paysager et une nouvelle signalisation qui illustre les particularités de la collectivité.
- Le programme **Plantation d'arbres** appuie les initiatives communautaires d'écologisation pour les municipalités rurales et les organismes municipaux. Dans le cadre de ce volet, le programme financera jusqu'à la moitié des coûts totaux admissibles des projets, jusqu'à concurrence de 5 000 \$. Les demandeurs devront fournir le reste des coûts admissibles, en espèces ou en nature (jusqu'à concurrence de 25 p. 100 des coûts du projet ou de 2 500 \$, selon le moins élevé de ces deux montants). Les projets peuvent concerner la création d'œuvres artistiques dans les lieux publics par des artistes locaux, comme des murales, ou des bannières permanentes et des sculptures s'ils font partie d'un projet communautaire plus vaste qui soutient l'identité, le patrimoine culturel ou les attraits touristiques d'une collectivité. Les demandeurs doivent être des organismes communautaires sans but lucratif, des municipalités, des conseils municipaux de collectivités du Nord ou des coopératives.

Téléphone : 204 945-2157 ou 1 800 567-7334

Télécopieur : 204 948-2362

Site Web : www.gov.mb.ca/agriculture/ri/community/ria01s09.fr.html

Le Programme visant les jeunes entrepreneurs autochtones en milieu rural vise à soutenir la croissance et le développement des jeunes Autochtones

vivant en milieu rural qui prennent part à des initiatives commerciales et entrepreneuriales dans les régions rurales du Manitoba. Dans l'économie d'aujourd'hui, bon nombre d'Autochtones se rendent compte des besoins du marché et cherchent activement à s'engager dans des activités entrepreneuriales axées sur la production primaire ainsi que dans d'autres entreprises rurales, ou à trouver des moyens d'augmenter la valeur ou la capacité en ce qui concerne les produits et les services qu'ils offrent déjà. Le programme permettra à ces personnes d'acquérir les compétences et les ressources nécessaires pour participer à ces initiatives et à en tirer profit.

Personne-ressource : **Laurie Crowe**

Téléphone : **204 761-0551**

Courriel : **mgi@gov.mb.ca**

Site Web : **www.gov.mb.ca/agriculture/programs/aaa36s06.fr.html**

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba;

Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba; et Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba

Le **Programme Jeunes entrepreneurs** est une composante du programme *Partenaires des jeunes*, un programme provincial administré par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, le ministère de la Vie saine, Jeunesse et Aînés, et le ministère de l'Entreprenariat, de la Formation professionnelle et du Commerce. Le programme Jeunes entrepreneurs vise à encourager les jeunes du Manitoba à démarrer leur propre entreprise à temps plein et à poursuivre le travail autonome comme choix de carrière. Les jeunes de 18 à 29 ans peuvent présenter une demande toute l'année. Dans le cadre du programme Jeunes entrepreneurs, les demandeurs dont le projet est approuvé seront admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 4 000 \$ qui les aidera à rembourser les frais de démarrage et les dépenses en capital de l'entreprise.

Téléphone : **204 945-4284** ou **1 800 282-8069**, poste 4284

Courriel : **shaun.hampton@gov.mb.ca**

Site Web : **www.gov.mb.ca/healthyliving/youth/businesses/youngentrepreneurs.fr.html**

Conservation Manitoba

Le **Fonds des innovations de développement durable – Fonds pour la réduction des déchets et la prévention de la pollution** soutient les projets axés sur la réduction des déchets, la prévention de la pollution et les pratiques intégrées de gestion des

déchets. Les demandes doivent cibler au moins un des domaines prioritaires mentionnés, dont : la gestion et le compostage des déchets biologiques ; la gestion des déchets de construction et de démolition ; la prévention de la pollution ; et le développement et la planification de systèmes intégrés de gestion des déchets. Les demandeurs sont encouragés à former des partenariats. Les propositions de projet sont acceptées toute l'année, mais ne sont examinées que trois fois par an.

Direction générale de la prévention de la pollution

Téléphone : 204 945-8443 ou 1 800 282-8069, poste 8443

Courriel : sdif@gov.mb.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/conservation/pollutionprevention/wrapp/wrappfund.html

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

Eastside Tourism Investment Program (EASTIP)

Ce programme offre des services-conseils aux petites entreprises pour le développement et l'expansion d'occasions de tourisme durable sur le côté est du lac Winnipeg. Les projets qui se qualifient peuvent être admissibles à recevoir une aide financière sous forme d'une subvention conditionnelle. Les subventions couvrent 50 p. 100 des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 15 000 \$ (pour 30 000 \$ de dépenses admissibles). La contribution minimum d'un demandeur (en nature ou en espèces) est de 20 p. 100 des coûts admissibles. Les coopératives peuvent faire une demande.

Secrétariat du tourisme

Téléphone : 204 945-4505

Courriel : darryl.villeneuve@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/chc/ourdept/tourism_sec.fr.html

Manitoba Aboriginal Tourism Training Plan (ATTP) Fund

Ce fonds aide les collectivités et les organismes communautaires à trouver des façons innovatrices d'augmenter la participation des Manitobains autochtones à l'industrie du tourisme. Le programme appuie le développement et l'exécution d'initiatives communautaires de formation axées sur les Autochtones. Les projets peuvent recevoir une subvention couvrant 50 p. 100 des coûts de projet admissibles, un montant qui sera ensuite jumelé d'un soutien en espèces et en nature pouvant atteindre 15 000 \$ par projet. Les propositions de projet sont sujettes à des critères d'admissibilité, à des considérations et à des critères de projet. Les coopératives peuvent y participer.

Secrétariat du tourisme

Téléphone : 204 945-4505

Courriel : darryl.villeneuve@gov.mb.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/chc/ourdept/tourism_sec.html

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba

Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie – Les Compétences essentielles

sont les compétences de base que nous utilisons tous afin de réaliser les tâches requises dans le cadre d'un emploi. Ce sont les habiletés de base que nous utilisons pour exécuter notre travail et les éléments de base dont nous nous servons pour apprendre de nouvelles compétences. Grâce à un partenariat avec Workplace Education Manitoba, la Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie peut aider les organismes à déterminer leurs exigences en matière de compétences essentielles ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de formation appropriés pour combler les lacunes.

Téléphone : 204 945-5643

Courriel : iwd@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/tce/iwd/index.fr.html
ou www.gov.mb.ca/tce/iwd/skills.fr.html

Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie – Le Programme de conseils

sectoriels encourage la planification des ressources humaines à long terme au sein des secteurs économiques industriels en vue de créer des milieux de travail très performants. Les conseils sectoriels sont des organismes spécialisés de formation ou de perfectionnement des ressources humaines qui rassemblent les représentants de groupes d'intervenants clés afin de répondre aux besoins changeants en matière de compétitivité. Le programme fournit une aide sous forme de financement à frais partagés, de planification conjointe et de collaboration afin de développer une main-d'œuvre hautement qualifiée au Manitoba. En rassemblant des entreprises, des fournisseurs de programmes d'études et de formation ainsi que d'autres partenaires du marché du travail, les conseils sectoriels fournissent aux entreprises des possibilités qui leur échappent souvent sur le plan individuel.

Téléphone : 204 945-5643

Courriel : iwd@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/tce/iwd/index.fr.html ou
www.gov.mb.ca/tce/iwd/associations.fr.html

Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie – Le Programme de perfectionnement de la main-d'œuvre aide les entreprises qui ont besoin d'une approche globale de gestion des ressources humaines, au moyen d'évaluations des besoins, d'analyses et de soutien à la formation. Le programme offre de l'aide pour la planification des ressources humaines et un soutien financier pour l'élaboration et la prestation de programmes de formation. Après une première évaluation, l'Équipe de perfectionnement de la main-d'œuvre travaille avec chaque entreprise en vue d'élaborer une stratégie personnalisée de perfectionnement des ressources humaines et du personnel. La stratégie peut comprendre plusieurs des domaines d'intérêt suivants : planification des ressources humaines ; stratégies de recrutement et de sélection ; fondations des ressources humaines ; financement de la formation et du perfectionnement des employés ; analyse des emplois ; et planification de la relève. Toutes les coopératives sont admissibles à faire une demande. Des fonds de formation supplémentaires ne sont disponibles qu'aux coopératives à but lucratif.

Téléphone : **204 945-5643**

Courriel : **iwd@gov.mb.ca**

Site Web : **www.gov.mb.ca/tce/iwd/index.fr.html ou www.gov.mb.ca/tce/iwd/workforce.fr.html**

Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie – Le Programme d'expansion de l'industrie appuie les entreprises qui établissent de nouvelles exploitations au Manitoba ou qui élargissent des exploitations existantes. Ce programme aide les entreprises en contribuant à leur investissement dans la formation axée sur les compétences pour les employés. Les entreprises peuvent bénéficier d'une aide financière qui couvrira les dépenses admissibles relatives à l'élaboration et à la prestation de programmes de formation appropriés pour les employés. Le montant de l'aide fournie est calculé en fonction de la création et de la conservation d'emplois de qualité et des avantages économiques que ces nouvelles possibilités d'emploi offriront au Manitoba. Les coopératives à but lucratif qui créent de nombreux emplois dans un secteur d'activité donné sont admissibles à faire une demande.

Téléphone : **204 945-5643**

Courriel : **iwd@gov.mb.ca**

Site Web : **www.gov.mb.ca/tce/iwd/index.fr.html ou www.gov.mb.ca/tce/iwd/iei.fr.html**

Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie — Reconnaissance des acquis

La Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie encourage et appuie l'élaboration et la mise en œuvre de projets de **reconnaissance des acquis** dans les milieux de travail au Manitoba. Qu'elles aient été acquises dans un contexte officiel ou non, les expériences d'apprentissage antérieures d'un employé peuvent être extrêmement pertinentes et utiles. La Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie soutient l'approche de la reconnaissance des acquis, qui permet de déterminer, d'évaluer et de reconnaître les connaissances et les compétences d'une personne. Nous consultons les milieux des affaires, du travail et du gouvernement, et coordonnons les projets de reconnaissance des acquis ainsi que les activités de formation dans ce domaine.

Téléphone : **204 945-5643**

Courriel : **iwd@gov.mb.ca**

Site Web : **www.gov.mb.ca/tce/iwd/index.fr.html ou www.gov.mb.ca/tce/iwd/rpl.fr.html**

LienAffaires

Le répertoire des programmes et services LienAffaires est une initiative commerciale bilingue à guichet unique qui consiste à un répertoire en ligne des programmes, des services et des exigences réglementaires du Manitoba. Cette base de données est accessible en tout temps par l'intermédiaire du Portail des entreprises du Manitoba et comprend des renseignements sur les descriptions, les préalables et les conditions d'admissibilité des programmes, les coordonnées des personnes-ressources, des liens et plus encore. On encourage les coopératives à avoir recours à ce nouveau portail novateur qui sert de lien entre les entreprises et les systèmes d'aide.

Centre de services bilingues — Notre-Dame-de-Lourdes

Téléphone : **204 248-7270**

Courriel : **BizService@gov.mb.ca**

Site Web : **web6.gov.mb.ca/BizPas/Home/List**

Manitoba Industrial Opportunities Program (MIOP)

Ce programme vise à attirer d'importants investissements commerciaux au Manitoba, investissements qui ne pourraient avoir lieu sans une certaine aide financière du gouvernement. Le principal critère lors de l'évaluation de l'entente est la viabilité du projet d'entreprise et les avantages qui en découlent pour l'économie du Manitoba. Le Programme offre des prêts garantis et des garanties de prêts aux sociétés bénéficiaires en échange d'investissements dans les immobilisations et la création

d'emplois durables. Certaines exigences du programme s'appliquent. Les coopératives sont admissibles à déposer une demande pour ce programme.

Personne-ressource : **Jeffrey Hodge**

Téléphone : **204 945-1015** ou **1 800 282-8069**

Courriel : **jeffrey.hodge@gov.mb.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **prdp1.ctt.gov.mb.ca/databases/BRC/ProgServ.nsf/d7db625abebe10c286256e470066aa84/8ab7af27c6a19d1a862566eb0063e9d4?OpenDocument**

Le **Manitoba Marketing Network (MMN)** est un organisme à but non lucratif financé par le gouvernement du Manitoba qui vise à offrir de l'aide gratuite au petit secteur des affaires du Manitoba. Le MMN fournit trois services de base qui prennent la forme d'ateliers, de consultations et de mentorat et qui sont conçus dans le but d'aider les entrepreneurs à acquérir l'« avantage gagnant » et à faire croître leur entreprise.

Personne-ressource : **Jason Lacasse**

Téléphone : **204 945-1230**

Courriel : **info@manitobamarketingnetwork.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.**

manitobamarketingnetwork.ca/home.html

La **Mesure incitative à l'embauche de compagnons certifiés** fournit un crédit d'impôt aux employeurs de nouveaux diplômés dans des programmes d'apprentissage. L'employeur admissible peut tirer un crédit d'impôt remboursable pour chacune des deux premières périodes de 12 mois d'emploi permanent à temps plein d'un compagnon pour des travaux effectués principalement au Manitoba dans le cadre de son métier accrédité. Le crédit équivaut à 5 p. 100 du salaire et des traitements versés au compagnon (moins toute autre aide gouvernementale), jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par période de 12 mois d'emploi, et ce, pour chaque compagnon. Certains critères d'admissibilité doivent être respectés. Les coopératives à but lucratif et à but non lucratif sont admissibles à présenter une demande.

Bureau d'aide fiscale du Manitoba

Téléphone : **204 948-2115** ou **1 800 782-0771**

Courriel : **tao@gov.mb.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.gov.mb.ca/tce/apprent/jhi/index.html**

La **Mesure incitative à l'embauche des apprentis débutants** fournit un crédit d'impôt aux employeurs d'apprentis débutants. Les employeurs qui ne sont pas admissibles au crédit d'impôt fédéral pour la création

d'emplois d'apprentis (CICEA) pourront réclamer un crédit d'impôt de 10 p. 100 pour les salaires versés aux apprentis de niveaux 1 et 2, et ce, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année par apprenti. Les employeurs assujettis à l'impôt et les employeurs exonérés d'impôt qui sont inadmissibles au CICEA pourront tous deux présenter une demande pour ce crédit entièrement remboursable. Certains critères d'admissibilité doivent être respectés. Les coopératives sont admissibles à présenter une demande.

Bureau d'aide fiscale du Manitoba

Téléphone : 204 948-2115 ou 1 800 782-0771

Courriel : tao@gov.mb.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/tce/apprent/finance/index.html#grants

La **Mesure incitative à l'embauche des apprentis de niveau avancé** fournit un crédit d'impôt aux employeurs d'apprentis de niveau avancé. L'employeur admissible pourra réclamer un crédit d'impôt de 5 p. 100 pour les salaires versés aux apprentis de niveaux 3, 4 et 5, et ce, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par année par apprenti. Certains critères d'admissibilité doivent être respectés. Les coopératives sont admissibles à présenter une demande.

Bureau d'aide fiscale du Manitoba

Téléphone : 204 948-2115 ou 1 800 782-0771

Courriel : tao@gov.mb.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.manitoba.ca/tce/apprent/finance/index.html#grants

PerLE Manitoba est un service à guichet unique en ligne destiné aux entrepreneurs qui simplifie le processus de recherche de renseignements sur les permis et licences d'exploitation auprès des administrations fédérale, provinciale et municipale. Il suffit de répondre à une série de questions pour obtenir une liste de permis et de licences propres aux activités commerciales, des renseignements de base et des liens vers des renseignements plus précis, s'il y a lieu.

Centre de services aux entreprises Canada-Manitoba

Téléphone : 204 984-2272 ou 1 800 665-2019

ATS : 1 800 457-8466

Courriel : manitoba@canadabusiness.mb.ca

Site Web : www.bizpalmanitoba.ca/fra/?b=46

Le **Programme de partenariats du marché du travail** accorde du financement aux collectivités, aux associations sectorielles, aux syndicats et aux employeurs en vue de régler les problèmes associés au développement du marché du travail, au développement de la main-d'œuvre et au réaménagement des effectifs et ainsi aider les

chômeurs et les personnes susceptibles de perdre leur emploi à obtenir et/ou à maintenir un emploi durable.

Emploi Manitoba, Division des compétences sur le marché du travail

Téléphone : **204 945-0575** ou **1 866 332-5077**

Site Web : www.gov.mb.ca/employment/index.fr.html

Le **Programme de subventions salariales** permet aux employeurs de bénéficier d'une subvention visant à aider les personnes sans emploi à obtenir un emploi durable grâce à l'expérience de travail direct. Manitoba Works est un programme de subventions salariales destiné aux employeurs qui embauchent des personnes qui reçoivent de l'aide financière ou qui sont admissibles à une telle aide.

Emploi Manitoba, Division des compétences sur le marché du travail

Téléphone : **204 945-0575** ou **1 866 332-5077**

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/tce/emp_work/bus_ind/wagesubs.html

Programme Lancement d'entreprises (PLE)

fournit des garanties de prêt *ayant un volet éducatif*. On offre des prêts aux nouveaux propriétaires-exploitants d'entreprises par l'entremise d'une institution financière et ce prêt est garanti par le gouvernement du Manitoba. Il s'agit d'un prêt à terme (cinq ans) d'une valeur maximale de 30 000 \$ dont le taux d'intérêt correspond au taux préférentiel plus un p. 100. En outre, il est possible de reporter le paiement du capital pendant un an. Les prêts peuvent servir à financer l'enregistrement des entreprises ou des frais de constitution, l'équipement et des achats de stocks, les coûts de promotion et les besoins en fonds de roulement.

Téléphone : **204 984-2272** ou **1 800 665-2019**

Courriel : manitoba@canadabusiness.mb.ca

Site Web : www.entreprisescanada.mb.ca/page_daccueil/guides/agence_des_services_frontaliers_du_canada_asfc/entrepreneuriat_formation_professionnelle_et_commerce/programme_lancement_dentreprises_ple

Le **Programme Partenariats en matière d'emploi** accorde du financement aux collectivités, aux associations sectorielles et aux employeurs pour qu'ils répondent aux besoins en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre et fournissent de l'aide aux chômeurs et aux personnes susceptibles de perdre leur emploi afin qu'ils obtiennent un emploi durable. Les activités admissibles comprennent la préparation à l'emploi, la formation sur des compétences liées à un emploi précis et la formation pratique sur place.

Téléphone : 204 945-0575 ou 1 866 332-5077

Site Web : www.gov.mb.ca/employment/employers.fr.html

Le programme **Recherche et innovation** aide financièrement les organismes qui se consacrent à la recherche ou à la conception de projets concrets visant à trouver de nouvelles façons d'aider les gens à se préparer à obtenir un emploi durable et à le conserver. Le programme financera également des projets qui mettent l'accent sur le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre à l'échelle régionale ou provinciale.

Emploi Manitoba, Division des Compétences du marché du travail

Téléphone : 204 945-0575 ou 1 866 332-5077

Site Web : www.gov.mb.ca/employment/index.fr.html

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba ; Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba ; et Innovation, Énergie et Mines Manitoba

Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises :

- L'**Aide pour la certification** est la cinquième composante du Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises et sert à aider les entités commerciales à obtenir la certification d'usines ou de produits. La certification sera limitée au développement de nouveaux produits et processus. Le financement maximal est établi à 15 000 \$, et les activités admissibles comprennent : la certification de la part d'organisations internationales de normalisation, les règlements sur la salubrité des aliments – analyse des dangers et maîtrise des points critiques (HACCP), la certification de la part d'autres organismes de réglementation tels que l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Organic Producers du Manitoba et la certification de la part de l'Association canadienne de normalisation. Les coopératives à but lucratif sont admissibles à présenter une demande.
- La **Commercialisation de produit** est la troisième composante du Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises et sert à aider les entités commerciales à faire passer un produit du stade de pré-commercialisation à celui de la production commerciale en taille réelle ou à mettre en œuvre un nouveau processus pour qu'il soit utilisé à plein régime ou intégré à des systèmes existants. Le financement maximal est établi à 200 000 \$ et à 20 000 \$ pour le développement de logiciels. Les activités admissibles comprennent : le

développement interne de nouvelles technologies ou de nouveaux produits, le transfert de technologies et l'amélioration de la productivité. Les coopératives à but lucratif sont admissibles à présenter une demande.

- Le ***Développement de concept*** est la première composante de ce programme et sert à aider les entités commerciales ou les particuliers à faire progresser leur idée de produit ou de processus jusqu'au stade où il sera possible de savoir s'il existe un potentiel commercial suffisant pour un investissement additionnel de temps et d'argent. Le financement maximal est fixé à 25 000 \$, et les activités admissibles comprennent : la conception de produit, l'ingénierie de produit, le développement de prototype rudimentaire et la première phase d'essais. Les entreprises coopératives à but lucratif sont admissibles à présenter une demande.
- Le ***Développement des marchés*** est la quatrième composante du Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises et sert à aider les entités commerciales à préparer des documents et à participer à des activités qui leur permettront de pénétrer de nouveaux marchés à l'extérieur du Manitoba. Le financement maximal est établi à 30 000 \$, et les activités admissibles comprennent : un vol en tarif économique chaque année pour se rendre dans des lieux géographiques ciblés pour les activités de l'entreprise, la participation à une foire ou à une manifestation commerciale par année, l'élaboration de documents de marketing liés à l'exportation et à la recherche avec l'aide d'un conseiller. Les coopératives à but lucratif sont admissibles à présenter une demande.
- Le ***Développement de produit*** constitue la deuxième composante du Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises et sert à aider les entités commerciales à réaliser les activités de pré-commercialisation nécessaires pour prouver que le concept est techniquement et financièrement faisable. Le financement maximal est établi à 40 000 \$, et les activités admissibles comprennent : les analyses de faisabilité technique ou d'ingénierie, l'élaboration et l'essai de prototype, l'élaboration de produit et de processus, la production d'essai, les études ou l'analyse du marché et l'essai de commercialisation. Les coopératives à but lucratif sont admissibles à déposer une demande.
- La ***Propriété intellectuelle*** est la dernière composante du Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises et sert à

aider les entités commerciales ou les particuliers en ce qui concerne les frais juridiques liés à l'obtention des droits de propriété intellectuelle de leurs produits ou de leurs processus. Les demandeurs peuvent solliciter de l'aide dans le cadre de ce volet à tout moment pendant le processus de développement. Le financement maximal est établi à 25 000 \$, et les activités admissibles comprennent : le travail juridique concernant les droits d'auteur, la propriété intellectuelle et les brevets. Les coopératives à but lucratif sont admissibles à présenter une demande.

Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises :

Courriel : csb@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/ctt/busdev/financial/csb/index.fr.html

Gestion des ressources hydriques du Manitoba

Le **Fonds d'innovation pour le développement durable – Fonds de gérance des eaux** offre une aide financière en vue de développer, de mettre en œuvre et de promouvoir des projets qui maintiennent ou améliorent la protection de l'eau au Manitoba. Les projets doivent aborder un des domaines prioritaires du fonds, à savoir : la planification et la mise en œuvre de la gestion des bassins versants, la recherche scientifique sur l'eau, l'éducation et le renforcement des capacités, la conservation de l'eau et le développement économique. Les propositions de projet sont acceptées toute l'année et sont étudiées deux fois par an. Les subventions se limitent habituellement à 25 000 \$ par projet, mais certains projets peuvent en obtenir plus. On peut également prendre en compte des projets pluriannuels, mais cela nécessiterait que des demandes de subvention et des rapports annuels soient soumis chaque année à des fins d'examen et d'approbation.

Direction générale de la planification et de la coordination

Téléphone : 204 945-5965 ou 1 800 214-6497

Courriel : wsf@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/waterstewardship/water_info/wsf/index.fr.html

Infrastructure et Transport Manitoba

L'**Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (IAEA)** vise à aider les peuples et les fournisseurs autochtones à offrir leurs biens et services au gouvernement du Manitoba. Pour être considérée autochtone, une entreprise doit appartenir à des Autochtones – et être sous leur contrôle – dans une proportion d'au moins 51 p. 100. De plus, si une entreprise compte six employés à temps plein ou plus, au moins un tiers d'entre eux doivent être autochtones.

Direction générale des services d'approvisionnement
Téléphone : 204 945-6361
Courriel : procserv@gov.mb.ca
Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/mit/psb/api/ab_proc.html

Innovation, Énergie et Mines Manitoba

Le **Programme d'aide à l'exploration minière (PAEM)** offre une aide financière à l'exploration de ressources minières non combustibles au Manitoba. Ce programme a pour but d'intensifier l'exploration et de stimuler toute activité qui pourrait aboutir à l'exploitation de nouvelles mines et de nouveaux gîtes de minéraux industriels au Manitoba. Ce programme est offert aux entreprises ou aux particuliers qui proposent des projets d'exploration minière au Manitoba et qui sont autorisés en vertu de la Loi sur les mines et les minéraux. Les candidats doivent posséder un certain nombre de qualifications juridiques avant de faire une demande et sont également soumis à un certain nombre de critères d'éligibilité. Seules les coopératives qui remplissent les critères d'éligibilité et qui ont les qualifications appropriées peuvent faire une demande.

Téléphone : 204 945-6586 ou 1 800 223-5215
Courriel : meap@gov.mb.ca
Site Web : www.manitoba.ca/iem/mrd/busdev/incentives/meap-off.fr.html

Logement et Développement Communautaires Manitoba

Le **Conseil de prêts aux coopératives et de garantie de prêt** offre un soutien financier aux coopératives et appuie la croissance et le développement du secteur. Le Conseil fournit des garanties de prêt aux coopératives viables qui n'arrivent pas à obtenir ailleurs un financement avec des conditions raisonnables. Chaque demande est traitée individuellement, et certains critères d'admissibilité s'appliquent. Le Conseil peut vous rencontrer afin de vous offrir une assistance générale dans les domaines suivants : préparation de demandes, information sur les coopératives et information sur des programmes d'aide supplémentaire.

Téléphone : 204 945-3748
Sans frais (Manitoba) : 1 800 567-7334
Courriel : co-ops@gov.mb.ca
Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/housing/coop/coop_loanboard.html

Le **Conseil de promotion des coopératives** fait la promotion des coopératives au Manitoba en faisant appel

à deux fonds pour fournir de petites subventions visant une gamme d'activités. Le Fonds du compte général appuie la promotion et le développement d'organisations coopératives et la promotion du bien-être général de ces organismes. Le Fonds du compte des pêches commerciales sert exclusivement à promouvoir et à développer les coopératives de pêches commerciales dans les provinces. Les projets peuvent inclure des éléments comme des sites Web, des ateliers et des bulletins et ils se rangent dans quatre catégories : le développement de nouvelles coopératives, le bien-être général des coopératives au Manitoba, le développement économique communautaire au sein des coopératives et la recherche, l'information et l'éducation liées aux coopératives.

Personne-ressource : **Jamila Bachiri**

Téléphone : **204 239-3883**

Courriel : **co-ops@gov.mb.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.gov.mb.ca/housing/coop/coop_promo.html**

Financement pour l'élaboration de proposition

Il s'agit d'un prêt sans intérêt qui aide les organismes privés et les coopératives d'habitation sans but lucratif à préparer une proposition détaillée visant la création de logements à prix abordable pour les ménages, les personnes handicapées et les personnes âgées à faible revenu. Les projets de construction de nouveaux logements ou les projets de réaménagement sont admissibles à un prêt de ce genre. Des prêts pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ peuvent être accordés pour la préparation de chaque proposition, le montant du prêt dépendant de l'envergure et de la complexité du projet de construction d'habitation. Les prêts de financement pour l'élaboration de proposition sont offerts aux groupes qui sont des organismes privés à but non lucratif constitués en corporation ou qui acceptent de le devenir. Les coopératives de logement sans but lucratif peuvent présenter une demande de financement.

Téléphone : **204 945-5566**

Sans frais (Manitoba) : **1 800 689-5566**

Courriel : **housing@gov.mb.ca**

Site Web : **www.gov.mb.ca/housing/hw_pdf.fr.html**

Le Fonds d'aide aux coopératives aide les coopératives à assumer les coûts associés à leur développement ou à leur expansion. Les coopératives peuvent demander une aide allant jusqu'à 2 000 \$ qui servira à assumer les coûts en capital nécessaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la coopérative, notamment les coûts liés aux initiatives sur la durabilité

de l'environnement et l'amélioration du rendement énergétique, les équipements, la machinerie, les coûts d'infrastructure, les coûts liés à la constitution en société, l'administration et la promotion ou d'autres dépenses visant le développement ou l'expansion de la coopérative.

Services de développement coopératif

Téléphone : 204 945-3748

Sans frais (Manitoba) : 1 800 567-7334

Courriel : co-ops@gov.mb.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.manitoba.coop/index.php?page=coop

Le Fonds de crédit d'impôt pour le développement des coopératives est administré par l'Association des coopératives du Manitoba et offre des placements stratégiques, des subventions et une assistance technique en vue d'appuyer les coopératives en émergence et en expansion au Manitoba ainsi que le développement général du secteur des coopératives dans la province.

Téléphone : 204 945-3748

Sans frais (Manitoba) : 1 800 567-7334

Courriel : co-ops@gov.mb.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.co-ops.mb.ca

FoyersClés ! Programme d'aide aux coopératives d'habitation et à la construction de logements

locatifs a pour but d'augmenter le nombre de nouveaux logements abordables en coopérative et en location pour les Manitobains à revenu faible et moyen en collaborant avec les coopératives de logement et les associations de logement sans but lucratif afin d'assurer l'accès aux fonds d'immobilisation.

Téléphone : 204 945-5566

Sans frais (Manitoba) : 1 800 689-5566

ATS : 204 945-4796 ou 1 800 855-0511

Courriel : housing@gov.mb.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.mb.ca/housing/hw_rental_coop.html

Le Programme d'aide à l'accès au logement

(PAAL) a pour objectif d'augmenter le nombre de logements dans les quartiers désignés où il est considéré être à la baisse. Le programme appuie les initiatives d'accès à la propriété et de rénovation des groupes communautaires. Les subventions peuvent aller jusqu'à 10 000 \$ par résidence pour l'achat, les rénovations et les taxes de vente sur les rénovations. Le programme est ouvert aux sociétés d'habitation sans but lucratif et aux coopératives d'habitation à possession continue.

Téléphone : 204 945-5566 ou 1 866 689-5566

Courriel : Housing@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/housing/neighbourhoods/programs/nha.fr.html

Le fonds **Quartiers vivants ! Fonds de revitalisation des quartiers** aide les organismes de quartier qui représentent les résidents et d'autres intervenants locaux à renforcer les capacités communautaires et à revitaliser des quartiers urbains grâce à un éventail d'initiatives planifiées et soutenues localement. Il existe quatre catégories d'initiatives admissibles : renforcement des capacités du quartier; stabilité du quartier; développement économique du quartier; et mieux-être de la population du quartier. Le programme est ouvert aux coopératives sans but lucratif. Les projets proposés doivent toucher un quartier désigné dans le cadre de l'initiative *Quartiers vivants* ou profiter à ses résidents.

Téléphone : **204 945-3379** ou **1 866 479-6155**

Courriel : nalive@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/housing/neighbourhoods/programs/nrf.fr.html

Services de développement des coopératives

Le Ministère offre des services de développement des coopératives pour appuyer les coopératives nouvelles et existantes. Les services comprennent la provision de renseignements généraux sur les coopératives, d'information sur l'aide financière et non financière pour le développement, le démarrage et l'expansion de coopératives, une aide financière pour les coopératives en démarrage et en expansion ainsi qu'un soutien pour les particuliers. On soutient également les groupes et les organismes qui souhaitent élaborer des politiques sur les coopératives et sur la création de programmes visant à aborder les besoins et les occasions identifiés en ce qui a trait au développement des coopératives. On offre en outre des services spécialisés dans les domaines de la constitution en société, des conseils, de la réglementation et de l'orientation vers d'autres programmes et services.

Téléphone : **204 945-3748**

Sans frais (Manitoba) : **1 800 567-7334**

Courriel : co-ops@gov.mb.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.co-ops.mb.ca

Services à la famille et Consommation Manitoba

Subvention de démarrage pour centres de garde d'enfants

Services à la famille et Consommation Manitoba offre des subventions de démarrage aux centres de garde d'enfants autorisés et sans but lucratif dans la province. Le financement est sujet à un nombre de règlements

sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants* et dépend de la nature du centre de garde. Les coopératives de garde d'enfants sans but lucratif peuvent faire une demande de subvention de démarrage.

Subvention de formation pour les assistants à la garde d'enfants et les éducateurs de la petite enfance II

Services à la famille et Consommation Manitoba offre des subventions de formation pour les assistants à la garde d'enfants et les éducateurs de la petite enfance II de la province. Le financement est sujet à un nombre de règlements sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants* et offre un maximum de 350 \$ aux demandeurs admissibles. Les coopératives de garde d'enfants sans but lucratif peuvent faire une demande de subvention de formation.

Subvention d'exploitation annuelle pour les centres de garde d'enfants

Services à la famille et Consommation Manitoba offrent des subventions d'exploitation annuelles à des centres de garde d'enfants autorisés et sans but lucratif de la province. Le financement est sujet à un nombre de règlements sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants* et dépend de la nature du centre de garde. Les coopératives de garde d'enfants sans but lucratif peuvent faire une demande de subvention d'exploitation annuelle.

Subvention de remplacement du personnel

Services à la famille et Consommation Manitoba offre des subventions de remplacement du personnel aux centres de garde d'enfants autorisés et sans but lucratif dans la province qui comptent des employés inscrits à un programme de formation en milieu de travail sur l'éducation de la petite enfance. Les subventions peuvent couvrir les coûts réels de l'embauche d'un employé de remplacement, mais sont sujettes à un nombre de critères d'admissibilité. Le financement est sujet à un nombre de règlements sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants*. Les coopératives de garde d'enfants sans but lucratif peuvent y participer.

Subvention de soutien à l'inclusion – subventions spécialisées pour les centres et les foyers

Cette subvention favorise l'inclusion d'enfants qui ont des besoins de soutien additionnels. Le financement pourra servir à recruter des employés additionnels ou à acheter du matériel essentiel pour l'inclusion d'un ou de plusieurs enfants qui présentent des besoins de soutien additionnels. Le financement est sujet à un nombre de règlements sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants*. Les coopératives de garde

d'enfants sans but lucratif peuvent faire une demande de subvention spécialisée de soutien à l'inclusion.

Subvention d'incitation au recrutement

Services à la famille et Consommation Manitoba offre aux centres de garde d'enfants autorisés et sans but lucratif des subventions afin de recruter des éducateurs de la petite enfance pour travailler dans ces centres, jusqu'à un maximum de 3 000 \$. Le financement est sujet à un nombre de règlements sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants* et fournit un maximum de 3 000 \$ aux demandeurs admissibles. Les coopératives de garde d'enfants sans but lucratif peuvent faire une demande de subvention d'incitation au recrutement.

Subventions d'urgence

Services à la famille et Consommation Manitoba offre des subventions d'urgence aux centres de garde d'enfants autorisés et sans but lucratif de la province dans les cas où une évaluation des besoins détermine qu'une subvention d'urgence est requise pour l'exploitation continue du centre de garde. Le financement est sujet à un nombre de règlements sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants*. Les coopératives de garde d'enfants sans but lucratif peuvent faire une demande de subvention d'urgence.

Subventions pour la construction, la rénovation et l'équipement des centres de garde d'enfants

Services à la famille et Consommation Manitoba offre des subventions pour la construction, la rénovation et l'équipement de centres de garde d'enfants autorisés et sans but lucratif dans la province. Le financement est sujet à un nombre de règlements sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants* et dépend de la nature du centre de garde. Les coopératives de garde d'enfants sans but lucratif peuvent faire une demande de subvention de construction, de rénovation et d'équipement.

Subventions pour l'amélioration de l'exploitation des garderies éducatives

Services à la famille et Consommation Manitoba offre des subventions pour améliorer l'exploitation des garderies éducatives autorisées et sans but lucratif de la province. Le financement est sujet à un nombre de règlements sur la garde d'enfants énoncés dans la *Loi sur la garde d'enfants* et dépend de la nature de la garderie éducative. Les coopératives de garde d'enfants sans but lucratif peuvent faire une demande de subvention pour l'amélioration de l'exploitation.

Pour tous les programmes du Services à la famille et Consommation Manitoba :

Téléphone : 204 945-0776 ou 1 888 213-4754

Courriel : cdcinfo@gov.mb.ca

Site Web : <https://direct.gov.mb.ca/cdhtml/html/internet/fr/index.fr.html>

Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba

Le Programme de perfectionnement des compétences des jeunes entrepreneurs vise à améliorer les compétences des jeunes du Manitoba qui ont démarré, ou ont l'intention de démarrer, leur propre entreprise à plein temps. Une formation approuvée donnera aux jeunes la possibilité d'améliorer les connaissances et compétences nécessaires à l'exploitation d'une entreprise prospère. Les jeunes dont la demande est approuvée sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ ou 1 500 \$ pour les résidents des régions du Nord. Cette subvention les aidera à payer les frais de cours de formation agréés dans le domaine des affaires. Les jeunes de 18 à 29 ans peuvent présenter une demande toute l'année.

Personne-ressource : **Heather-A. Hartry**

Téléphone : 204 945-4764 ou 1 800 282-8069, poste 4764

Télécopieur : 204 945-5726

Courriel : heather.hartry@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/healthyliving/youth/businesses/skilldevelopment.fr.html

Gouvernement de l'Ontario

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO)

Agricorp — Programme de protection financière des producteurs de céréales (PPFPC)

Le PPFPC protège les producteurs quand un marchand ou un exploitant de silos à grains est en défaut de paiement. Si un marchand n'est plus solvable, vous avez le droit de présenter une demande d'indemnisation pour les grains qui ne vous ont pas été payés. Si un exploitant d'élevateurs à grains n'est plus solvable, l'inspecteur en chef est autorisé à saisir le grain qu'il entrepose en vertu de la *Loi sur le grain*. Il peut le distribuer à ses propriétaires ou le vendre et répartir le produit de la vente aux propriétaires.

Téléphone : 1 888 247-4999

Courriel : contact@agricorp.com

Site Web : www.agricorp.com/fr-ca/programs/gfpp/Pages/Overview.aspx

Le **Fonds d'investissement dans le marché ontarien** est une initiative provinciale de 12 millions de dollars sur quatre ans qui vise à faire connaître aux consommateurs les aliments produits dans la province et à encourager les Ontariens à acheter des produits locaux. Les demandeurs admissibles comprennent, entre autres :

- les alliances stratégiques entre particuliers, entreprises, agriculteurs, transformateurs, organismes communautaires, y compris ceux sans but lucratif, et/ou municipalités ;
- les associations de l'industrie agroalimentaire ontarienne, y compris celles du secteur de la vente au détail et des services d'alimentation ;
- les groupes d'au moins deux organismes ou entreprises partenaires incluant au moins un producteur ou un transformateur de produits alimentaires.

Téléphone : **1 888 588-4111**

Courriel : omif.omafra@ontario.ca

Site Web : www.omafra.gov.on.ca/french/food/industry/omif-program.htm

Le **Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR)** est une initiative de développement communautaire qui aide les collectivités rurales à supprimer les obstacles au développement communautaire et à la croissance économique, et à développer les outils et la souplesse dont elles ont besoin pour devenir des collectivités rurales fortes. Les objectifs de DECOR sont les suivants : créer un climat d'affaires diversifié dans les régions rurales de l'Ontario ; créer et maintenir des emplois à long terme ; créer des alliances et des partenariats ; et développer de l'information, des outils et des ressources afin d'améliorer le développement économique rural.

Téléphone : **1 888 588-4111**

Courriel : red.omafra@ontario.ca

Site Web : www.omafra.gov.on.ca/french/rural/red/about.html

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités – Emploi Ontario

Primes à la signature à l'intention des employeurs

La prime à la signature de 2 000 \$ encourage les employeurs œuvrant dans les métiers à inscrire de nouveaux apprentis dans les secteurs où la demande de travailleurs qualifiés est forte. Cette initiative aidera les employeurs à embaucher des apprentis qui ont quitté l'école avant de satisfaire aux exigences minimales de

scolarité leur permettant de suivre des programmes d'apprentissage, et à les inscrire à de tels programmes. La prime à la signature pour les employeurs est versée en deux paiements égaux échelonnés sur six mois.

Ligne d'information Emploi Ontario : **1 800 387-5656**

ATS : **1 866 533-6339**

Site Web : www.tcu.gov.on.ca/fre/employers/emp_bonus.html

Ministère de l'Énergie

Community Energy Partnerships Program (CEPP)

CEPP est un programme de subventions qui soutient les projets d'énergie communautaire en Ontario en leur versant une aide financière pouvant aller jusqu'à 200 000 \$. Le 26 novembre 2010, le ministre de l'Énergie de l'Ontario a demandé à l'Ontario Power Authority de permettre aux coopératives de présenter des demandes de subventions FIT du CEPP pour les projets de plus de 10 MW. L'aide financière maximale pour ces projets est fixée à 500 000 \$.

Téléphone : **416 597-2748** ou **1 888 907-2377**

Courriel : info@communityenergyprogram.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.communityenergyprogram.ca/Home.aspx

Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

Le **Programme d'énergie pour le Nord** vise à aider les entreprises et les organismes admissibles du Nord à accroître leur capacité de produire de l'énergie renouvelable propre en vue de réduire leur dépendance à l'égard de sources externes d'énergie. Le programme prévoit aussi une aide aux clients qui investissent dans des projets de production d'énergie renouvelable dans le Nord de l'Ontario.

Téléphone : **1 800 461-8329**

Courriel : nohfc.ndm@ontario.ca

Site Web : www.mndmf.gov.on.ca/nohfc/programs/northern_energy_f.asp?

Ministère du Développement économique et du commerce

Le **Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO)** comporte deux volets : 1) le volet Entreprises et 2) le volet Développement des régions et des secteurs.

Le volet Entreprises est offert aux entreprises afin de les aider à améliorer leur position concurrentielle et à croître par moyen de nouveaux produits ou marchés.

Le volet Développement des régions et des secteurs est offert aux bureaux de développement économique,

aux associations professionnelles et aux organismes non gouvernementaux qui envisagent des projets visant à attirer ou à retenir des investissements et à créer de nouveaux emplois au cours des cinq prochaines années.

Téléphone : 613 542-7266 ou 1 866 909-9951

Courriel : eodf@ontario.ca

Site Web : www.ontariocanada.com/ontcan/1medt/econdev/fr/ed_eodf_main_fr.jsp

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

Le Programme de création d'emplois par les entreprises du nord offre une aide financière au secteur privé afin d'appuyer des initiatives qui apportent de nouveaux emplois et des avantages économiques dans le Nord. Les frais admissibles comprennent :

- les coûts de construction d'immobilisations liés à l'établissement ou à l'expansion d'une entreprise ;
- les améliorations locatives ;
- l'achat de matériaux neuf ou usagé ;
- le capital intellectuel.

L'aide financière sera sous la forme de prêts remboursables.

Téléphone : 1 800 461-8329

Courriel : nohfc.ndm@ontario.ca

Site Web : www.mndmf.gov.on.ca/nohfc/programs/entreprises_north_job_creation_f.asp

Le Programme d'Entrepreneurs du Nord de l'Ontario vise à mobiliser les entrepreneurs motivés et les bâtisseurs communautaires, ce qui assurera une économie prospère et favorisera la création d'emplois à long terme. Qui est admissible ? Les résidents du Nord de l'Ontario qui ont l'intention de démarrer leur propre entreprise à but lucratif dans le Nord sont admissibles. Le nouveau projet ne peut être l'extension d'une entreprise semblable dont l'entrepreneur, des membres de sa famille ou des parents directs sont déjà propriétaires. La nouvelle entreprise proposée doit être exploitée à temps plein et doit créer des emplois dans le Nord de l'Ontario.

Téléphone : 1 800 461-8329

Courriel : nohfc.ndm@ontario.ca

Site Web : www.mndmf.gov.on.ca/nohfc/programs/northern_ontario_entrepreneur_f.asp

Le Programme de Jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario vise à mobiliser une nouvelle génération d'entrepreneurs et de bâtisseurs communautaires, ce qui assurera un avenir plus prospère aux familles et aux travailleurs de demain. Qui est admissible ? Les résidents du Nord de l'Ontario âgés de 18 à 29 ans inclusivement

qui envisagent de lancer leur propre entreprise à but lucratif dans le Nord. La nouvelle entreprise ne peut être l'extension ou le prolongement naturel d'une entreprise semblable dont le jeune entrepreneur, des membres de sa famille ou des parents directs sont déjà propriétaires.

Téléphone : 1 800 461-8329

Courriel : nohfc.ndm@ontario.ca

Site Web : www.mndmf.gov.on.ca/nohfc/programs/northern_ontario_young_entrepreneur_f.asp

Le **Programme de technologies émergentes (Nord de l'Ontario)** a pour but d'encourager les secteurs public et privé à élaborer des technologies viables et intéressantes qui encourageront la prospérité future du Nord.

Téléphone : 1 800 461-8329

Courriel : nohfc.ndm@ontario.ca

Site Web : www.mndmf.gov.on.ca/nohfc/programs/emerging_technology_f.asp

Gouvernement du Québec

Investissement Québec (IQ)

Entrepreneuriat collectif : financement des entreprises de l'économie sociale

Ce programme offre des garanties de prêt et dans certains cas, des prêts aux entreprises d'économie sociale.

Téléphone : 1 866 870-0437

Site Web : www.investquebec.com/fr/index.aspx?page=1291

Le **Programme d'aide à la capitalisation des entreprises de l'économie sociale** vise la capitalisation des entreprises de l'économie sociale par des prêts assortis de subventions d'intérêts.

Téléphone : 1 866 870-0437

Site Web : www.investquebec.com/fr/index.aspx?page=1292

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région

Ce programme aide à développer les potentiels agroalimentaires particuliers des régions. Des subventions sont accordées à ce chapitre.

Téléphone : 418 380-2110 ou 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Programmes/Pages/appuiagroalimentaireregion.aspx

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale — Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises

Ce programme favorise le développement de nouvelles filières alimentaires par de l'appui financier à la recherche, la mise en marché, etc.

Téléphone : 418 380-2110 ou 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Programmes/Pages/appui_initiatives_tablesfiliere.aspx

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale — Soutien à l'innovation en agroalimentaire

Ce programme soutient des projets d'innovation dans le secteur agroalimentaire. Des aides financières complètent le financement traditionnel.

Téléphone : 418 380-2110 ou 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Programmes/Pages/Soutieninnovationagroalimentaire.aspx

Diversification et commercialisation en circuit court en région

Ce programme encourage un secteur à offrir des produits différenciés. Des aides appuient le développement et la commercialisation de ces produits.

Téléphone : 418 380-2110 ou 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Programmes/Pages/Diversificationcommercialisation.aspx

Le **Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique** appuie financièrement notamment la conversion à l'agriculture biologique et la commercialisation des produits biologiques.

Téléphone : 418 380-2110 ou 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Programmes/Pages/agrbiologique.aspx

Le **Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement** appuie la mise sur pied de stratégies sectorielles (ex. : réalisation de plans sectoriels, développement de partenariats d'affaires, etc.).

Téléphone : 418 380-2110 ou 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Programmes/Pages/soutienauxstrategiessectoriellesdedeveloppement.aspx

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Le **Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)** a pour objectif, d'une part, de développer un réseau solide d'entreprises de services d'aide domestique, et d'autre part, d'encourager les personnes à se procurer ces services auprès de ces entreprises.

Téléphone : **514 873-9504** ou **1 888 594-5155**

ATS : **418 682-3939** ou **1 800 361-3939**

Télécopieur : **514 864-4321** ou **1 866 820-8321**

Site Web : www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/contributionetaidefinancieres/exonerationaidedomestique.shtml

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Aide à l'embauche de personnes handicapées

Cette mesure favorise l'embauche et le maintien de personnes handicapées dans le marché du travail. Une aide financière est accordée pour compenser le manque de productivité et fournir l'encadrement nécessaire.

Téléphone : **1 866 640-3059**

Courriel : centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca

Site Web : www.emploi Quebec.net/entreprises/recrutement/diversite/handicap.asp

Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

Le **Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)** vise à favoriser l'intégration des immigrants et minorités visibles en emploi (PRIIME). Il permet de payer une partie du salaire pour l'intégration à l'emploi.

Téléphone : **1 888 643-4721**

Site Web : www.emploi Quebec.net/individus/immigrants-minorites/priime.asp

Subvention aux entreprises adaptées

Ce programme vise plus spécifiquement les entreprises adaptées afin de créer des emplois adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap. Il défraie une partie du salaire de l'employé embauché.

Téléphone : **1 866 640-3059**

Courriel : centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca

Site Web : www.emploi Quebec.net/entreprises/recrutement/diversite/entreprises-adaptees.asp

Subventions salariales

Le volet **Insertion à l'emploi** de cette mesure est accordé pour supporter l'intégration dans des emplois durables. On vise particulièrement les personnes à risque

de chômage prolongé et qui ont besoin de développer certaines compétences.

Le volet **Expérience de travail** soutient davantage l'acquisition ou l'amélioration des compétences particulières en regard d'un métier. Dans les deux volets, il s'agit de subventions permettant de payer une partie des salaires des personnes bénéficiaires.

Téléphone : 819 475-8701

Site Web : www.emploi.quebec.net/entreprises/recrutement/diversite/subventions.asp

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Le **Fonds conjoncturel de développement (FCD)** s'adresse à toutes les régions sauf à celle de Montréal, de Laval et de la Capitale-Nationale. Les aides accordées sont des subventions. Les aides doivent servir à soutenir des projets qui répondent à des situations conjoncturelles.

Site Web : www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/programmes/fonds-conjoncturel-de-developpement-fcd

Le **Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM)** soutient les initiatives qui contribuent au développement économique, culturel et social de la métropole. Des aides non remboursables sont allouées.

Site Web : www.mamrot.gouv.qc.ca/metropole/developpement/fonds-dinitiative-et-de-rayonnement-de-la-metropole-firm/renseignements-generaux

Pacte rural

Les aides accordées soutiennent les initiatives des MRC, des municipalités, mais aussi des coopératives et OSBL impliqués dans le développement local et régional. Les aides accordées sont des subventions.

Site Web : www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/pacte-rural

Le **Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC)** s'adresse aux entreprises collectives et comble une partie du coût des infrastructures nécessaires aux opérations.

Site Web : www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/economie-sociale/programme-dinfrastructures-en-entrepreneuriat-collectif-piec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

Le **Programme d'attribution de biomasse forestière** vise particulièrement les coopératives forestières. Ce programme vise à permettre la récolte de volumes de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État.

Site Web : www.mrn.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-biomasse.jsp

Le **Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières** permet d'allouer des espaces pour aménagement de bleuetières sur la forêt du domaine public.

Site Web : www.mrn.gouv.qc.ca/guichet/programmes/programmes-information-territoire.jsp?ID=2902

Le **Programme de création d'emplois en forêt** finance certains projets spécifiques en forêt visant la création d'emplois et l'amélioration des compétences dans les métiers forestiers.

Site Web : www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-oeuvre-programme.jsp

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Ce programme appuie des projets visant de nouvelles utilisations de la forêt. Des contributions non remboursables peuvent être accordées.

Site Web : www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-programme.jsp

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Recyc-Québec gère quatre programmes :

- *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés*
- *Économie sociale et mobilisation des collectivités*
- *Performance des industries, commerces et institutions en gestion des matières résiduelles*
- *Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective*

Ces programmes accordent des soutiens financiers habituellement non remboursables.

Site Web : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/programmes.asp

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Les **Centres locaux de développement (CLD)** offrent différentes formes d'aide aux entreprises en démarrage ou expansion pour diverses clientèles (jeunes, entreprises d'économie sociale, diversification des activités économiques territoriale, etc.). Certaines formes d'aide sont sous forme de subvention et d'autres de prêts (FLI).

Téléphone : 1 866 463-6642

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/financement/demarrage/page/instances-locales-10786/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=11&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=37cc987dcec1c9bc89136e3a0fadbc68

Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)

Deux mesures aident les territoires et municipalités touchés par des fermetures ou restructurations. L'une appelée Programme de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) est géré par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). La seconde relève du MDEIE et s'intitule Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles. Les deux mesures supportent les projets d'entreprises dans les zones en difficulté.

Téléphone : 1 866 463-6642

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-daide-aux-municipalites-monoindustrielles

Le **Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence** permet de soutenir la mise en œuvre de stratégies et plans d'actions pour le développement de créneaux économiques spécifiques. Ce programme permet de défrayer une partie des coûts des projets admissibles.

Téléphone : 1 866 463-6642

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-de-soutien-au-developpement-des-creneaux-dexcellence/

Le **Fonds local d'investissement (FLI)** permet d'apporter une aide financière pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises. Le fonds accorde des prêts, garanties de prêts ou d'autres types de financement (à l'exception de subvention).

Téléphone : 1 866 463-6642

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-local-dinvestissement-fl

Le Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN)/ Arts et culture, Montréal, visant les coopératives et les organisations à but non lucratif, favorise le démarrage de nouvelles entreprises dans le domaine des arts et de la culture à Montréal. Il permet d'apporter des contributions non remboursables pour compléter la mise de fonds de promoteurs dans leur projet.

Téléphone : 514 499-25501 ou 1 866 463-6642

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-daide-a-lentrepreneuriat-paen/programme-daide-a-lentrepreneuriat-paenreleve-arts-et-culture-montreal

Le Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN)/Soutien à l'amorçage d'entreprises technologiques favorise l'émergence d'entreprises technologiques en complétant la capitalisation des promoteurs par une contribution non remboursable.

Téléphone : 1 877 511-5889

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-daide-a-lentrepreneuriat-paen/programme-daide-a-lentrepreneuriat-paensoutien-a-lamorçage-dentreprises-technologiques

Le Programme d'aide aux entreprises (PAE) vise à appuyer les entreprises s'engageant résolument dans le développement de leur compétitivité et l'accélération de leur croissance. Des contributions non remboursables sont accordées pour compléter le financement des projets admissibles.

Téléphone : 1 866 463-6642

Programme de démonstration de technologies vertes (PDTV)

Ce programme vise la réduction des gaz à effet de serre (GES) et finance une partie du coût des projets rencontrant les critères établis.

Téléphone : 418 691-5959 ou 1 866 680-1884

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-de-demonstration-de-technologies-vertes-pdtv

Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT)/Soutien à l'innovation sociale et aux projets structurants

Ce programme soutient des projets structurants en innovation sociale ou organisationnelle. Des contributions non remboursables sont accordées.

Téléphone : 418 691-5973 ou 1 877 511-5889

Le **Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles (PSPFI)** permet de réaliser des activités ou des projets s'inscrivant dans la mission du ministère (rehaussement de la compétitivité, développement des marchés ou développement d'entreprises, de groupes d'entreprises privées, de coopératives ou d'entreprises d'économie sociale). Ce programme défraie une partie du coût des activités ou des projets.

Téléphone : 1 866 463-6642

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-de-soutien-aux-partenariats-et-aux-filières-industrielles-pspfi

Le Programme de soutien aux projets

économiques appuie les projets d'investissement et les projets de développement de produits réalisés dans une perspective d'accroissement de la productivité et de la création d'emplois.

Téléphone : 1 866 463-6642

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-de-soutien-aux-projets-economiques-pspe

Le **Régime d'investissement coopératif (RIC)** a été créé dans le but de favoriser la capitalisation des coopératives en accordant, sous certaines conditions, un avantage fiscal aux investisseurs qui acquièrent des titres émis par une coopérative admissible.

Téléphone : 418 691-5978 ou 1 866 680-1884

Site Web : www.mdeie.gouv.qc.ca/es/bibliotheques/programmes/mesures-fiscales/regime-dinvestissement-cooperatif

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et Pêches

Le **Conseil de développement des pêches et de l'aquaculture** offre des prêts et des garanties de prêt aux pêcheurs et aux exploitants aquacoles. Les prêts sont offerts pour soutenir les coûts d'investissement

associés au lancement ou à l'expansion de l'entreprise. Les garanties de prêt permettent de garantir une marge de crédit d'exploitation auprès des institutions financières, ou l'achat de permis et de licences de pêche.

Téléphone : 506 453-2666

Télécopieur : 506 453-7170

Courriel : DAAF-MAAP@gnb.ca

Site Web : [www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/
services_renderer.201161.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201161.html)

Programmes de développement agricole

Un éventail de programmes pour soutenir le développement du secteur agricole au Nouveau-Brunswick est offert aux coopératives agroalimentaires admissibles de la province (excluant les Caisses populaires ou *Credit Union*). Les activités admissibles peuvent comprendre des éléments tels que la recherche et l'innovation, le développement des entreprises, le financement agricole, l'expansion de la production et le développement des marchés.

Téléphone : 506 453-2666

Télécopieur : 506 453-7170

Courriel : DAAF-MAAP@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/0027/agr/0022/index-f.asp

Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Le **Programme d'Accroissement de l'emploi - Subvention salariale à l'employeur** accorde de l'aide financière aux entreprises qui créent des nouveaux emplois au Nouveau-Brunswick.

Employeurs admissibles : entreprises du secteur privé, organismes sans but lucratif ou les Premières Nations.

Aide financière : le taux de remboursement varie selon la personne embauchée (période de douze semaines) – seulement les individus sans emploi qui sont admissibles à l'assurance-emploi : 50 p. 100 du taux horaire jusqu'à concurrence de 8 dollars de l'heure ; et les individus sans emploi d'un groupe prioritaire : 70 p. 100 du taux horaire jusqu'à concurrence de 8 dollars de l'heure.

Personne-ressource : **Judith Morrison**

Téléphone : 506 444-4651

Courriel : Judith.Morrison@gnb.ca

Site Web : [www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/
services_renderer.6935.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.6935.html)

Ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick

Le **Programme d'adoption et de commercialisation de technologie (PACT)** encourage l'adoption de technologies et de procédés perfectionnés en assumant

une part des coûts directs associés à leur découverte et à leur mise en place.

Admissibilité : Les entreprises de fabrication, de transformation, des technologies de l'information et des communications, et des sciences biologiques. Également, certains services exportables en lien avec le concept de « risques réduits pour premiers utilisateurs » dans d'autres secteurs ayant besoin d'être soutenus dans leurs initiatives d'innovation technologique et de développement précommercial de produits sont éligibles.

Personne-ressource : **Roger Cyr**

Téléphone : **506 453-2727**

Courriel : **roger.cyr@gnb.ca**

Site Web : **www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.10136.html**

Le **Programme d'aide au commerce (PAC)** vise à initier les entreprises du Nouveau-Brunswick à l'exportation et à favoriser le développement de nouveaux marchés d'exportation à l'extérieur du Canada atlantique. Les activités financées dans le cadre de ce programme doivent être stratégiques pour l'expansion des exportations de l'auteur de la demande. Les candidats admissibles peuvent bénéficier d'une aide financière pour des activités d'exploration des marchés, des foires et missions commerciales, du suivi après-vente, etc. Admissibilité : Les entreprises qui transforment, fabriquent ou offrent un produit, un service, une technologie ou une propriété intellectuelle authentique, exportable et interentreprises.

Personne-ressource : **Michel Albert**

Téléphone : **506 453-3412**

Courriel : **michel.albert@gnb.ca**

Site Web : **www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.10296.html**

Le **Programme d'aide financière à l'industrie (PAFI)** fournit du financement adéquat pour les dépenses en capital et le fonds de roulement qui permettra l'établissement, l'expansion et le maintien d'industries admissibles. L'aide peut être fournie sous forme de garantie de prêt ou de prêt direct.

Admissibilité : Les entreprises de fabrication et de transformation ainsi que certaines compagnies de services commerciaux (interentreprises et axées sur les activités d'exportation ou de remplacement d'importations), les exploitations touristiques à temps plein et les entreprises de technologies de l'information.

Personne-ressource : **Bernie Fontaine**

Téléphone : **506 453-3313**

Courriel : **bernie.fontaine@gnb.ca**

Site Web : [www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/
services_renderer.200979.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200979.html)

Le Programme de croissance des entreprises du Nouveau-Brunswick vise à créer des perspectives d'emploi durables au Nouveau-Brunswick en stimulant financièrement les petites entreprises pour qu'elles saisissent les occasions d'affaires dans des secteurs ciblés de l'économie et stimuler l'investissement de capitaux pour le démarrage, l'expansion, la diversification, l'innovation et la productivité des petites entreprises. Admissibilité : Les entreprises de fabrication et de transformation ainsi que certaines compagnies de services commerciaux (interentreprises et axées sur les activités d'exportation ou de remplacement d'importations), les exploitations touristiques à temps plein ou saisonnières, les entreprises de technologies de l'information et certaines industries culturelles.

Personne-ressource : **Gary Belding**

Téléphone : **506 453-3313**

Courriel : gary.belding@gnb.ca

Site Web : [www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/
services_renderer.200534.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200534.html)

Ministère du Développement social

Contribution financière supplémentaire de 2 p. 100

Pour les coopératives en conformité avec les conventions d'exploitation de l'article 95 de la *Loi nationale sur l'habitation* (avant 1986), un bas taux de renouvellement hypothécaire peut créer des difficultés financières en raison de la nature des calculs des subventions. Il existe un programme qui permet le déboursement de subventions supplémentaires pour un projet jusqu'à un montant maximal qui devra être avancé par la coopérative pour le paiement hypothécaire d'avant le renouvellement. Certains critères régissent l'admissibilité.

Personne-ressource : **Sheila Wade**

Téléphone : **506 457-6943**

Courriel : Sheila.Wade@gnb.ca

Exonération fiscale de la portion de l'impôt foncier payable à la province

Les organismes de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick ne doivent plus payer la portion des impôts fonciers payable à la province pour les logements locatifs pour personnes à faible revenu. Pour être admissible, l'organisme doit être une société d'habitation sans but lucratif, ou une association d'habitation coopérative sans but lucratif, dont l'objectif principal est d'offrir des logements locatifs abordables pour les individus et les familles à faible revenu.

Personne-ressource : **Sheila Wade**

Téléphone : **506 457-6943**

Courriel : **Sheila.Wade@gnb.ca**

Le **Programme de logements locatifs abordables** aide les coopératives d'habitation à construire, à acheter et à rénover des logements à loyers. Les coopératives admissibles doivent fournir des logements locatifs de base qui sont abordables et dont le loyer sera comparable ou inférieur à la moyenne du marché pour des logements locatifs semblables dans une communauté ou une région donnée. Les familles, les personnes âgées, les célibataires qui ne sont pas des personnes âgées, les ménages handicapés et les personnes aux besoins spéciaux sont tous des locataires admissibles.

Personne-ressource : **Sheila Wade**

Téléphone : **506 457-6943**

Courriel : **Sheila.Wade@gnb.ca**

Site Web : **www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_social/promos/logement_locatif_abordable.html**

Programme pour les projets d'habitation en difficulté (rééchelonnement)

Il s'agit d'un deuxième prêt hypothécaire, remboursable ou à remboursement conditionnel, qui permet l'injection d'une grande partie de la somme nécessaire pour couvrir les coûts de construction ou de rénovations afin de s'assurer que la coopérative reste viable et pleinement habitée dans un marché concurrentiel. Un conseil d'administration entièrement fonctionnel est un critère d'admissibilité.

Personne-ressource : **Sheila Wade**

Téléphone : **506 457-6943**

Courriel : **Sheila.Wade@gnb.ca**

Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif

Le Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif a comme objectifs, entre autres, de fournir au secteur communautaire sans but lucratif l'accès aux services de soutien et aux ressources, et de promouvoir l'allocation du financement durable fourni par les ministères provinciaux aux organismes communautaires sans but lucratif.

Personne-ressource : **Patricia MacNeven**

Téléphone : **506 457-7685**

Courriel : **patricia.macnevin@gnb.ca**

Site Web : **www.gnb.ca/cnb/Promos/CNP/index-f.asp**

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Le **Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA)** encourage les partenariats entre les entreprises du secteur privé, les universités, les collèges et autres établissements de recherche afin de créer ou d'améliorer des produits et services.

Téléphone : 1 800 561-7862

ATS : 1 877 456-6500

Site Web : www.acoa-apeca.gc.ca/fra/Jecherche/informationprogrammes/FondsdInnovationdelAtlantique/Pages/fondsdinnovationdelatlantique%20-Bienvenue.aspx?ProgramID=

Le **Programme de développement des entreprises (PDE)** peut aider au démarrage, au développement ou à la modernisation d'une entreprise. Il peut aussi aider à concrétiser les idées novatrices ou à améliorer la compétitivité en offrant un soutien financier. Axé sur les petites et moyennes entreprises, ce programme offre des prêts sans intérêt. Les organismes sans but lucratif qui offrent du soutien dans le milieu des affaires pourraient aussi être admissibles.

Téléphone : 1 800 561-7862

ATS : 1 877 456-6500

Site Web : www.acoa-apeca.gc.ca/fra/Jecherche/informationprogrammes/Pages/ProgramDetails.aspx?ProgramID=2

Credit Union Atlantic et Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Le **Programme d'investissement pour les coopératives d'habitation**, qui est offert aux membres de la Fédération de l'habitation coopérative, propose de meilleurs taux d'intérêt ainsi que la couverture d'assurance-dépôts la plus élevée en Nouvelle-Écosse, sans frais de gestion.

Personne-ressource : **Debbie Hamilton (Dartmouth)**

Téléphone : 902 423-7119 ou 1 866 213-2667

Courriel : dhamilton@chfc.ca

Site Web : www.chfc.coop

Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse

Le **Programme d'amélioration des maisons d'hébergement** offre une aide financière pour rénover, remettre en état et améliorer les maisons d'hébergement existantes pour les femmes, les enfants, ainsi que pour les jeunes qui sont victimes de violence familiale. Ce programme aide également à acquérir ou à construire, là où le besoin se fait sentir, des maisons d'hébergement d'urgence et des foyers d'hébergement transitoire. L'aide financière est offerte sous forme d'un prêt-subvention qui n'a pas à être remboursé tant que le propriétaire se conforme aux conditions du programme. Le prêt total maximal, par logement ou par lit, est de 24 000 \$. Dans le cas des nouvelles constructions, la contribution pourrait atteindre jusqu'à 100 p. 100 des coûts en immobilisations. Seules les sociétés sans but lucratif et les organismes de bienfaisance sont admissibles.

Bureau des services d'hébergement :
www.gov.ns.ca/coms/departement/contact/housingservicesoffices.html

Site Web (en anglais seulement) : gov.ns.ca/coms/housing/ShelterEnhancement.html

Ministère du Développement économique et rural et du Tourisme

Le **Fonds d'investissement pour le développement économique communautaire** est une réserve de capital constituée par la vente d'actions (ou unités) à des membres d'une collectivité déterminée, en vue d'investir ou d'exploiter une entreprise locale (incluant les coopératives). Les investisseurs reçoivent un crédit d'impôt provincial non remboursable de 35 p. 100, et le placement est admissible au régime enregistré d'épargne-retraite.

Personne-ressource : **Chris Payne**
Téléphone : **902 424-1259**
Télécopieur : **902 424-1263**
Courriel : paynecj@gov.ns.ca
Site Web (en anglais seulement) : www.gov.ns.ca/econ/cedif/

Bureaux régionaux :
Région du Cap Breton
Port Hawkesbury
Téléphone : **902 625-3200**
Courriel : leblanpa@gov.ns.ca

Sydney
Téléphone : **902 563-2070**
Courriel : rkennedy@gov.ns.ca

Région Nord-Est

Amherst

Téléphone : 902 667-3223

Courriel : smalldj@gov.ns.ca

Antigonish

Téléphone : 902 863-7539

Courriel : camerodn@gov.ns.ca

Truro

Téléphone : 902 893-6212

Courriel : alexnews@gov.ns.ca

Région de la Capitale

Halifax

Téléphone : 902 424-4319

Courriel : olandb@gov.ns.ca

Windsor

Téléphone : 902 798-6891

Courriel : gerrarra@gov.ns.ca

Région du Sud-Ouest/Vallée

Bridgewater

Téléphone : 902 530-3117

Courriel : everett@gov.ns.ca

Kentville

Téléphone : 902 679-6116

Courriel : lwatson@gov.ns.ca

Yarmouth

Téléphone : 902 742-8404

Le **Programme de financement et de garantie de prêt des petites entreprises** est une initiative conjointe du Nova Scotia Co-operative Council, de la centrale des coopératives de crédit de la Nouvelle-Écosse, des coopératives de crédit locales et du ministère du Développement économique et rural et du Tourisme de la Nouvelle-Écosse. En vertu des modifications apportées au programme, le montant maximal du prêt passe de 150 000 \$ à 500 000 \$, et la période d'amortissement passe de 7 ans à 10 ans. La province offre également une garantie initiale de 90 p. 100 (soit 15 p. 100 de plus qu'auparavant) pour les secteurs commercialement viables perçus comme étant à risque élevé. (Il existe aussi des options pour les femmes en affaires et les entreprises dont le ou les propriétaires sont immigrants.)

Ministère du Développement économique et rural et du Tourisme

Personne-ressource : **Toby Koffman**

Téléphone : 902 424-4482

Courriel : koffmatg@gov.ns.ca

Nova Scotia Co-operative Council

Personne-ressource : **Dianne Kelderman**

Téléphone : **902 893-8966**

Courriel : **diannefk@eastlink.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.nsco-opcouncil.ca/serv_loanprogram.php**

Dans le cadre du **Programme de maintien et d'expansion des entreprises**, des employés qualifiés travaillent de façon individuelle avec des entreprises dans le but de définir les obstacles qui nuisent à leur croissance et de trouver des solutions sur mesure afin que ces entreprises aient accès aux ressources et aux services qui favoriseront leur réussite.

Les services offerts aux entreprises varient et peuvent comprendre :

- l'établissement d'un lien entre les entreprises et des sources de financement ;
- la promotion d'entreprises locales à l'échelle internationale ;
- l'aide à la planification d'entreprise et au marketing stratégique ; et
- les recommandations.

Ce programme est mené à bien dans les collectivités de la province par le truchement des 13 administrations de développement régional de la Nouvelle-Écosse.

Personne-ressource : **Holly Boston**

Téléphone : **902 426-9016**

Courriel : **hboston@nsarda.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.nsarda.ca/bre**

Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités

Community ACCESS-ability Program

Les organismes ou groupes communautaires sans but lucratif ainsi que les municipalités peuvent obtenir du financement pour l'exécution de travaux de rénovation ou pour la modernisation de leurs installations afin d'offrir ou d'améliorer l'accessibilité aux installations pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Le gouvernement provincial subventionnera jusqu'aux deux tiers des coûts directs et indirects des rénovations, des installations ou de l'équipement ; l'organisme parrain doit obtenir, auprès d'autres sources, au moins le tiers du financement nécessaire à son projet. La subvention maximale offerte pour chaque projet est de 10 000 \$. La priorité sera accordée aux demandes d'où il ressortira que l'amélioration proposée fait partie d'un engagement et d'un plan global d'intégration des personnes handicapées. Les fonds dégagés pour 2011-2012 ont

déjà été accordés, mais le programme sera prolongé d'au moins un an.

Personne-ressource : **Georgina Dimock**

Téléphone : **902 424-5965**

Courriel : **dimockgm@gov.ns.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.gov.ns.ca/snsmr/muns/infr/access/access.asp**

Formulaire de demande (en anglais seulement) :

www.gov.ns.ca/snsmr/pdf/ans-muns-accessability-grant.pdf

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

Conseil des coopératives de l'Île-du-Prince-Édouard

Stagiaire *CreateAction* du Prince Edward Island Co-operative Council (PEICC)

Le PEICC représente presque 40 p. 100 des coopératives et des caisses populaires de la province. Le stagiaire *CreateAction* du PEICC aidera à faire progresser la communauté des coopératives, particulièrement dans les régions rurales. Il aidera également à promouvoir l'un des principaux projets du PEICC, soit l'initiative *Community Economic Development Investment Fund* (CEDIF). L'initiative est l'un des projets clés du PEICC qui permettra d'aider les collectivités rurales à investir dans les coopératives, et d'autres entreprises locales, dans le but de retenir les jeunes et les salaires gagnés dans la collectivité. Le stagiaire participera à la promotion du CEDIF. Actuellement, il y a des stages qui durent 16 mois.

Téléphone : **902 569-7322**

Télécopieur : **902 569-7337**

Courriel : **peicc@peicc.co-op**

Site Web (en anglais seulement) : **www.peicc.co-op**

Ministère de l'innovation et des innovations en enseignement supérieur de l'Île-du-Prince-Édouard

Human Resources Planning Program

Les entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard qui n'ont pas de politiques officielles en matière de ressources humaines ainsi que les entreprises qui croient que leurs politiques actuelles ne répondent pas aux besoins de l'entreprise ou des employés sont admissibles. Les demandeurs doivent être des entreprises individuelles, des sociétés en nom collectif, des coopératives ou des sociétés par actions à responsabilité limitée. Niveau d'aide : jusqu'à 50 p. 100 du coût associé à l'embauche

d'experts en ressources humaines pour évaluer les politiques en matière de ressources humaines actuelles de l'entreprise et pour élaborer un plan d'action connexe. Le montant maximal alloué par entreprise est de 1 000 \$.

Téléphone : 902 368-6300 ou 1 800 564-3734

Télécopieur : 902-368-6301

Courriel : business@gov.pe.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.pe.ca/photos/sites/innovationpei/file/Human%20Resources%20Planning%20Program%281%29.pdf

Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural

Island Community Fund

Ce fonds permettra aux organisations non gouvernementales et aux gouvernements municipaux d'accéder à du financement pour des projets d'immobilisation qui leur permettront d'améliorer leurs capacités en tant que communautés dynamiques et saines. Les coopératives sans but lucratif qui n'émettent pas de dividendes en actions sont admissibles. Le programme prend fin le 31 mars 2014.

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.pe.ca/fard/index.php3?number=1037769&lang=E

West Prince

Personne-ressource : **Brenda Profit**

Téléphone : 902 859-8839

Courriel : bfprofit@gov.pe.ca

East Prince

Personne-ressource : **Kellie Mulligan**

Téléphone : 902 432-2705

Courriel : kamulligan@gov.pe.ca

Evangeline

Personne-ressource : **Kellie Mulligan**

Téléphone : 902 854-7250

Courriel : kamulligan@gov.pe.ca

Rural Queens

Personne-ressource : **Nancy Murphy**

Téléphone : 902 894-0347

Courriel : nkmurphy@gov.pe.ca

Southern Kings

Personne-ressource : **Stephen Lewis**

Téléphone : 902 838-0618

Courriel : sjlewis@gov.pe.ca

Eastern Kings

Personne-ressource : **Chris Blaisdell**

Téléphone : 902 687-7083

Courriel : cwblaisdell@gov.pe.ca

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador

Cours provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

Cour des petites créances

La Cour provinciale de Terre-Neuve entend des actions au civil pour lesquelles la valeur monétaire ne dépasse pas 25 000 \$. Les actions au civil comprennent les conflits entre personnes ou entre personnes et sociétés. Le tribunal instruit une action afin de statuer sur une créance remboursable en argent ou autre ou pour les dommages-intérêts incluant la violation de contrat. Les cas courants sont : des actions en dommages-intérêts résultant d'accidents d'auto, du défaut de paiement pour des services ou marchandises, du défaut de remboursement de prêts ou d'exécuter des services de manière adéquate (réparation de toiture, réparations d'auto, plomberie, menuiserie).

Téléphone : 709 729-1004, option 4

Site Web : www.court.nl.ca/provincial_fr/default_fr.htm

Credit Union Deposit Guarantee Corporation

Assurance-dépôts pour les dépôts des membres de coopératives de crédit

La Corporation fournit une assurance-dépôts pour les dépôts des membres de coopératives de crédit jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par dépôt assuré. Il y a six types de dépôts assurés, notamment :

- les dépôts de base ;
- les dépôts conjoints ;
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ;
- les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) ;
- les comptes d'épargne libre d'impôt (CELLI) ;
- les comptes fiduciaires.

Téléphone : 709 364-4791

Courriel : billlangthorne@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.cudgcnl.com

Department of Child, Youth and Family Services

Services de garde

Des services sont en place afin d'appuyer les services de garde réglementés dans la province. « Services de garde » désignent un centre de la petite enfance ou un service de garde en milieu familial réglementé. Ces services comprennent :

- de l'information et du soutien pour obtenir et conserver une licence tout en dépassant les normes minimales imposées par la loi ;

- une subvention annuelle pour l'achat de matériel ;
- du financement pour l'inclusion de soutien ;
- du financement pour accroître le revenu des éducatrices et éducateurs à la petite enfance admissibles offrant des services de garde réglementés ;
- une bourse pour le remboursement de prêt de 5 000 \$ aux diplômés en éducation à la petite enfance d'un programme menant à l'obtention d'un diplôme d'une durée de deux ans à Terre-Neuve avec un accord de retour au travail de deux ans ;
- une bourse de placement de 1 200 \$ aux étudiantes et étudiants en éducation à la petite enfance en ligne ou à distance qui effectuent des stages pratiques au Collège de l'Atlantique Nord ;
- un accès à des cours en éducation à la petite enfance en ligne grâce au Collège de l'Atlantique Nord ; et
- un accès à des possibilités de perfectionnement professionnel en ligne offertes par l'entremise de l'Association of Early Childhood Educators de Terre-Neuve.

Téléphone : **709 729-5960** ou **709 729-0760**

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.nl.ca/cyfs/index.html

Department of Government Services

Occupational Health and Safety Inspections (OHS)

La division de la Santé et sécurité au travail (SST) se consacre à la promotion et à la protection de la santé et sécurité des travailleurs partout dans la province. Parmi ses responsabilités, mentionnons l'application de la législation en matière de SST, l'inspection des lieux de travail et les enquêtes sur les plaintes, les accidents graves et les décès en milieu de travail. La SST reconnaît que tous les travailleurs ont le droit fondamental de jouir d'un lieu de travail qui ne compromet pas leur santé et sécurité. Cet objectif est atteint grâce à la collaboration avec les intervenants afin d'établir, de promouvoir et d'appliquer les pratiques, les normes et les procédures en milieu de travail.

Téléphone : **1 800 563-5471**

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.nl.ca/gs/ohs

Labour Relations Agency

Conciliation

Des services de conciliation sont offerts aux employeurs et aux syndicats dans les milieux syndiqués en vue d'aider les parties à établir une convention collective et à éviter un arrêt de travail. La Labour Relations Agency surveille

la situation des relations de travail dans les lieux de travail où les conventions collectives arrivent à échéance.

Téléphone : 709 729-2711

Télécopieur : 709 729-5905

Courriel : labour@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.nl.ca/lra/union/conciliation.html

Early Resolution

De l'aide est offerte afin de faciliter le règlement de conflits en milieu de travail non syndiqués en temps opportun et de manière efficace en utilisant de la formation et/ou de la médiation avec les parties en cause, sans que des enquêtes complexes et prolongées ne soient nécessaires.

Téléphone : 709 729-2743/2742 ou 1 877 563-1063

Courriel : LabourStandards@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.nl.ca/lra/nonunion/index.html#earlyresolution

Educational Awareness

Le personnel responsable des normes du travail offre des séminaires et présentations de sensibilisation afin de permettre aux participants d'avoir une meilleure compréhension des droits et obligations des employeurs et employés en vertu de la *Labour Standards Act and Regulations*.

Téléphone : 709 729-2743/2742 ou 1 877 563-1063

Courriel : LabourStandards@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.nl.ca/lra/nonunion/index.html#educationalawareness

Formal Investigation

Lorsque des employés croient que les normes d'emploi de leur milieu de travail sont en dessous des standards minimums et se trouvent dans l'incapacité de résoudre l'affaire avec l'employeur, le personnel responsable des normes du travail étudiera le dossier à la réception d'une plainte écrite. Les employés qui veulent déposer une plainte doivent le faire dans un délai de six mois suivant leur date de cessation d'emploi.

Téléphone : 709 729-2743/2742 ou 1 877 563-1063

Courriel : LabourStandards@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.gov.nl.ca/lra/nonunion/index.html#investigation

Interest-Based Negotiation (IBN)

IBN permet au patronat et au syndicat dans un lieu de travail syndiqué de réduire les conflits lors des négociations et de l'interprétation de la convention collective. Les représentants des parties assistent à un atelier de formation sur IBN, animé par un médiateur. À

l'issue de la formation et avec l'aide d'un médiateur, les parties peuvent choisir d'appliquer les principes de la IBN au cours des négociations, en examinant conjointement chaque problème, en élaborant et en évaluant les options, et en reportant l'engagement final concernant chaque problème jusqu'à la fin du processus.

Téléphone : **709 729-2711**

Télécopieur : **709 729-5905**

Courriel : **labour@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.gov.nl.ca/lra/union/ibn.html**

Preventive Intervention

Ce programme est destiné à améliorer la conformité générale et à assurer que les employeurs et les employés des milieux de travail non syndiqués soient au courant des fonctions et services qu'offre l'Agence. Les agents des normes du travail visitent les lieux de travail afin de rencontrer officieusement les employeurs et les employés en vue d'examiner leurs droits et responsabilités conformément à la législation provinciale. Ces visites peuvent être effectuées aléatoirement et peuvent cibler certains employeurs ou secteurs de l'industrie dans les cas manifestes de non-conformité.

Téléphone : **709 729-2743/2742** ou **1 877 563-1063**

Courriel : **LabourStandards@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.gov.nl.ca/lra/nonunion/index.html#preventative**

Preventive Mediation Program (PMP)

Les représentants de l'employeur et du syndicat dans un lieu de travail syndiqué rencontrent un médiateur tiers impartial afin d'améliorer les communications, d'accroître la coopération et de régler les problèmes en milieu de travail à l'aide d'un processus de recherche de solutions communes. Les parties, ensemble ou séparément, rencontrent le médiateur afin d'examiner les options et de déterminer quels volets du PMP conviennent le mieux au problème. Le PMP comporte sept volets :

- 1) Consultation d'un médiateur
- 2) Orientation de la première convention collective
- 3) Comité patronal-syndical
- 4) Formation sur la recherche de solutions communes
- 5) Médiation de grief
- 6) Intervention en milieu de travail
- 7) Relation fondée sur des objectifs

Téléphone : **709 729-2711**

Télécopieur : **709 729-5905**

Courriel : **labour@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.gov.nl.ca/lra/union/pmp.html**

Telephone Counselling Services

Le personnel responsable des normes du travail est disponible afin d'offrir des services d'interprétation et de conseil aux parties sur leurs droits et responsabilités liées à une vaste gamme de questions sur les normes d'emploi dans les milieux de travail non syndiqués.

Téléphone : **1 877 563-1063**

709 729-2742 (St-Jean)

709 637-2364 (Corner Brook)

Courriel : **LabourStandards@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.gov.nl.ca/lra/nonunion/index.html#counselling**

Ministère de la Justice

Victim Services Program

Il s'agit d'un service juridique pour les victimes, qui compte onze bureaux à travers la province. Les services offerts sont les suivants :

- renseignements généraux à propos du système de justice pénale
- information à jour sur l'évolution de l'affaire
- préparation à l'instance
- aide pour la préparation d'une déclaration de la victime
- identification et renvoi à des ressources communautaires spécialisées
- soutien psychologique et services de counselling à court terme lors de la préparation à l'instance.

Téléphone : **709 729-7970**

Courriel : **victimservices@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.justice.gov.nl.ca/just/victim_services/victim_services_program.html**

Ministère de l'Innovation, du Commerce et du Développement rural

International Trade Assistance Program (ITAP)

Ce programme a pour objectif d'aider les entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador à promouvoir leurs produits et/ou services d'exportation dans les marchés mondiaux grâce aux initiatives commerciales dirigées par le ministère. De l'aide financière est offerte aux petites et moyennes entreprises, aux organismes sans but lucratif et aux établissements d'enseignement postsecondaire qui prennent part directement au développement du commerce international, pour les demandeurs admissibles participant aux initiatives commerciales dirigées par le ministère, notamment les salons professionnels et les missions commerciales, ou aux initiatives d'expansion des exportations à des fins particulières à l'extérieur de la province. Nous prendrons en considération les

demandeurs faisant l'exportation de produits et/ou services dans les nouveaux marchés ou le lancement de nouveaux produits ou services dans les marchés d'exportation actuels. La nature de l'entreprise du demandeur doit correspondre aux secteurs stratégiques de croissance économique du ministère et ne peut servir conjointement, avec d'autres sources de financement, à couvrir plus de la moitié des coûts totaux admissibles.

Division de l'expansion du commerce et des exportations :

Téléphone : **709 729-2781** ou **1 800 563-2299**

Courriel : **itap@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.intrd.gov.nl.ca/intrd/inttrade/index.html**

OceanTech Global a pour objectif d'appuyer la promotion des capacités liées aux technologies océanologiques de Terre-Neuve-et-Labrador dans les marchés nationaux et internationaux. OceanTech Global fournit des contributions non remboursables aux petites et moyennes entreprises, aux organismes sans but lucratif et aux établissements d'enseignement qui prennent part directement au secteur des technologies océanologiques, pour les voyages à l'échelle nationale et internationale ayant trait aux activités de développement d'entreprises en océanologie, notamment les salons professionnels, les missions commerciales ou les initiatives de développement océanologique à des fins particulières. Nous prendrons en considération et accorderons la priorité aux demandeurs faisant l'exportation de produits ou services dans les nouveaux marchés ou le lancement de nouveaux produits ou services dans les marchés d'exportation actuels.

Division de l'innovation, recherche et technologie :

Téléphone : **709 729-3296**

Courriel : **oceans@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.intrd.gov.nl.ca/intrd/sectordev/ocean.html**

OceanTech Intelligence fournit de l'aide aux organismes sans but lucratif, aux associations industrielles et aux établissements d'enseignement du secteur public pour les projets qui appuient la croissance du secteur des technologies océanologiques de Terre-Neuve-et-Labrador.

Nous examinerons les demandes pour les projets qui présentent un avantage lié à la capacité d'innovation du secteur des technologies océanologiques. Parmi les activités admissibles, mentionnons les suivantes :

- les études de faisabilité pour les activités axées sur des projets particuliers ;

- les initiatives qui portent essentiellement sur l'établissement de partenariats institutionnels et industriels ;
- le développement et l'expansion de la grappe stratégique en tirant parti de la combinaison des forces, de l'expertise et de l'expérience des intervenants en vue de créer un avantage concurrentiel ;
- la commercialisation sélective pour appuyer la croissance du secteur des technologies océanologiques ;
- les projets qui appuient l'observation des océans, l'instrumentation océanographique, la défense et la sécurité, et le transport maritime ; et
- les projets qui appuient les technologies océanologiques liées à l'aquaculture, aux réserves pétrolières marines, aux changements climatiques, à la protection de l'environnement et aux pêches.

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/sectordev/ocean.html

Bureaux régionaux de développement économique : Labrador

Charlottetown 709 949-0378

Labrador City 709 944-4046

Happy Valley-Goose Bay 709 896-2400

Postville 709 896-2400

Forteau 709 931-2908

Région de l'ouest

St. Anthony 709 454-3508/3521

Port Saunders 709 861-3004/3096

Corner Brook 709 637-2980

Deer Lake 709 635-2613

Stephenville 709 643-2600

Port aux Basques 709 695-9871

Région Central

Springdale 709 673-3481

Baie Verte 709 532-4772

Grand Falls-Windsor 709 292-4450/4451

St. Alban's 709 538-3796

Gander 709 256-1484/1486

Région de l'est

Clareville 709 466-4174/4183

Marystown 709 279-5533/5531

Région d'Avalon

Carbonear 709 596-4109/4116

Placentia 709 227-1350

St. John's 709 729-7104/7112

Ferryland 709 432-3019

OceanTech Smart Growth a pour objectif d'appuyer davantage la croissance et le développement des petites et moyennes entreprises de technologies océanologiques à Terre-Neuve-et-Labrador. Le programme est axé sur le soutien aux entreprises ayant un potentiel de croissance élevé et aux projets qui mettent l'accent sur les données océanologiques et l'observation des océans, les activités des navires et l'énergie marine. Le programme offre de l'aide financière aux entreprises incorporées de technologies océanologiques du secteur privé afin de contribuer aux activités liées à l'amélioration des produits en fonction des besoins du marché. Cela comporte entre autres :

- l'expertise technique ;
- les études de commercialisation ;
- l'expansion des marchés ;
- les études sur les produits et normes ;
- l'amélioration des produits ;
- l'achat de capitaux fixes ; et
- les fonds de roulement.

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/sectordev/ocean.html

Bureaux régionaux de développement économique : voir *OceanTech Intelligence*

Le **Programme d'amélioration des compétences en milieu de travail** aide les petites et moyennes entreprises (PME) dans les secteurs stratégiques à acquérir et/ou à améliorer les compétences des employés afin d'accroître la productivité et d'appuyer leurs stratégies de maintien et d'expansion. Parmi les candidats admissibles, mentionnons les PME dans les secteurs stratégiques, tels que définis par les stratégies de développement économique provinciales, régionales ou de l'industrie. Les coopératives, les réseaux d'entreprises et les organismes à but non lucratif (au nom des PME) sont également admissibles.

Bureaux régionaux de développement économique : voir *OceanTech Intelligence*

Site Web : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/programs/WSEP.html

Le **Programme de commercialisation** permet de réduire le déficit de financement et d'investissement établi entre l'étude des produits et la commercialisation des produits. Un financement est offert aux entreprises du secteur privé pour les activités menant au développement de produits et services innovateurs et prêts pour la mise en marché, notamment le soutien pour les activités de transfert de la technologie. Le programme est offert aux sociétés de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont de la difficulté à garantir des investissements ou à obtenir un prêt pour le développement de produits ou services innovateurs.

Courriel : intrd@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/innovation/cp.html

Personnes-ressources par secteur :

Sciences de la vie 709 729-4208

Technologies des communications 709 729-2208

Aérospatiale et défense 709 729-2367

Océans et environnement 709 729-0680

Fabrication 709 729-6223

Autres secteurs 709 729-1619/2685

Bureaux régionaux de développement économique :

Labrador

Charlottetown 709 949-0378

Labrador City 709 944-4046

Happy Valley-Goose Bay 709 896-2400

Postville 709 896-2400

Forteau 709 931-2908

Région de l'ouest

St. Anthony 709 454-3508/3521

Port Saunders 709 861-3004/3096

Corner Brook 709 637-2980

Deer Lake 709 635-2613

Stephenville 709 643-2600

Port aux Basques 709 695-9871

Région Central

Springdale 709 673-3481

Baie Verte 709 532-4772

Grand Falls-Windsor 709 292-4450/4451

St. Alban's 709 538-3796

Gander 709 256-1484/1486

Région de l'est

Clareville 709 466-4174/4183

Marystown 709 279-5533/5531

Région d'Avalon

Carbonear 709 596-4109/4116

Placentia 709 227-1350

St. John's 709 729-7104/7112

Ferryland 709 432-3019

Programme de développement des entreprises et des marchés

Ce programme offre aux nouveaux entrepreneurs et aux petites entreprises en voie d'expansion un financement afin de les aider à acquérir l'expertise nécessaire pour rechercher de nouvelles idées d'entreprises et de nouveaux marchés pour leurs produits ou services.

Le programme appuie de nouvelles possibilités de croissance au sein de l'économie, comme des activités

de production à valeur ajoutée et des débouchés axés sur l'exportation. Les petites entreprises (celles comptant moins de 50 employés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions de dollars) situées et en activité à Terre-Neuve-et-Labrador, notamment les sociétés, les coopératives et autres entreprises ayant une structure similaire, sont admissibles à ce programme.

Bureaux régionaux de développement économique : voir *Programme de commercialisation*

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/starting/generalsupport/smallbus.html

Le Programme de développement pour l'industrie de l'artisanat fournit un soutien financier aux producteurs et détaillants de produits artisanaux, de cadeaux et de vêtements, aux organisations de développement économique ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. Un financement est offert pour les projets qui contribuent à la viabilité à long terme des entreprises ou organisations et qui comportent des avantages économiques éventuels pour le secteur des produits artisanaux, cadeaux et vêtements.

Bureaux régionaux de développement économique : voir *Programme de commercialisation*

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/sectordev/craftprograms.html

Programme de maintien et d'expansion des entreprises

Il s'agit d'un programme de développement économique reconnu à l'échelle internationale dans le cadre duquel on visite et interroge les entreprises locales afin de déterminer certains problèmes limitant le maintien et l'expansion.

Si vous êtes propriétaire ou directeur d'une entreprise, vous pouvez demander que l'un de nos agents de développement visite votre organisation afin de mener une entrevue diagnostique confidentielle. Lors d'une deuxième rencontre de suivi, l'agent examinera avec vous les options qui peuvent contribuer au maintien et à l'expansion de votre entreprise en fonction de l'analyse de vos réponses. Si vous œuvrez pour une organisation de développement économique à but non lucratif, vous pouvez demander de l'information sur les tendances et les questions liées au maintien et à l'expansion des entreprises dans votre région. Cela peut aider à l'élaboration de vos plans stratégiques et propositions d'initiatives de développement. Vous pouvez également démontrer votre intérêt à faire partie de l'équipe de visite du Programme de maintien et d'expansion des entreprises.

Personne-ressource : **Jason Higgins**

Téléphone : **709 729-5459**

Courriel : jasonhiggins@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/regionaldev/businessretention.html

Le Programme de renforcement des capacités communautaires (RCC) offre de la formation et du soutien pour les séances de perfectionnement à l'aide d'une série de modules de programme accrédités pour le développement économique. Les modules de formation pour le RCC et les séances de planification axées sur le développement économique sont offerts dans l'ensemble de la province aux intervenants intéressés au développement économique des entreprises. Un financement est offert aux organisations de développement économique à but non lucratif, notamment les conseils de développement économique régionaux, les municipalités, les groupes de l'industrie et sectoriels, les établissements d'enseignement et tout autre organisme communautaire participant au développement économique.

Bureaux régionaux de développement économique : voir *Programme de commercialisation*

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/regionaldev/capacitybuilding.html

Le Programme de valorisation de l'innovation fournit de l'aide aux institutions du secteur public, aux groupes à but non lucratif, aux organismes communautaires et aux associations industrielles pour des projets qui permettent d'améliorer l'innovation dans la province. Un financement est également offert pour le développement et l'expansion de groupes industriels stratégiques et de partenariats de recherche entre les secteurs public et privé participant au développement de nouvelles technologies.

Personnes-ressources par secteur :

Sciences de la vie **709 729-4208**

Technologies des communications **709 729-2208**

Aérospatiale et défense **709 729-2367**

Océans et environnement **709 729-0680**

Fabrication **709 729-6223**

Autres secteurs **709 729-1619/2685**

Bureaux régionaux de développement économique : voir *Programme de commercialisation*

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/innovation/iep.html

Regional / Sectoral Diversification Fund (RSDF)

Le RSDF fournit des contributions non remboursables aux organisations admissibles en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives économiques qui portent sur

le développement régional et sectoriel. Un financement est offert aux organisations non commerciales et aux organismes à but non lucratif, notamment les conseils de développement économique régionaux, les municipalités, les groupes de l'industrie et sectoriels, les établissements d'enseignement et tout autre organisme communautaire participant au développement économique.

Bureaux régionaux de développement économique : voir *Programme de commercialisation*

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/regionaldev/rsdf.html

Small and Medium-sized Enterprise Fund

Ce fonds fournit des prêts à terme et des placements en action aux petites et moyennes entreprises dans les secteurs de croissance stratégique. Le fonds est également offert aux entreprises qui présentent un potentiel d'exportation et ont besoin d'aide pour pénétrer ou développer les marchés extérieurs. On prendra en considération les demandes accompagnées d'un plan d'activités de la part de sociétés à propriétaire unique, de partenariats, de sociétés, de coopératives ou d'organisations commerciales à but non lucratif en activité dans la province. Les demandeurs doivent démontrer qu'ils jouissent d'un financement par capitaux d'emprunt, en prouvant notamment l'engagement des clients, le potentiel de marché, la gestion solide et expérimentée, les retombées économiques nettes et la création d'emplois ainsi que la possibilité de viabilité, de durabilité et de croissance.

Bureaux régionaux de développement économique : voir *Programme de commercialisation*

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/starting/generalsupport/smef.html

Young Entrepreneurship and Innovators Program

Ce programme a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation chez les jeunes dans toute la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Les personnes âgées jusqu'à 35 ans, les entreprises dirigées par les jeunes et les organismes à but non lucratif qui ont des projets s'adressant aux jeunes et qui visent à promouvoir l'entrepreneuriat et/ou l'innovation sont admissibles.

Téléphone : **709 729-7121** ou **1 800 563-2299**

Courriel : yeip@gov.nl.ca

Bureaux régionaux de développement économique : voir *Programme de commercialisation*

Site Web (en anglais seulement) : www.intrd.gov.nl.ca/intrd/regionaldev/YEIP.html

Ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi (MRHTE)

Apprenticeship Wage Subsidy Program

Ce programme fournit de l'aide destinée aux apprentis, notamment une subvention salariale supplémentaire (~90 p. 100 pour les étudiants de première année) qui sont admissibles et non admissibles à l'assurance-emploi. Il appuiera des activités de sensibilisation accrue et de relations externes pour les employeurs, un accès mieux coordonné aux subventions salariales et aux autres moyens de soutien à l'emploi du MRHTE ainsi qu'une plus grande coordination afin de simplifier les calendriers de formation et les horaires de travail.

Personne-ressource : **Thelma Reid**

Téléphone : **709 729-1044**

Courriel : **ThelmaReid@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.hrle.gov.nl.ca/hrle/lmda/apprenticeship.html**

Ligne directe de renseignements sur le marché du travail et les carrières

Téléphone : **1 800 563-6600**

ATS : **1 866 729-4685**

Courriel : **LMCIHotline@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.lmiworks.nl.ca**

Community Employment Partnerships

Le ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi (MRHTE) collabore avec des organismes communautaires afin d'offrir des moyens de soutien et des initiatives pour aider les personnes à se préparer, à décrocher et à conserver un emploi, ou à faire la transition vers un nouvel emploi.

Personne-ressource : **Ken O'Brien**

Téléphone : **709 729-5163**

Courriel : **kenobrien@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.hrle.gov.nl.ca/hrle/forcommunitypartners/cpp.html**

Ligne directe de renseignements sur le marché du travail et les carrières

Téléphone : **1 800 563-6600**

ATS : **1 866 729-4685**

Courriel : **LMCIHotline@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.lmiworks.nl.ca**

Job Skills Program offre un financement aux employeurs pour embaucher et former des personnes.

Personne-ressource : voir *Community Employment Partnerships*

Site Web (en anglais seulement) **www.hrle.gov.nl.ca/hrle/foremployers/default.html**

Labour Market Development Agreement Job Creation Partnerships

Ce programme offre un soutien financier, en partenariat avec les employeurs et/ou les organismes communautaires, pour les projets qui donnent aux clients de l'assurance-emploi de l'expérience de travail menant à un emploi continu.

Personne-ressource : **Sean Hanrahan**

Téléphone : **709 729-1045**

Courriel : **SeanHanrahan@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.hrle.gov.nl.ca/hrle/lmda/jcp.html**

Ligne directe de renseignements sur le marché du travail et les carrières

Téléphone : **1 800 563-6600**

ATS : **1 866 729-4685**

Courriel : **LMCIHotline@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.lmiworks.nl.ca**

Labour Market Development Agreement Wage Subsidies

Ce programme offre un financement aux employeurs afin de les inciter à embaucher des clients de l'assurance-emploi (a.-e.) qu'ils n'embaucheraient pas habituellement en l'absence d'une subvention. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador peut également offrir un soutien à l'emploi connexe aux personnes admissibles, notamment les outils, le matériel et la formation à court terme.

Personne-ressource : voir *Job Creation Partnerships*

Site Web (en anglais seulement) : **www.hrle.gov.nl.ca/hrle/lmda/wage_subsidies.html**

Labour Market Information Services

Les employés, les employeurs et les organismes communautaires peuvent avoir accès à une vaste gamme de moyens et services d'information sur le marché du travail. Entre autres, grâce à la ligne directe de renseignements sur le marché du travail du MRHTE, au réseau des 14 centres des carrières et de l'emploi, et aux ressources de base en ligne pour appuyer la planification du développement et la prise de décisions concernant l'emploi, la formation, les carrières, les ressources humaines et le marché du travail.

Personne-ressource : **Katrina Locke**

Téléphone : **709 729-5160**

Courriel : **katrinalocke@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.lmiworks.nl.ca**
ou **www.nlhrmanager.ca**

Ligne directe de renseignements sur le marché du travail et les carrières

Téléphone : **1 800 563-6600**

ATS : **1 866 729-4685**

Courriel : **LMCIHotline@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.lmiworks.nl.ca**

Labour Market Partnerships

Ce programme offre un financement afin d'appuyer les employeurs, les associations d'employeurs ou d'employés, les groupes communautaires et les collectivités, et ainsi leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des activités sur le marché du travail pour composer avec les plans d'adaptation de la population active et satisfaire aux exigences en matière de ressources humaines. Il est possible de recourir aux partenariats du marché du travail afin d'offrir de l'aide aux personnes employées qui doivent faire face à une perte d'emploi. L'aide est offerte par l'entremise d'organismes tiers.

Personne-ressource : **Sean Hanrahan**

Téléphone : **709 729-1045**

Courriel : **SeanHanrahan@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.hrle.gov.nl.ca/hrle/lmda/lmp.html**

Ligne directe de renseignements sur le marché du travail et les carrières

Téléphone : **1 800 563-6600**

ATS : **1 866 729-4685**

Courriel : **LMCIHotline@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.lmiworks.nl.ca**

Targeted Initiative for Older Workers (TIOW)

Le TIOW est une initiative fédérale, provinciale et territoriale de partage des coûts offrant un soutien aux travailleurs âgés sans emploi dans les collectivités touchées par des compressions ou fermetures d'entreprises importantes à l'aide de programmes visant à les réintégrer sur le marché du travail. Dans les situations où la création immédiate d'emplois est peu probable, les programmes peuvent être destinés à accroître l'employabilité des travailleurs âgés et à assurer qu'ils restent des personnes actives et productives sur le marché du travail alors que leurs collectivités subissent des modifications.

Personne-ressource : **Ken O'Brien**

Téléphone : **709 729-5163**

Courriel : **kenobrien@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.hrle.gov.nl.ca/hrle/findajob/tiow.html**

Ligne directe de renseignements sur le marché du travail et les carrières

Téléphone : **1 800 563-6600**

ATS : **1 866 729-4685**

Courriel : **LMCIHotline@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.lmiworks.nl.ca**

Wage Subsidies

Les employeurs présentent une demande de subventions salariales auprès du ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi (MRHTE) et/ou d'un organisme partenaire pour les programmes des étudiants, de deuxième et troisième cycles et de stages de la Memorial University. Des subventions salariales sont offertes aux employeurs selon des durées et des montants définis afin de fournir des moyens incitatifs permettant de recruter des groupes de clients particuliers. Nos subventions salariales comprennent les suivantes :

- NL Works
- Programme d'emploi pour les diplômés
- Programme travail et services pour les étudiants
- Programme d'emploi pour les élèves du secondaire
- Services communautaires du Programme travail et services pour les étudiants
- Subventions salariales pour les personnes handicapées
- Programme travail et services pour les étudiants – Réseau communautaire pour les jeunes
- Programme travail et services pour les étudiants – Memorial University (MUN) et Collège de l'Atlantique Nord (CAN)
- Programme d'aide pour l'alternance travail-études des petites entreprises – MUN et CAN
- Partenariat pour le Programme d'emploi et d'information scolaire et professionnelle (Programme travail et services pour les étudiants – MUN et CAN)
- Programme d'alternance travail-études pour la marine
- Pratique de la médecine en milieu rural
- Tutorat en TI pour les frais de scolarité
- Faculté d'éducation : placement rural.

Personne-ressource : **Ken O'Brien**

Téléphone : **709 729-5163**

Courriel : **kenobrien@gov.nl.ca**

Site Web (en anglais seulement) : **www.hrle.gov.nl.ca/hrle/foremployers/wagesubsidy.html**

Ligne directe de renseignements sur le marché du travail et les carrières

Téléphone : **1 800 563-6600**

ATS : **1 866 729-4685**

Courriel : LMCIHotline@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.lmiworks.nl.ca

Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

Cultural Economic Development Program (CEDP)

Ce programme de soutien est destiné à stimuler l'activité économique en offrant un soutien financier pour des activités artistiques professionnelles liées au patrimoine. Le volet des arts a les objectifs suivants :

- favoriser la croissance de l'emploi et accroître le revenu des artistes professionnels œuvrant dans le secteur à long terme ;
- accroître la capacité concernant l'accès aux marchés et le développement des produits culturels ;
- contribuer à la stabilité des infrastructures culturelles ;
- contribuer à la croissance de l'activité économique autonome au sein du secteur et appuyer la croissance de l'industrie du tourisme culturel.

Personne-ressource : **Eleanor Dawson**

Téléphone : **709 729-7397**

Courriel : eleanordawson@gov.nl.ca

Site Web (en anglais seulement) : www.tcr.gov.nl.ca/tcr/arts/culture/cedp/